

LA ROCHE-MAURICE (FINISTÈRE - BRETAGNE)

Château de Roc'h Morvan : enceinte basse

Rapport de fouille programmée

Arrêté de prescription SRA 2015-020



Ronan PERENNEC (dir.)

Bertrand GRALL, Envel SIMONET

Quimper – Le Faou :
Conseil départemental du Finistère, Mission Archéologie
Centre départemental d'archéologie, 2015



Pérennec R. (dir.), *LA ROCHE-MAURICE (Finistère), château de Roc'h Morvan : enceinte basse, rapport de fouille programmée 2015*. Le Faou - Quimper : Département du Finistère, Centre départemental de l'archéologie - Service Régional de l'Archéologie de Bretagne, 2015.

Avis au lecteur

Le présent rapport comporte les résultats d'une opération de fouille archéologique.

Les rapports constituent des documents administratifs communicables au public, après remise au Service régional de l'archéologie, suivant les dispositions de la loi modifiée n°78-753 du 17 juillet 1978.

Aux termes de la circulaire de mars 1996, prise pour application, ils pourront donc être consultés en respect des droits de propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et des contraintes qui en résultent.

La prise de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destinées à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle).

Toute reproduction de texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de la courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage.

Par ailleurs, l'exercice du droit de la communication, exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduite, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués (loi n°78-753 du 17 juillet 1978, art.10).

	Sommaire	p. 2
	Fiche signalétique	p. 4
	Générique de l'opération	p. 5
	Arrêté d'autorisation	p. 6
I	Présentation générale de l'intervention	p. 9
1)	Nature du site	p. 9
2)	Aperçu historique	p. 9
3)	Méthodologie	p. 9
	3-1) Emprise du secteur étudié	p. 9
	3-2) Moyens mis en oeuvre	p. 11
	3-3) Enregistrement des données et relevés	p. 12
	3-4) Les datations	p. 13
	3-5) L'étude documentaire et historique	p. 13
4)	Protection et valorisation du site	p. 14
II	Les Résultats	p. 15
1)	Le secteur nord-est de l'enceinte : les UH1 et UH2	p. 15
	1-1) Phase 1	p. 15
	1-2) Phase 2	p. 18
	1-3) Phases 3 et 4	p. 20
	1-3-1) Etat 1: Phase 3, XIVe siècle	p. 20
	1-3-2) Etat 2: Phase 4, XVe siècle	p. 27
	1-4) Phase 5	p. 31
	1-4-1) Phase 5a : fin XVe-début XVIe siècle	p. 31
	1-4-2) Phase 5b : l'occupation XVIe siècle	p. 38
	1-5) Phase 6 : fin XVIe-XVIIe siècle	p. 39
	1-5-1) Phase 6a : la destruction du château	p. 39
	1-5-2) Phase 6b : les travaux du XVIIe siècle	p. 41
2)	Le front sud : les UH7 et UH8	p. 49
	2-1) Phase 2	p. 49
	2-2) Phases 3 et 4	p. 57
	2-3) Phases 5 et 6	p. 62
	2-4) Phase 7	p. 66
3)	Le secteur nord-ouest : l'UH9	p. 68
4)	La tour d'artillerie : l'UH5	p. 75
5)	Récapitulation	p. 82
	5-1) Phase 1	p. 82

5-2)	Phase 2	p. 82
5-3)	Phases 3 et 4	p. 83
	Phase 3	p. 83
	Phase 4	p. 85
5-4)	Phases 5 et 6	p. 85
	5-4-1) Phase 5	p. 85
	5-4-2) Phase 6	p. 86
5-5)	Phase 7	p. 87
	Conclusion	p. 88
	Bibliographie	p. 91
	Annexe 1, le mobilier	p. 95
1)	Le mobilier céramique	p. 96
2)	Le mobilier non céramique	p. 101
	2-1) Le lapidaire	p. 101
	2-2) Le mobilier métallique	p. 102
	2-3) Divers	p. 105
	Annexe 2 : Diagrammes stratigraphiques	p. 109
	UH1	p. 110
	UH2	p. 111
	UH7	p. 112
	UH8	p. 113
	Annexe 3 : Les analyses radiocarbone	p. 114
	Table des illustrations	p. 119

Fiche signalétique

Identité du site

Région : Bretagne

Département : Finistère

Commune : La Roche Maurice

N° INSEE : 29 237 002

Lieu-dit ou adresse : Bourg, château de Roc'h Morvan

Cadastre (2012) : Section AA, parcelles : 130

Coordonnées RGF93 CC48 : - X : 1168055,04, Y : 7277474,33

Propriétaires du terrain : Conseil général du Finistère

Protection juridique : Inscription M.H. en 1924

Opération archéologique

Nature de l'opération : Fouille programmée

Arrêté(s) de prescription n°: 2015-020 en date du 15 avril 2015

Responsable de l'opération : Ronan PERENNEC (Conseil départemental du Finistère – DCJS-CDPM – Mission Archéologie / Centre départemental de l'archéologie)

Maître d'ouvrage : Conseil départemental du Finistère

Localisation : enceinte basse, plate-forme orientale

Surface décaissée ou fouillée :

Fouille menée jusqu'au substrat : non

Dates d'intervention sur le terrain : 15 juillet – 14 août 2015

Résultats

Chronologie : *Moyen Age-époque moderne (XIIe-XVIIe siècles)*

Vestiges immobiliers : *Courtines, tours, châtelet, logis, latrines, archères, tour d'artillerie, piles de pont, escalier, terrasses, abris.*

Vestiges mobiliers : *céramique, petit mobilier métallique, monnaies, lapidaire (projectiles)*

Lieu de dépôt du mobilier archéologique : Centre départemental de l'archéologie (Conseil général du Finistère) – Le Faou / Dépôt de fouilles archéologiques du Finistère

Résumé : L'intervention a permis de mettre en évidence une évolution chronologique plus ou moins bien datée, concernant plusieurs états successifs selon les secteurs, depuis le XIIe siècle. Elle concerne aussi bien les fortifications à proprement parler, que la zone d'habitat. Le château semble s'être étendu jusqu'à la plate-forme orientale au moins depuis la fin XIIe-XIIIe siècle. Dans le courant du Moyen Age, un pont permet une circulation haute entre les deux parties de l'enceinte basse, et le Roc'h. Une tour d'artillerie s'installe dans l'angle sud-est à la fin XVe-début XVIe siècle, sur un ouvrage antérieur. Cette transformation accompagne a priori une nouvelle réfection de la courtine sud. Une dernière phase de construction a pu être identifiée, dans le courant du XVIIe siècle, alors même que le château perd tout rôle militaire.

Générique de l'opération

Prescripteur et suivi scientifique : DRAC de Bretagne – Service Régional de l'Archéologie
Stéphane DESCHAMPS (CRA), Yves MENEZ (adjoint du CRA), Jean-Charles ARRAMOND
(contrôle scientifique)

Suivi administratif : Bernard JACQ (CDPM), Sophie CASADEBAIG, Ronan PERENNEC
(CDPM/ Mission Archéologie), Anne BADICHE-DESILLE (CDPM/ Mission Patrimoine
architectural), Gaëlle ALCARAZ / Patricia LOUBOUTIN (CDPM/comptabilité, marchés)

Équipe archéologique :

Centre départemental de l'archéologie :

Ronan PERENNEC – responsable d'opération
Envel SIMONET – responsable de secteur
Bertrand GRALL – topographe dessinateur

Stagiaires :

Kevin BIDEAU, Clémentine DUFRENNOY, Louise CHEMINAL, Merlin MUZELLEC, Mickaël
DUFEIL, Leslie BOHLAY, Thibault CARDINAL, Thyphaine BELLAT, Anne KERGOURLAY, Maël
LOPES-LE FLOHIC, Elodie COQUILLAT, Emilie LAGNEAU, Emilie VANNIER, Marie GRALL,
Nolwen L'HOSTISS, Ronan LOUESSARD, Tanguy LE BOT, Nina DINNER-STEPHAN, Jérémy
SOUPIZET, Sean MATHE, Isabelle SAGET.

Terrassements : Crenn Sarl

Echafaudages : entreprise Abarnou

Relevés topographiques : Bertrand GRALL

Relevés de terrain : E. LAGNEAU, E. SIMONNET, M. MUZELLEC, N. DINNER-STEPHAN, N.
L'HOSTISS, B. GRALL

Informatisation des relevés : Bertrand GRALL, Envel SIMONET

Fonds topographiques : Service topographique de L'INRAP ; Bertrand GRALL, CDA ; IGN ;
cadastre.gouv.fr

Rédaction du rapport : Ronan PERENNEC

Crédit des illustrations : Conseil départemental du Finistère – Mission Archéologie (Centre
départemental de l'archéologie)

Remerciements : Patrick KERNEVEZ, Jocelyn MARTINEAU, Frédéric BOUMIER

ARRETE D'AUTORISATION



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

ARRETE n° 2015-020

VU le code du patrimoine, notamment son livre V et en particulier les articles L531-9 et L531-15 ;

VU le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 modifié pris pour l'exécution du livre II du Code du travail (hygiène et sécurité sur les chantiers de travaux) ;

VU le décret n° 94-423 du 27 mai 1994 portant création des organismes consultatifs en matière d'archéologie nationale ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

après avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique Ouest en date des 8 et 9 avril 2015,

ARRETE

Article 1^{er} : M. Ronan PERENNEC est autorisé à procéder, en qualité de responsable scientifique, à une opération de fouille programmée à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31/12/2015 :

Intitulé de l'opération :

Région : Bretagne

Département : Finistère

Commune : LA ROCHE MAURICE

Lieu-dit : château de Roc'h Morvan

Cadastre : 2012 section : AA Parcelles : 130

n°(s) de l'entité :
Coordonnées Lambert : X : 116,850 – Y : 1106,800

Programme :

Organisme de rattachement : C.G. Finistère

Article 2 : prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

A la fin de l'année, le responsable scientifique de l'opération adressera au conservateur régional de l'archéologie le rapport final de l'opération dont la présentation et le contenu sont définis par les dispositions de l'arrêté du 27 septembre 2004. Le rapport remis en trois exemplaires au format A4 papier, documents pliés inclus et un exemplaire au format PDF sur support numérique. Il donnera un inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli et signalera les objets d'importance notable. Il indiquera les études complémentaires envisagées et le délai prévu pour la publication.

L'ensemble des documents relatifs à l'opération (notes, photographies, relevés, correspondances, ...) sera remis au conservateur régional de l'archéologie.

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

Article 3 : destination du matériel archéologique découvert

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

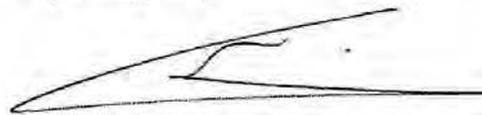
Article 4 : prescriptions / motivations / recommandations particulières à l'opération

Néant.

Article 5 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 15 avril 2015

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,



Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie

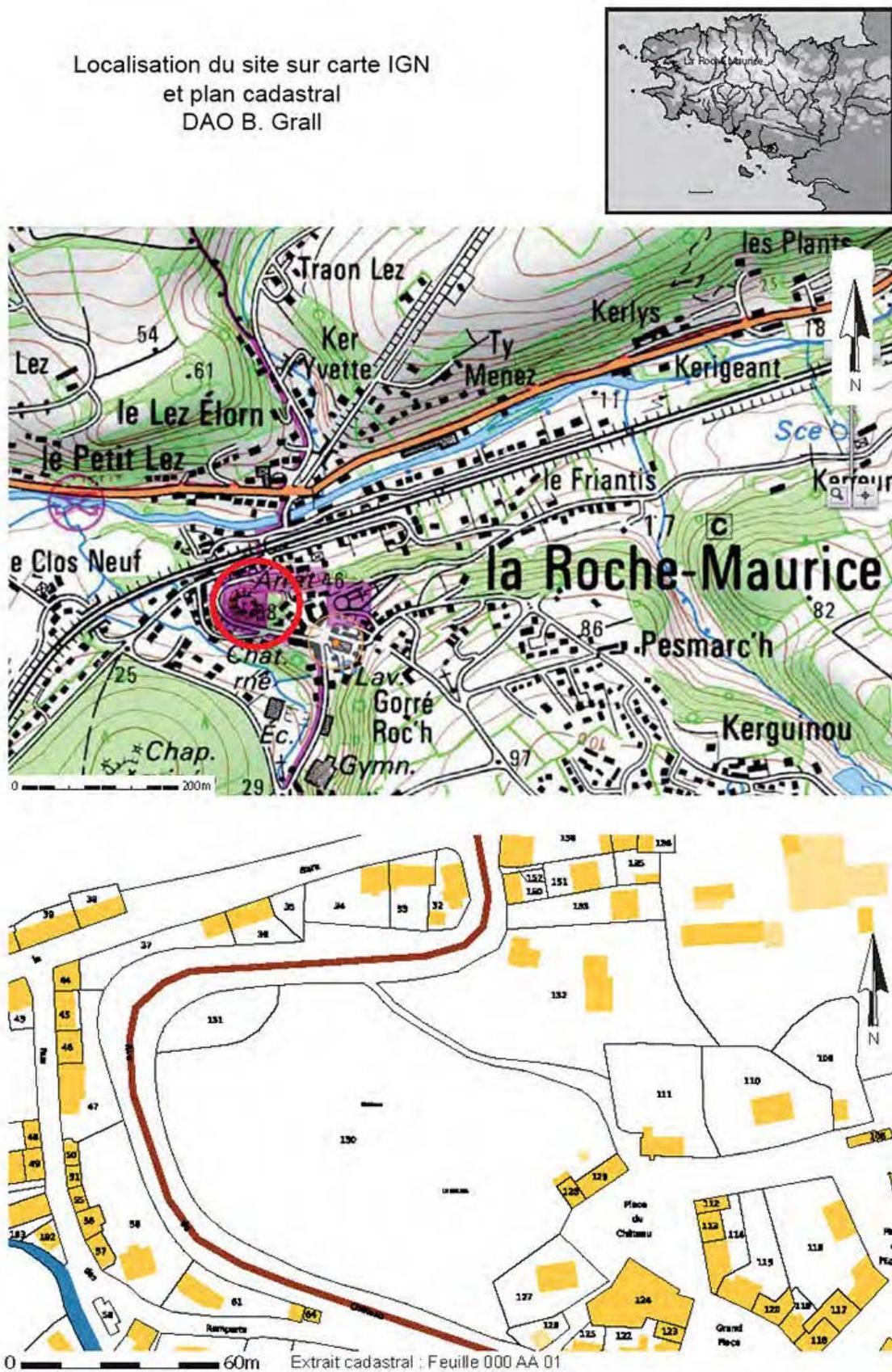


Fig. 1 : Localisation du site sur carte IGN et plan cadastral. DAO B. Grall, CD29/Mission Archéologie.

I) Présentation générale de l'intervention

1) Nature du site

La position géographique du château de La Roche-Maurice est celle d'un promontoire rocheux (Roc'h) dominant la vallée de l'Elorn (fig.1). Cela lui a permis d'occuper un rôle stratégique non négligeable en Léon, correspondant au nord du département du Finistère. Cette situation lui permettait de contrôler des axes routiers et fluviaux le mettant en relation avec les principales villes léonardes, et la Cornouaille. D'autre part, la faible distance le séparant de la ville et du port de Landerneau (4 Km), lui conférait en quelque sorte un rôle de défense de cette cité.

2) Aperçu historique¹

La première mention du site castral n'apparaît qu'en 1263. La citadelle a vraisemblablement été fondée par un vicomte du Faou du nom de Morvan, au XI^e siècle, pour contenir les velléités d'expansion des vicomtes de Léon. Ainsi Guyomarch I^{er}, suite à des incursions en Cornouaille, entre 1047 et 1055, est battu par le comte de Cornouaille Alain Canhiart, assisté de Morvan (Martineau et Kernévez 2009 ; Kernévez 2011).

Le château est passé semble-t-il assez tôt aux mains des vicomtes de Léon, « au plus tard vers le milieu du XII^e siècle » (Martineau et Kernévez 2009).

La famille vicomtale de Léon est alors assez puissante pour usurper le titre ducal, et s'opposer à la mainmise des Plantagenêt sur la Bretagne. Cette révolte est matée vers 1167-1187 : l'ancien comté est alors divisé et partagé entre les fils de Guyomarc'h IV de Léon. L'aîné conserve le titre vicomtal et les châtellenies de Lesneven et Brest/Saint-Renan ; et le cadet, seigneur de Léon, les châtellenies de Landerneau, Landivisiau et Daoulas (Kernévez 2005, t2).

Le château de Roc'h Morvan devient alors l'une des principales places fortes des seigneurs de Léon, dont le lignage va prospérer. Atout important lors des relations de ces derniers avec la branche aînée des vicomtes de Léon, ou celle, cornouaillaise, des vicomtes du Faou, la forteresse passe, à l'extinction du lignage seigneurial de Léon, aux vicomtes de Rohan, en 1363. Son histoire rejoint alors plus généralement celle, souvent mouvementée, de la Bretagne : guerre d'indépendance à la fin du XV^e siècle, guerre de la Ligue un siècle plus tard, qui signe la ruine de la place.

3) Méthodologie

3-1) Emprise du secteur étudié

L'étude porte sur une enceinte située en contrebas, et à l'est de la partie aristocratique, sur laquelle elle s'adosse. Cet ensemble fortifié est en effet encore relié au rocher du donjon par les vestiges d'une courtine ruinée côté nord. La courtine sud avait quant-à elle totalement disparu du paysage, tandis que la courtine orientale, initialement noyée sous les remblais de démolition, n'était visible, avant intervention, que de l'extérieur.

¹ Les informations historiques concernant les vicomtes et seigneurs de Léon proviennent des différentes publications de Patrick Kernévez, et de sa thèse inédite, qu'il nous a aimablement communiquée.

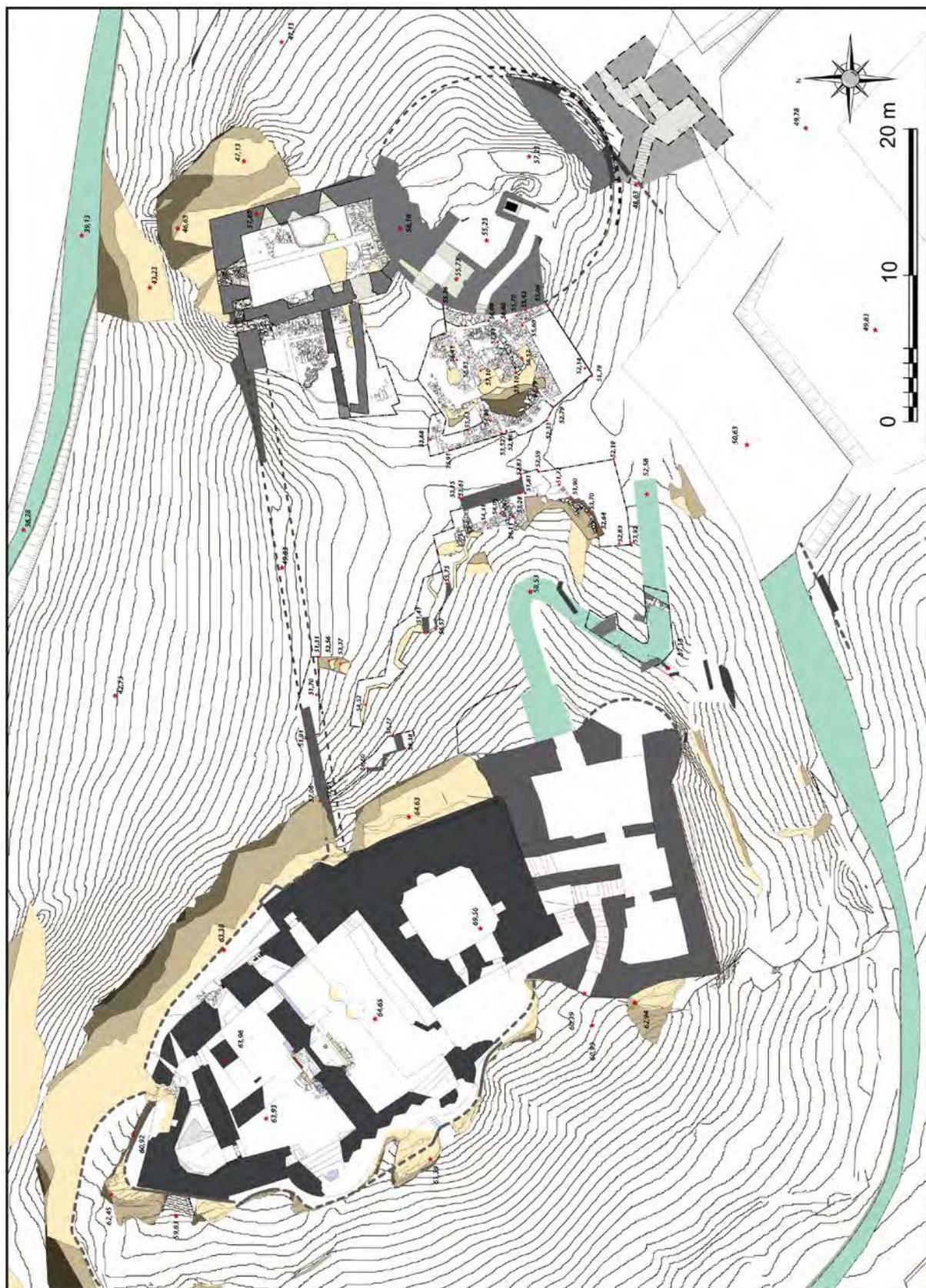


Fig. 2 : Plan topographique et structures mises au jour. DAO B. Grall, CD29/Mission Archéologie, sur fond de plan du service topographique de l'INRAP Bretagne (F. Boumier, F. Leblanc/DAO F. Sanz-Pascual).

Au sud-est, les vestiges d'une grosse tour d'artillerie ruinée marquaient le paysage sous la forme d'un cône d'éboulis assez marqué, duquel émergeaient quelques pans de murs, suite à des dégagements restreints effectués dans les années 1970.

L'emprise de l'enceinte basse étant d'environ 45m de longueur pour 20m de largeur, la fouille n'est pas exhaustive. Elle a été ciblée sur une plate-forme de moindre importance que le Roc'h du donjon, située à l'est, près de la place du château, au débouché vers le bourg.

L'appellation de « petit château » transmise chez les habitants du village concerne désormais, semble-t-il, surtout cette petite éminence, seul endroit où sous les remblais, des murailles étaient visibles, à l'est ou au nord-est. Nous ne pouvons, faute d'éléments, déterminer quand cette appellation a vu le jour. Mais elle peut tout aussi bien convenir à l'enceinte basse toute entière, c'est-à-dire à un ensemble fortifié s'apparentant à un château, et situé en contrebas de la partie principale.

La partie orientale de l'enceinte concernée par la fouille est, d'un point de vue de la topographie actuelle des lieux, un ensemble à part. Elle est aussi plus facilement accessible dans un premier temps, pour des raisons de sécurité des personnes. En raison de l'effondrement de la courtine au milieu de son tracé, une intervention plus à l'ouest, sur le flanc nord, serait actuellement très acrobatique.

D'autre part, on peut préciser qu'en l'état actuel de conservation des vestiges, et en l'absence de confortement permettant de pallier le mauvais état des maçonneries, il n'a pas été possible d'intervenir sur l'intérieur de la tour d'artillerie, ce dont nous aurons l'occasion de reparler.

3-2) Moyens mis en œuvre

Le château de La Roche-Maurice est un site de hauteur, présentant un relief escarpé. Cet état de fait n'est pas sans incidence lors d'une intervention.

Des dénivelés importants obligent à garantir la sécurité des fouilleurs et des visiteurs (le site est ouvert au public) au moyen de barrières, de façon à interdire l'accès aux zones dangereuses.

Les vallonnements importants sur la plate-forme obligent à définir des chemins de circulation sécurisés. D'autre part, du fait du relief du site et de son étroitesse, il est impossible de stocker les déblais sur place. Mais leur évacuation reste problématique, et oblige à recourir à des échafaudages (support de goulotte).

En liaison avec la Conservation départementale du patrimoine et des musées, il a été convenu d'apporter une réponse à ces problèmes via une entreprise spécialisée, apportant son savoir faire et sa compétence technique (garde-corps, etc.). Le dispositif utilisé lors des décaissements de stériles en 2013 et 2014 ayant donné toute satisfaction, il a été reconduit cette année (barrières Héras, lices de sécurité, rampe-échafaudage et goulotte d'évacuation pour permettre l'évacuation des remblais dans une benne, au pied des vestiges).

Un décapage mécanique préliminaire a été reconduit sur la plate-forme orientale, pour y agrandir la surface fouillée, et en contrebas des affleurements rocheux côté sud, afin de vérifier l'hypothèse de la présence d'une deuxième tour ; et pour suivre les éventuels prolongements des courtines sud mises au jour plus à l'est. La fouille à proprement parler s'est déroulée manuellement.



Fig. 3 : Vue générale, en cours de fouille, du dispositif d'évacuation des déblais (cl. R. Pérennec, CD29/Mission Archéologie).

3-3) Enregistrement des données et relevés

Le secteur fouillé a été divisé en 9 zones d'importance inégale, correspondant à des Unités d'Habitats (UH) : intérieurs de bâtiments, fortifications successives d'un même front, etc.

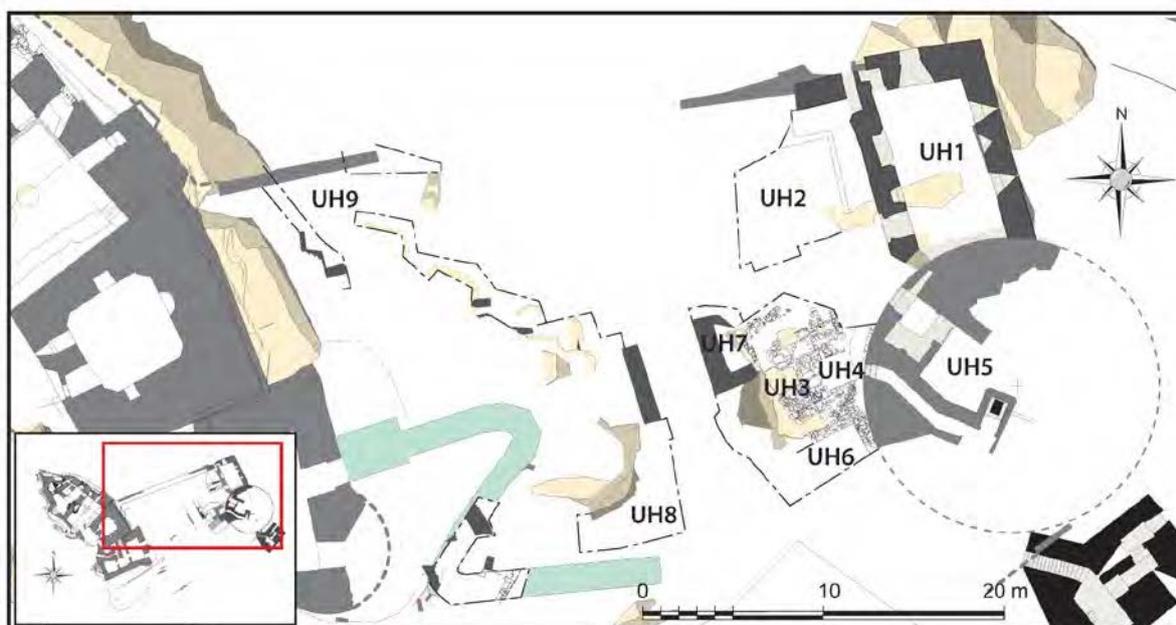


Fig. 4 : Plan des secteurs fouillés (DAO B. Grall, CD29/Mission Archéologie).

La numérotation, différenciée pour les zones les plus distinctes (intérieur du logis oriental ; bâtiment perpendiculaire de la cour ; tour d'artillerie, etc.) facilite le repérage dans l'espace des unités stratigraphiques, structures ou unités stratigraphiques construites. Leur numérotation s'est

établie de manière continue, sans distinction, de façon à faciliter l'enregistrement de terrain, mais aussi la mise en relation des dépôts sédimentaires et des maçonneries.

Chaque unité stratigraphique a été enregistrée manuellement sur une fiche papier.

Les minutes de terrain ont été réalisées manuellement au 1/20^{ème}, par les stagiaires en formation. Elles ont été mises au net en post-fouille par le dessinateur du CDA, B. Grall, et E. Simonet, sur le logiciel de DAO Adobe Illustrator. Des compléments ponctuels ont été apportées à partir de photos verticales, notamment quand le dessin pierre à pierre n'aurait pu être réalisé sans mettre en danger la sécurité des intervenants.

Les relevés topographiques détaillés ont été réalisés *in situ* pendant et après la phase de terrain par le dessinateur-topographe du CDA, B. Grall. Le site est raccordé au NGF depuis 2014.

Le plan du site avait nécessité un important travail de la part des géomètres-topographes de l'INRAP, F. Boumier et P. Leblanc. Grâce à leur aimable autorisation, leurs données brutes sont agrégées au plan général.

3-4) Les datations

La chronologie relative est une base incontournable de l'activité archéologique. Elle est exprimée sous la forme de diagrammes stratigraphiques qui correspondent aux différentes Unités d'Habitat. Son étalement par des datations absolues n'est actuellement que très partiel. En effet, sur demande du SRA Bretagne, il n'y a pas eu de demande d'analyse C14 la première année de fouille.

Trois analyses ont été réalisées cette année. Deux d'entre elles étaient motivées par la volonté de caler précisément certaines structures de la phase 5. L'une d'elle a été ciblée sur la tranchée de fondation de la tour d'artillerie (US 2073), une autre sur un sol en lien avec la courtine sud attribuée à cette phase (US 2222). La dernière a été réalisée dans l'UH2, sur un niveau d'occupation attribué au XIV^e siècle. Les résultats nous sont parvenus après le bouclage et la mise en page du rapport, *in extremis* avant sa livraison. Ils n'ont donc pas pu être exploités comme il se doit dans le corps du texte.

Les charbons avaient été sélectionnés, autant que possible, en privilégiant les branchages de petite taille, pour limiter l'incertitude liée au temps d'utilisation du bois après la mort de l'arbre. La datation de l'US 2073 n'est au final d'aucune utilité pour dater la tour : les résultats obtenus, antérieurs de plusieurs siècles à la date escomptée, ne peuvent guère servir que de confirmation d'une occupation XII^e-XIII^e siècle à cet endroit. Le sol US 2222, considéré comme contemporain de la courtine sud M39, a fourni un intervalle à 95% de probabilités de 1295-1410. Il serait donc bien antérieur à la date escomptée (deuxième moitié XV^e siècle, ou fin XV^e-début XVI^e siècle). A moins que la courtine n'ait perturbé le niveau de sol, ce qui n'avait pas été vu à la fouille. Enfin, une troisième date a été obtenue sur un niveau d'occupation du bâtiment nord, dans l'UH2, pour aider à caler la fouille en cours. Les 95% de probabilités sont fournies sur deux intervalles, de 1305-1365 et 1385-1420. Cette incertitude est cohérente avec les données de la fouille, la datation stratigraphique étant du XIV^e siècle (cf. Annexe 3).

L'étude des monnaies a été confiée à P.-M. Guilhard, responsable du service numismatique du CRAHAM. Du fait de son plan de charge, les résultats de ce travail ne sont pas encore disponibles.

3-5) L'étude documentaire et historique

Amorcée par P. Kernévez en 1994 dans le cadre d'un premier projet de fouille non abouti, elle a été reprise pour accompagner l'intervention de Josselin Martineau sur le Roc'h. P. Kernévez

(Université de Bretagne Occidentale) a finalisé l'étude en 2005. Ce chercheur a compilé toutes les sources de l'histoire du château, les a publiées, et a synthétisé ses travaux sous la forme d'une histoire du château et des seigneurs de La Roche-Maurice (Kernévez 2005).

L'étude documentaire et historique du château et des hommes qui y vécurent offre des jalons chronologiques aux interventions archéologiques passées et futures. L'intérêt du corpus des actes conservés est évident, et dépasse le seul château de La Roche-Maurice. Pour autant, il reste très incomplet et lacunaire. L'intérêt de l'apport de l'archéologie est ici indéniable.

4) Protection et valorisation du site

Le Département avait couplée l'intervention de Jocelyn Martineau sur le Roc'h avec un programme de consolidation des vestiges. Ce dernier était incontournable, vu l'état de dégradation de certaines maçonneries. Cette cristallisation des ruines a donné lieu à un programme plus global de valorisation, qui s'est traduit par une présentation des vestiges, rendus accessibles, au propre comme au figuré, par des aménagements d'accès et de passerelles, et des panneaux explicatifs et d'interprétation.

Les fouilles de l'enceinte basse sont, elles aussi, inscrite dans un projet de valorisation, dans la continuité du précédent. Cette démarche volontaire permet à la mission « Patrimoine architectural » de la Conservation du Patrimoine et des musées d'intervenir pour assurer les confortements des structures les plus fragiles. Le but est double : assurer la sécurité des fouilleurs, et la bonne tenue sur le long terme des maçonneries. Pour ne pas interférer avec le futur projet de présentation, les interventions sont principalement cantonnées aux couronnements des murs. La principale source de dégradation, les entrées d'eau, est ainsi enrayée, de même qu'une grande partie de la pousse de la végétation.

Le reste du site (sols, structures ne présentant pas de risque et pour lequel un confortement trop rapide générerait la fouille ultérieure), est recouvert de tissu géotextile.

II Les Résultats

1) Le secteur nord-est de l'enceinte : les UH1 et UH2

La zone investiguée dans ce secteur est articulée autour de deux bâtiments mis au jour lors des dégagements de remblais de démolition fin 2013, et de la fouille 2014. L'emprise de la tour d'artillerie ne permet pas, en l'état actuel, de connaître la limite sud du logis oriental. Ce dernier est délimité par les courtines M31 à l'est, M32 au nord, le mur de la tour d'artillerie M30 au sud, et la façade M33 à l'ouest. Il constitue l'Unité d'Habitat 1 (UH1). L'enregistrement y a été effectué à partir du numéro US 2000. Un sondage a aussi été implanté à l'ouest du mur de façade M33. La raison première de cette ouverture était de permettre une compréhension globale du logis, dont au moins un état, identifié par une reconstruction ciblée de la façade occidentale, ne pouvait être stratigraphiquement raccordé et daté qu'à la suite de la fouille de niveaux extérieurs au bâti. Le sondage devait bien sûr permettre aussi d'avoir un aperçu de l'évolution de la cour. Il a été enregistré sous l'appellation UH2, avec une numérotation des US débutant au n° 2500. La forme même de la fenêtre est en grande partie conditionnée par le relief environnant : côté nord, l'éboulement de la courtine et la déclivité du terrain ne permettait pas de maintenir sans danger la largeur souhaitée. Côté sud, la limite 2014 a été repoussée vers le sud, dans la limite imposée par la nécessité de maintenir les cheminements de desserte du chantier. La surface de fouille a cependant été notablement agrandie vers l'ouest.

Des bermes ont été laissées en place pour obtenir des relevés stratigraphiques. Celle qui avait été laissée en place le long de la façade M33, pour étayer ce mur construit sans fondation, a cependant pu être démontée après examen plus approfondi, pour retrouver des structures antérieures.

1-1) Phase 1 (fig. 6)

Cet état ne nous est connu que de manière très fragmentaire. En UH2, un parement de moellons liés à l'argile, US 2560, a pu être partiellement mis au jour après démontage de la berme de soutènement du mur M33 (fig. 5 et 6).



Fig. 5 : Parement US 2560, sous la façade du logis oriental M33, en UH2. Vue prise du sud-ouest.
Cl. E. Simonet, 2015, CD29/Mission Archéologie.

Le parement US 2051 rapporté sur le mur M33 au XVII^e siècle côté ouest est en effet majoritairement construit sur un affleurement de quartzite, et sur cette structure arasée US 2560, qui présente une orientation franchement nord-sud, très différente de l'agencement général du bâti

reconnu jusqu'à présent. Elle a été mise au jour sur plus d'1,80 m de longueur, jusqu'au mur médiéval postérieur US 2528 et à un affleurement de quartzite situé plus au sud.

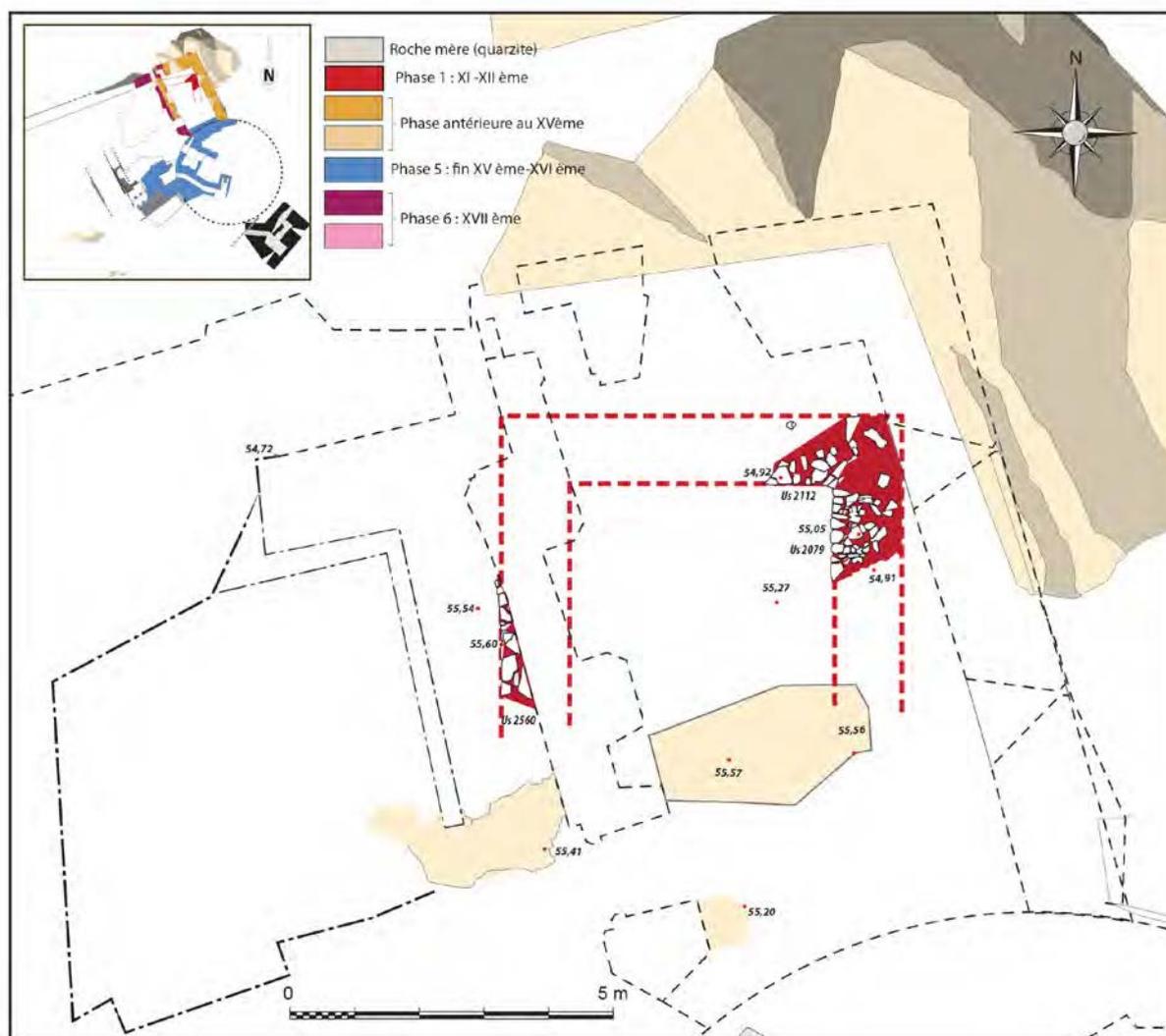


Fig. 6 : Secteur UH1-UH2, plan de la phase 1. DAO B. Grall, 2015, CD29/Mission Archéologie.

Cette structure peut être raccordée à un angle de murs partiellement mis au jour en UH1, présentant des orientations similaires. Il s'agit d'un parement de moellons liés à l'argile US 2079, lui aussi orienté nord-sud, et d'un retour est-ouest US 2112 (fig. 6 et 8). Ils ont été dégagés respectivement sur 1,40 m et 1 m de longueur. Bien que la fouille ne soit pas suffisamment avancée pour le vérifier formellement, le parement oriental de l'US 2079 semble avoir été détruit par l'implantation de la courtine est du XIIIe siècle. Son prolongement sud a aussi subi une destruction importante du fait de l'implantation d'une vaste fosse postérieure. La maçonnerie externe de l'angle du mur semble avoir été conservée, ponctuellement, dans l'élévation postérieure de la courtine orientale M31 (fig. 7).

Malgré ces lacunes, ces différents segments de parements permettent de restituer un bâtiment de longueur inconnue, et dont la largeur peut être estimée aux environs de 4 m.

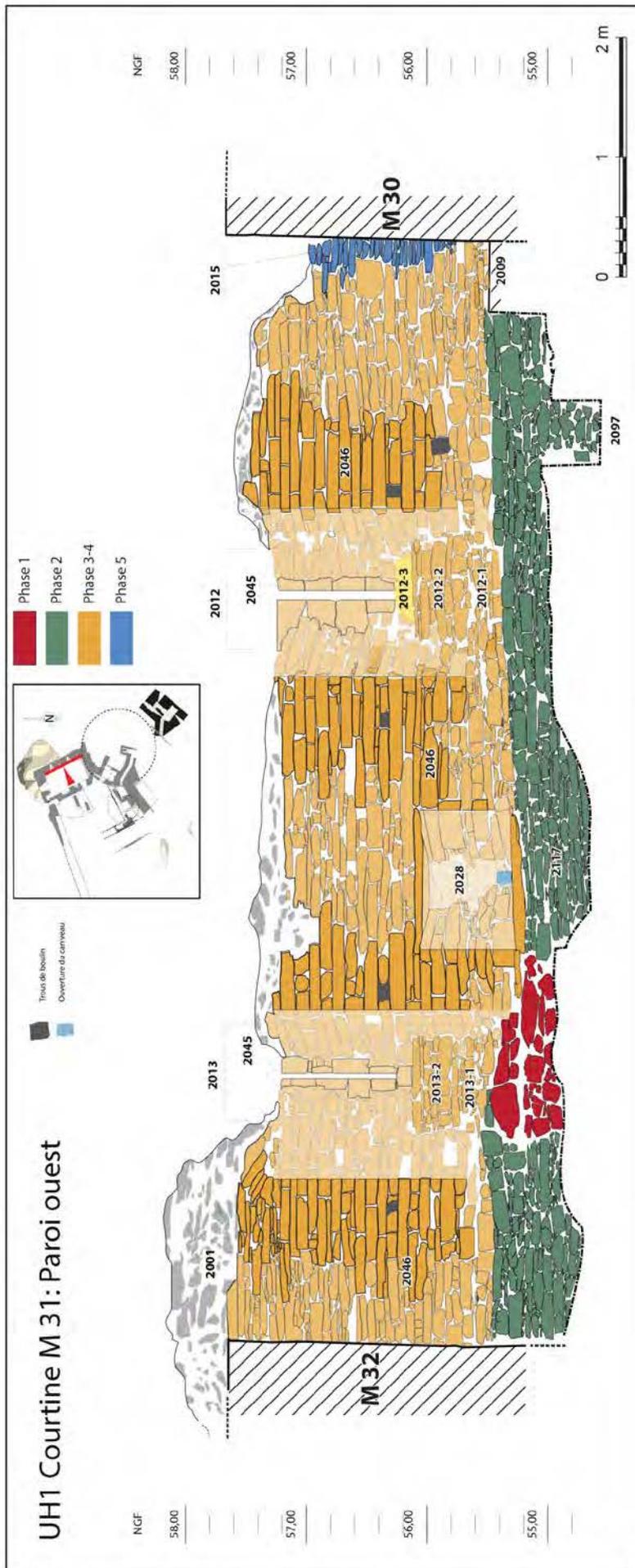


Fig. 7 : Elévation de la courtine est M31, paroi ouest : phasage. Orthophoto Art Graphique et Patrimoine, relevés E. Simonet, O. Maris-Roy ; DAO O. Maris-Roy, E. Simonet, B.Grall, 2015, CD29/ Mission Archéologie.



Fig. 8 : Angle de murs US 2079 et US 2112, en UH1.
Cl. E. Simonet/ B. Grall, 2015, CD29/Mission Archéologie.

Aucun sol fouillé n'a directement été mis en relation avec le bâti. Toutefois, le surcreusement d'une large fosse au cours de la fouille a induit la mise en évidence d'une stratigraphie partielle. Un épais niveau (0,50 m) hétérogène d'argile brun gris et pierres US 2114 peut correspondre à un remblai de nivellement. Il est recouvert par une couche d'argile marron-rougeâtre US 2116, en légère pente vers le nord, puis par un niveau d'argile brune US 2115, de même pendage (fig. 26).

Nous sommes désormais assurés que l'implantation sur la plate-forme orientale s'est faite assez tôt, antérieurement à l'enceinte du XIII^e siècle. Les données recueillies sont toutefois encore trop lacunaire pour en définir le type : ouvrage avancé ?, partie d'une enceinte antérieure ? Le parallèle peut-il être fait avec les vestiges « dont l'orientation est en totale discordance avec celle du château » au Guildo, dans sa première phase (Beuchet 2014) ? L'usage de la maçonnerie nous placerait ici, avec les réserves d'usage, au XII^e siècle plutôt qu'au XI^e siècle.

1-2) Phase 2 (fig. 11)

Aucun élément se rattachant à cette phase n'a été mis au jour en UH2 : ni sol, ni élément maçonné assuré. Si la courtine M44 reprend un plan du XIII^e siècle, nous ne pouvons être certains que les assises mises au jour n'appartiennent pas à des réfections du XIV^e siècle. Il en est de même pour le mur est-ouest US 2528, façade d'un bâtiment adossé à la courtine nord.

En revanche en UH1, la poursuite de la fouille en profondeur, en dégagant les parements des courtines M31 et M32, a permis de préciser leurs datations. La fouille de 2014 avait révélé, du côté intérieur de l'enceinte, des parements appartenant, à l'exception de quelques reprises ponctuelles du XVII^e siècle, à une même campagne de construction (US 2046 pour M31, US 2118 pour M32). Les recherches de 2015 ont permis de mettre en évidence un appareil antérieur, matérialisé par les US 2117 pour M31 (fig. 7) et 2119 (M32). La jonction entre cet appareil et la maçonnerie postérieure est un peu perturbée, avec des assises non exclusivement horizontales.

Du côté oriental, l'US 2117 est posée sur un retrait d'aplomb, ou une maçonnerie antérieure US 2097 et US 2107. L'US 2097 est un tronçon maçonné mis au jour dans la partie sud-est de l'UH1, sur environ 0,60 m de longueur pour 0,18 m de largeur (fig. 9). L'US 2107 n'a été qu'entr'aperçue, sans que les niveaux sus-jacents aient été fouillés, lors du curage d'une fosse. Son tracé n'est pas

rectiligne et présente un retour vers le nord qui constitue une anomalie pouvant sous réserve correspondre à un aménagement maçonné d'un parement antérieur, ou une accroche particulière sur le rocher quartzite.



Fig. 9 : A gauche de l'image, US 2097 sous l'US 2117 (maçonnerie de la courtine nord M31). Cl. R. Pérennec, 2015, CD29/Mission Archéologie.

Fig. 10 : Fosse US 2106, vue de l'ouest. A l'arrière plan, sous la courtine M31 (US 2117), l'US 2107. Cl. R. Pérennec, 2015, CD29/Mission Archéologie.



Un sol d'argile limoneuse brun grise avec plaquettes de schiste et petites pierres US 2110, devenant jaune verdâtre au nord du secteur (US 2100), a été perforé par une fosse US 2106, d'environ 1m de diamètre pour 0,50 m de profondeur, au remplissage de plaquettes de schiste US 2103 (fig. 10 et 26). Un sol de limon brun et plaquettes de schiste US 2082/2086, en pente vers le nord, s'est affaissé suite au tassement de la fosse (fig. 26). Sa surface présente des traces régulières de rubéfaction. Une petite fosse US 2106bis a sans doute ensuite été perforée à nouveau ce niveau, à l'aplomb de la partie nord de l'ancienne fosse 2106, mais sans que sa limite ait pu être cernée.

traces de cette campagne, au travers du parement US 2020 et de l'archère US 2014. Les maçonneries paraissent homogènes. Une reconstruction d'ensemble aurait ainsi laissé des traces dans tout le secteur.



Fig. 12 : Mur gouttereau US 2528 du bâtiment adossé à la courtine nord. Au premier plan, départ d'ouverture ou d'archère US 2590. Vue du nord-ouest. Cl. R. Pérennec, 2015, CD29/Mission Archéologie.



Fig. 13 : porte US 2588 dans le mur US 2528, et son bouchon maçonné postérieur US 2589. Cl. B. Grall et E. Simonet, 2015, CD29/Mission Archéologie.

Fig. 14 : Mur M33 : archère US 2014 et vestige du parement US 2020, englobé lors d'un élargissement du mur par le parement postérieur US 2051. Cl. R. Pérennec, 2014, CD29/ Mission Archéologie.

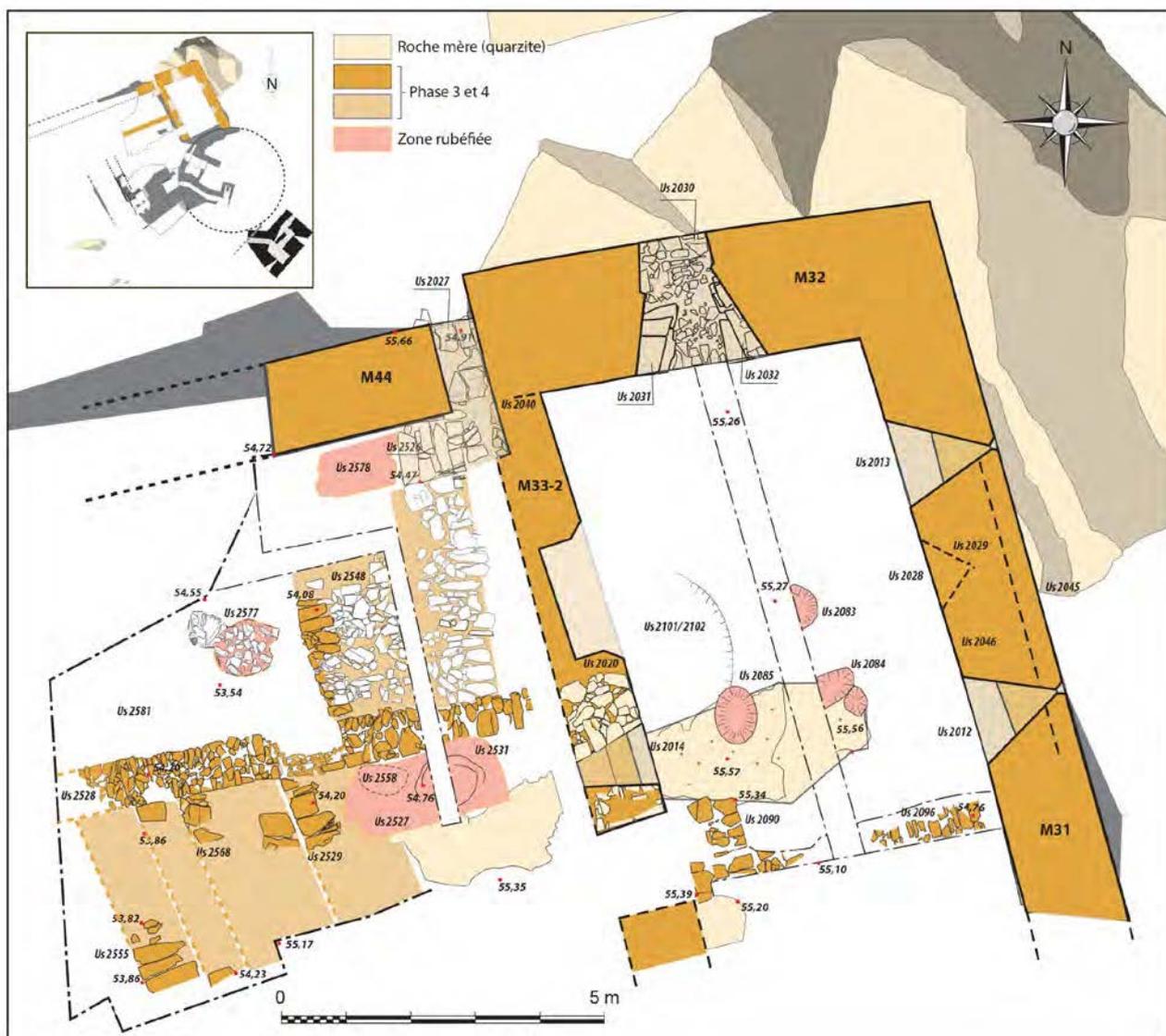


Fig. 15 : Plan de phasage des phases 3 et 4 en UH1-UH2. DAO B. Grall, 2015, CD29/ Mission Archéologie.

En UH2, à l'intérieur du bâtiment nord, les niveaux de sols et de remblais sont en pente vers l'ouest (fig. 16, coupe CC'-DD'). Ils sont marqués par un remblai argileux gris US 2584, qui a livré

un bord céramique attribuable au XIVe ou XVe siècle. L'US 2584 est partiellement recouverte par les restes ténus d'un niveau de circulation jaune avec plaquettes de schiste US 2585. Puis surface de circulation argileuse US 2581, d'environ 3 cm d'épaisseur, datable d'après la céramique du XIVe siècle. Une cavité subcirculaire y a été ménagée pour accueillir un foyer US 2577, installé quasiment face à la porte. La petite fosse de 2581 a été tapissée de pierres disposées obliquement pour bien épouser la pente des parois, le fond étant aussi rempli de pierres (fig. 17). Un niveau argileux brun-noir posé sur les pierres, constituait la sole de ce foyer. L'empierrement déborde le foyer proprement dit en une petite excroissance se développant au nord-ouest, qui pourrait s'interpréter comme la fondation d'un aménagement utilitaire (soufflet, enclume ?). Le foyer 2577 est ouvert, et se trouve décentré au sud près de l'axe matérialisant le centre de la pièce, c'est-à-dire le faitage d'une toiture. Il faut sans doute imaginer un dispositif d'évacuation des fumées de type lanterne près de la faîtière. Les céramiques recueillies dans les US 2584, 2581 et 2577 permettent d'envisager une datation XIVe-XVe siècle, qui peut être précisée sur le XIVe siècle au vue des données stratigraphiques recueillies.

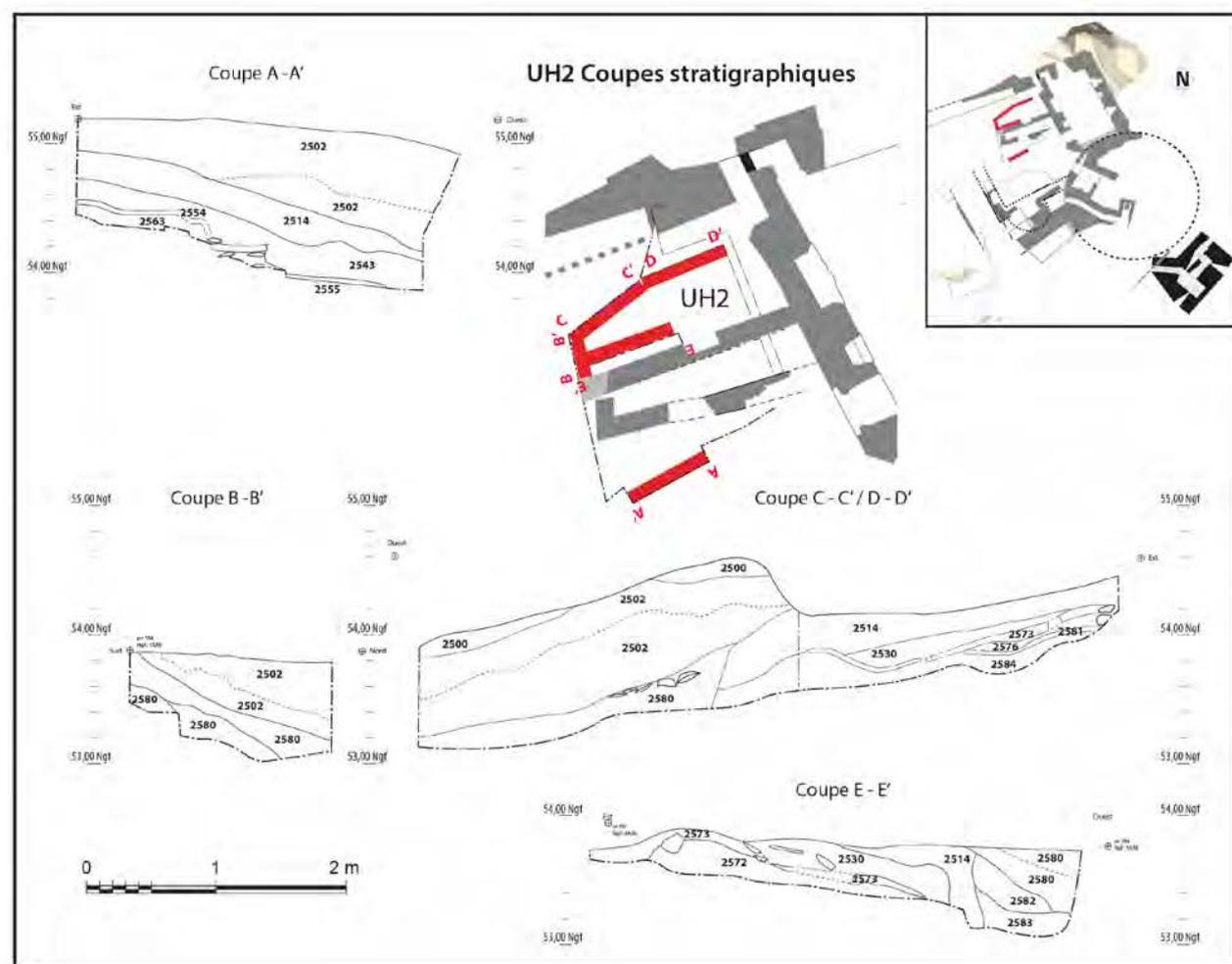


Fig. 16 : UH2, coupes stratigraphiques.
Relevés E. Simonet, DAO E. Simonet et B. Grall, 2015, CD29/ Mission Archéologie.



Fig. 17 : Foyer US 2577, dans le bâtiment nord.
Cl. E. Simonet, 2015, CD29/ Mission Archéologie.

Cette occupation est scellée par un remblaiement de 8 à 10 cm d'épaisseur, pouvant ponctuellement en atteindre près de 0,20 m (côté sud-est). A moins que les niveaux sous-jacents n'aient subi d'importants tassements, cet apport de remblai n'a pas été mis à profit pour atténuer les pentes des niveaux d'occupation. Ces apports sont au contraire plus importants à l'est qu'à l'ouest. Ils sont marqués par une US grise granuleuse avec des fragments de mortier US 2576/2572, et des niveaux argilo-limoneux jaune à brun US 2586 et US 2587, près de l'escalier d'accès aux latrines (fig. 16, coupe DD').

Cette séquence précède l'installation d'une US argileuse 2573, rubéfiée dans sa partie nord. On n'en a retrouvé que des fragments dans la partie ouest de la zone fouillée. Ce niveau correspond, près de l'escalier, à une US argilo-limoneuse avec inclusions d'argile rubéfiée, fragments de charbon et de mortier 2579 qui présente, devant l'escalier d'accès aux latrines (marches US 2565 et 2537), une très forte rubéfaction, circonscrite à un quadrilatère de 1,26 m x 0,75 m : l'US 2578 (fig. 18). La forme spécifique de l'US 2578 laisse à penser qu'une superstructure de bois a pu s'effondrer sur le sol et y brûler, en provoquant une rubéfaction encore plus importante que sur le reste des sols.



Fig. 18 : surface d'argile rubéfiée US 2578, devant l'escalier d'accès aux latrines. Cl. E. Simonet, 2015, CD 29/ Mission Archéologie.

Dans le logis oriental, en UH1, un remblai d'argile jaune-verdâtre US 2091 a pu être fouillé au nord de la bande de quartzite US 2056 qui traverse le sondage (fig. 26). Il est perturbée par un creusement US 2099 au comblement de terre granuleuse brune, peu développé (fosse ?), et dont la berme centrale masque la vue d'ensemble. L'US 2091, postérieure aux retrait d'aplomb US 2097 de M 31, se rapporte à une structure maçonnée US 2090, mise au jour à l'ouest de l'UH1, près de M33, et parallèlement à ce dernier mur. Un parement en est conservé, sur 1,20 m de longueur. La largeur n'est pas complète (0,70 m), la structure ayant été en partie détruite par un réaménagement tardif du mur M33. Côté sud, elle a été détruite par les fondations de la tour d'artillerie. Et si elle s'est développée côté nord, il n'en subsiste pas de trace du fait de la récupération des pierres sur le quartz (fig. 19).



Fig. 19 : Vestiges de la structure US 2090, coupée par l'implantation du mur M33 et par les fondations de la tour d'artillerie fin XVe –début XVIe siècle (au premier plan). Vue du sud-est. Cl. R. Pérennec, 2015, CD29/ Mission Archéologie.

Des apports ponctuels le long de M33, au nord-ouest du rocher quartzite qui traverse la salle, peuvent sous réserve être mis en relation avec cette structure. Il pourrait alors s'agir de remblaiements destinés à compenser un effondrement des niveaux sous-jacents sur une tranchée de récupération de matériaux : argile jaune US 2104, argile brun-jaune et pierres US 2105 (qui a livré un fragment de céramique onctueuse attribuable aux XIIIe-XIVe siècles), sable fin jaunâtre mêlé de débris de granite US 2102, amas de blocs de schiste sans agencement US 2101 (fig. 20).



Fig. 20 : Tranchée US 2101 en UH1. Vue du nord. Cl. R. Pérennec, 2015, CD29/ Mission Archéologie.

Si tel était le cas, il faudrait envisager que la structure US 2090 puisse témoigner d'un état ancien de la façade du bâtiment nord, dont la largeur (4 m), serait identique à celle de l'édifice de la phase

1. Le même module de bâtiment aurait été conservé, avec un changement d'orientation. Cet état serait à situer en phase 2. Mais en attendant de confirmer, ou d'infirmer cette hypothèse somme toute très mal étayée, il convient de considérer les restes du massif maçonné US 2090 comme une structure indéterminée, participant d'un aménagement insuffisamment documenté pour être appréhendé.

Une large tranchée opérée pour implanter les fondations de la tour d'artillerie de la phase 5 s'est arrêtée sur une structure maçonnée en schiste et argile, US 2096. Le fond du creusement correspond à une assise plane, qui peut facilement s'obtenir lors de l'arasement d'une structure en dalles de schiste (fig. 21).



Fig. 21 : Tranchée de fondation de la tour d'artillerie. Au fond à droite, la structure US 2096 est antérieure à ce creusement. Vue de l'est. Cl. R. Pérennec, 2015, CD29/ Mission Archéologie.

La perception d'ensemble de cette structure est extrêmement parcellaire. Toutefois, la fouille d'une maçonnerie similaire US 2285, en UH4, elle aussi antérieure à la tranchée de la tour d'artillerie (US 2284), permet d'envisager qu'il ne s'agisse là que d'une seule et même structure, assez étendue (fig. 91). Il pourrait s'agir de la terrasse ou des maçonneries arasées d'un bastion antérieur à la tour d'artillerie. La présence d'un tel ouvrage, qui a conditionné l'implantation de la tour à canons, est déjà attestée (Pérennec 2014).

Dans la partie sud de l'UH1, un niveau de sol d'argile jaune verdâtre US 2087, de quelques centimètres d'épaisseur, vient ensuite recouvrir les US 2090, 2091 et 2099 (fig. 26).

Dans la cour, devant les bâtiments, une couche de chaux US 2561, fouillée très ponctuellement au sud-est de l'UH 2, près de M33, présente un pendage très prononcé vers l'ouest (fig. 22). Elle témoigne probablement de travaux sur les bâtiments proches. Elle est recouverte par un niveau d'argile jaune à brun-jaune US 2559, et un feuilleteur d'argile beige-orangée et de mortier US 2564, le tout ayant été exposé à une chauffe. Cette couche en pente prononcée vers l'ouest comporte un amas de chaux rubéfiée US 2558, entouré d'une petite couronne cendreuse (fig. 23). Elle est scellée par une rehausse brun-grise granuleuse US 2545.



Fig. 22 : Un exemple du pendage des niveaux de sol dans la cour : l'US de chaux 2561. Vue prise du sud. Cl. E. Simonet, 2015, CD29/ Mission Archéologie.

Fig. 23 : Foyer US 2558. Vue du nord-ouest. Cl. R. Pérennec, 2015, CD29/ Mission Archéologie.



1-3-2) Etat 2 : phase 4, XVe siècle

Une réfection partielle des sols rubéfiés du bâtiment nord, en UH2, est marquée par l'apport de niveaux parcellaires : US de plaquettes de schiste et argile grise US 2533, puis US argileuse gris-jaune et petites plaquettes de schiste US 2550. Ces apports sont des confortements du sol dans une zone de passage intense : l'accès aux latrines.



Fig. 24 : Estrade US 2548, dans le bâtiment nord. Vue de l'ouest. Cl. R. Pérennec, 2015, CD29/ Mission Archéologie.

Une importante structure maçonnée en dalles et moellons de schiste liés à l'argile US 2548 est construite à l'est du bâtiment nord (fig. 24). L'emprise bâtie est de l'ordre de 3 x 3 m, mais compte-tenu de la présence d'une structure antérieure arasée au même niveau, elle peut-être portée à 3 x 3,50 m, et devait donc couvrir l'espace jusqu'au mur M 33. Elle constituait une estrade empierrée, surplombant les sols environnants de 0,40 à près de 0,50 m. Contrairement aux sols du bâtiment, qui accusent un pendage marqué vers l'ouest, l'estrade US 2548 est parfaitement plane. Cette

caractéristique la rend parfaitement adaptée à une fonction de stockage. L'orientation nord de la longère pourrait évoquer un cellier, mais cette hypothèse ne peut être totalement confirmée du fait de l'extrême proximité avec l'entrée des latrines.

Dans le bâtiment est, en UH1, une réfection des maçonneries intervient sans doute à ce moment : le parement oriental effondré de la courtine est M31 est reconstruit (US 2045). La différence d'appareil entre cette réfection et le parement occidental US 2046, en partie basculé, est particulièrement net au niveau des embrasures d'archères (Pérennec 2013).

Un remblaiement d'ensemble est marqué :

- par une US de blocs et d'éclats de schiste mêlés de limon brun US 2076 mise au jour dans la partie nord de la pièce, pour atténuer la différence de niveau de part et d'autre de la barre de quartzite (fig. 25 et 26).



Fig. 25 : Recharge d'éclats de schiste US 2076. Vue du sud. Cl. R. Pérennec, 2015, CD29/ Mission Archéologie.

- Par une couche d'éclats de schiste indurés dans un limon brun-gris, d'un à deux centimètres d'épaisseur, US 2078, plus au nord.

Trois petits foyers ou fosses charbonneuses US 2083, US 2084 (fig. 27), et US 2085, ont des dimensions respectives d'environ 0,25 x 0,60 m, 0,50 x 0,50 m, 0,70 x 0,65 m. Le remplissage de US 2083, engagé sous la berme, est entièrement charbonneux. De l'argile rubéfiée US 2108 a été mis au jour sous les 5 à 6 cm de 2083. L'US 2084 a été comblée en deux temps: un remplissage charbonneux précède le comblement définitif, effectué par les cailloutis de la couche sus-jacente.

Fig. 27 : Structure de chauffe US 2084-US 2088, dans le bâtiment oriental. Vue de l'est. Cl. R. Pérennec, 2015, CD29/ Mission Archéologie.



Ils sont scellés par une US 2077 de petits cailloutis bleus, avec une réfection de terre battue avec cailloutis et éclats de schiste US 2080/2081 (fig. 26).

Ces niveaux, comme certains des précédents dans ces phases, ne couvrent pas toute la surface de la salle. Leur installation ne cherche pas à compenser le dénivelé récurrent de part et d'autre de la barre rocheuse US 2056. Les sols sont en pente vers le nord, et le gros des réfections a lieu dans la partie la plus haute de la pièce. Celle-ci correspond à la zone proche de la porte. Bien que celle-ci soit postérieure, on est donc tenté de penser que dans son état final du XVII^e siècle elle a succédé à une porte antérieure, mettant à profit un replat rocheux. Les reprises de sols interviendraient donc pour renforcer une zone de cheminement intense, face à la porte (avec un éventuel accès à l'étage ?).

C'est aussi à cet endroit qu'a été mis au jour une US de chaux pure 2072, de 0,87 m par environ 1,30 m (fig. 26). Les travaux qui ont laissé cette trace ne sont pas identifiés : s'agit-il du remontage du parement écroulé de la courtine orientale, l'US 2045 ?

Un niveau de sol argileux gris US 2064 en pente vers le nord (une quinzaine de cm) est ensuite aménagé dans la salle (fig. 38). Cette belle terre-battue la couvre intégralement, à l'exception de la partie sud, du fait de travaux d'aménagement postérieurs.

Dans la cour, la pente initiale fortement marquée vers l'ouest est aménagée. Cette opération a nécessité, en préalable, la construction d'un bouchon maçonné US 2589 pour combler la porte US 2588 ouvrant dans le mur US 2528 (fig. 13). Du fait de perturbations ultérieures, il ne subsiste plus qu'une étroite bande mal conservée d'une dizaine de centimètres dans l'alignement du parement sud de 2528. La hauteur même de l'US 2589, jusqu'au niveau du futur sol extérieur, est de 0,48 m. L'emprise initiale de la maçonnerie couvrirait donc sans doute initialement l'intégralité du seuil, dans lequel devaient être installées des marches d'accès au bâtiment nord. En bloquant les remblais extérieurs, cette structure a permis de remonter le niveau de la cour, pour en faciliter l'usage. Un apport de plaques de schiste US 2566 sert ainsi de soubassement à un remblai US 2563 argilo-sableux, puis à une US d'argile jaune 2554, de quelques centimètres d'épaisseur. Il s'agit ici du lit de pose de dalles de schistes ayant servi à la création de gradins (fig. 16, coupe AA'). Ces dalles sont disposées bord à bord de manière linéaire, en dessinant de ce fait des parements correspondant à autant de marches : US 2555 (fig. 28), US 2568, US 2529...

Le nouveau dispositif en terrasse de la cour paraît, au vu des zones de fouilles, avoir été conçu comme un énorme escalier permettant une circulation sur l'ensemble de la zone. Dans un deuxième temps, cependant, une masse de dalles de schiste US 2591 est épandue contre le parement de la marche US 2529, pour supporter des dalles US 2568bis. Leur installation permettait d'obtenir un niveau à peu près plan depuis la marche US 2568, jusqu'à la façade du bâtiment est M 33. Il n'est alors plus question d'un vaste escalier couvrant toute la zone jusqu'à l'UH 3, mais de sa transformation en une terrasse. Cet état de fait implique aussi la présence d'un

escalier sans doute normalement dimensionné. L'état de dégradation des vestiges et l'exigüité de la surface de cour fouillée ne permettent pas de le localiser.



Fig. 28 : Marche US 2555 de l'escalier de la cour. Vue prise du nord. Cl. R. Pérennec, 2015, CD29/ Mission Archéologie.

La création de l'escalier puis de la terrasse n'a pas affecté les utilisations fonctionnelles de la cour : une cuvette US 2557 au remplissage argileux brun-gris et petites plaquettes de schiste US 2575 est ménagée dans l'US 2545. Ce dispositif est le soubassement d'un foyer US 2531 de 0,80 x 1,10 m, fonctionnant avec une zone rubéfiée plus vaste, US 2527 (fig. 29). Un niveau charbonneux US 2534 a aussi été mis au jour sur la plaque foyère US 2531 (fig. 29). Ces différents dispositifs de chauffe sont, comme pour le foyer antérieur US 2558, installés contre le mur US 2528, c'est-à-dire le long du gouttereau du bâtiment nord.



Fig. 29 : Zone rubéfiée US 2527, plaque foyère US 2531 et foyer charbonneux US 2534. Au premier plan, le mur 2528. Vue du nord. Cl. R. Pérennec, 2014, CD29/ Mission Archéologie.

1-4) Phase 5 (fig. 37)

1-4-1) Phase 5a : la fin XVe- début XVIe siècle

A l'ouest du logis, dans l'UH2, le mur US 2528 est arasé. Un amas de blocs de schistes US 2530, mêlé à de l'argile jaune et quelques poches d'argile charbonneuse, et provenant de la destruction de cette structure bâtie, a été retrouvé au nord de celle-ci, sur la majeure partie de la

zone ouverte (fig. 30). Il contient des céramiques communes et onctueuses, datables du XVe siècle, ou de la fin XVe-début XVIe siècle. Il correspond au sud, côté cour, à un niveau d'argile jaune à grise US 2544/2547, qui succède à un faible apport terreux brun-noir US 2552/2553. Cet apport compact US 2544/2547, s'apparentant à un niveau de sol, recouvre partiellement le parement sud du mur US 2528. Il pourrait traduire un début de récupération de matériaux. Celui-ci est d'ailleurs très bien marqué par une poche d'argile jaune plus plaquettes de schiste US 2542, devenant plus grise en profondeur (US 2570), ciblée sur la porte du mur US 2528 et son bouchon maçonné US 2589. On peut supposer la récupération de pierres de taille utilisées pour les marches de descente dans le bâtiment nord.

Les US 2530 et 2528 sont scellées par un niveau noir argileux homogène US 2514, qui couvre l'intégralité du sondage (numéroté US 2543 dans la cour). L'US 2514/2543, de 0,10 à 0,30 m d'épaisseur, est en pente vers le nord, et vers l'ouest (fig. 30 et 33). Ce niveau a livré, en 2015 comme en 2014, des céramiques datables des XV-XVIe siècle, et, en 2014, des fragments de chauffe-plat du XVIe siècle (Voir l'étude céramique de M. Grall, dans Pérennec 2014). Le petit mobilier est assez bien représenté. Il comprend notamment des éléments liés à l'habillement, dont la datation paraît cohérente avec celle des céramiques. 49 scories, pour un poids total de plus de 4 kg ont aussi été mises au jour en position secondaire. Mais il paraît logique de considérer qu'une activité liée au métal pouvait se dérouler à proximité, à l'intérieur de l'enceinte.



Fig. 30 : De gauche à droite : Us 2530 provenant de la démolition du mur 2528, mur 2528, zone rubéfiée US 2527 et dallage US 2529, mur 2523. Les bermes donnent le niveau d'affleurement de l'US 2514.
Cl. R. Pérennec, 2014, CD29/ Mission Archéologie.

Ce niveau de circulation US 2514 recouvre la marche US 2537 : la surélévation du sol a logiquement provoqué un raccourcissement de l'escalier d'accès à la latrine US 2027. L'US 2514 fonctionne aussi avec un mur nouvellement créé 1,20 m au sud de 2528, le mur US 2523 (fig. 31). Par rapport au bâti existant, le mur 2523 est déporté à l'aplomb de la porte du logis oriental, US 2019. La nouvelle construction conserve une orientation identique à celle du mur préexistant. Le bâtiment est ainsi notablement agrandi : sa portée serait accrue d'1,90 m, pour passer à 6 m intérieur (fig. 37).



Fig. 31 : Au premier plan, le mur US 2523 dont on devine à gauche le retour US 2556. Au second plan, le mur antérieur US 2528. Cl. R. Pérennec, 2015, CD29/ Mission Archéologie.

La fouille a de plus permis de mettre au jour un retour nord-sud US 2556, partiel, et malmené par des ouvertures contemporaines qui l'ont fait disparaître sur la majeure partie de son tracé (fig. 31 et 32).



Fig. 32 : En haut, angle des murs 2523 et 2556 (à droite). Au premier plan, mur antérieur 2528. Vue prise du nord.
Cl. E. Simonet/ B. Grall, 2015, CD29/ Mission Archéologie.

Vers l'est, c'est-à-dire le logis, une barre de quartzite de même orientation permettait de fonder aisément le mur US 2523 sur le dur (fig. 58). Mais la récupération des matériaux sur le socle rocheux n'en a pas laissé de trace...

Nous avons pu constater l'an passé que par endroits le mur était construit avec des fondations légères, sur les remblais de démolition, tout au moins là où ils avaient pu être mis au jour.

L'augmentation de la surface fouillée a permis de constater que cet état de fait est anecdotique : le mur US 2523, notamment dans sa partie occidentale, près de l'angle avec 2556, comporte en moyenne quatre à cinq assises de fondation (fig. 31). Il n'en reste pas moins vrai que la maçonnerie a été édifée sur les remblais de démolition, sans descendre jusqu'à des niveaux plus stables. Tout au plus peut-on remarquer que ces remblais (US 2530 et 2544/2547) étaient épandus sur des surfaces empierrées (escalier de la cour), donc avec des risques de tassements limités.

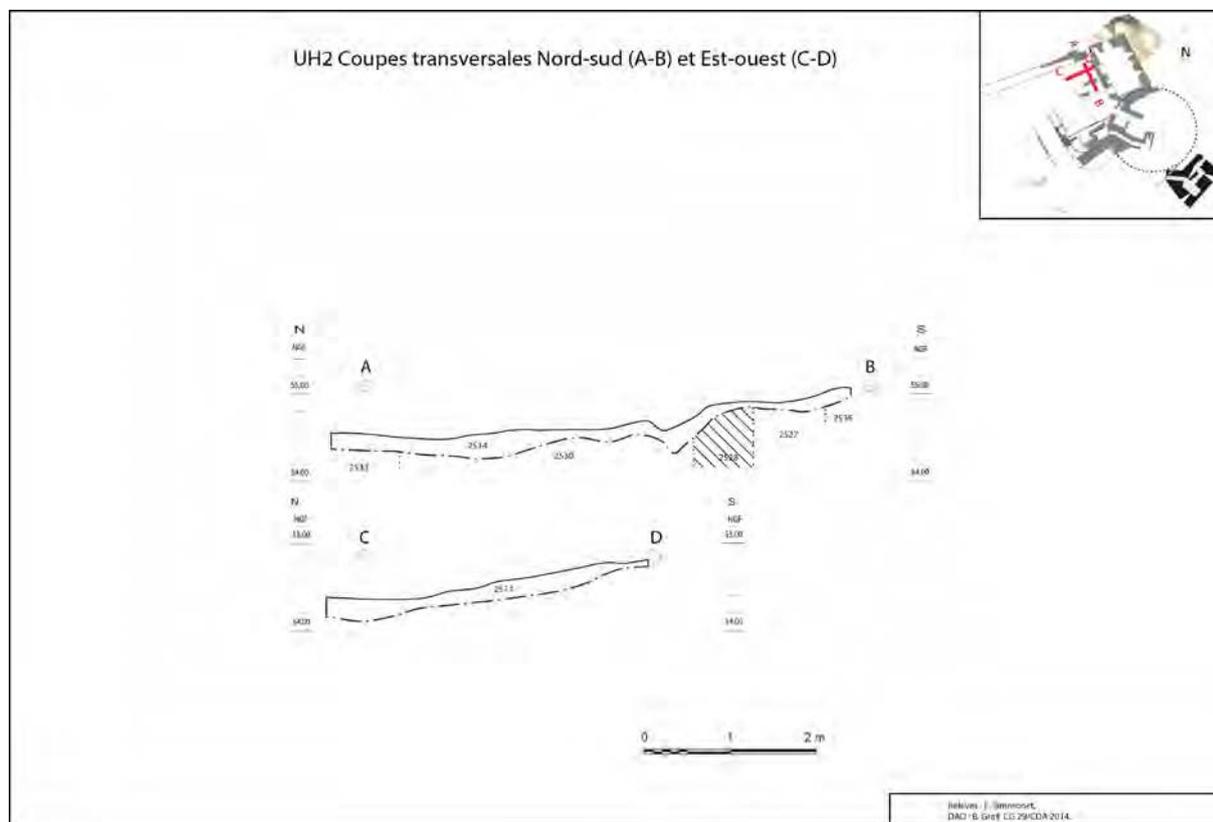


Fig. 33 : Coupes transversales de l'UH2, US 2514.
Relevés E. Simonet, DAO B. Grall, 2014, CD29/Mission Archéologie.

Les marches US 2524 et 2526 d'accès à la latrine US 2027 sont conservées. Puis un autre niveau de circulation succède à 2514 : l'US 2520/ 2508 d'argile noire compacte, avec des inclusions de mortier de chaux en surface.

A l'intérieur du bâtiment oriental, le sol de terre-battue gris US 2064 est percé de deux trous de poteaux US 2069 et US 2068, espacés de 6 m à l'entre-axe. Les creusements, légèrement en cuvette, sont peu profonds (0,11 à 0,14 m). Leur diamètre est de l'ordre de 0,60 m.

Le comblement est assuré par les sols sus-jacents US 2066 et 2067. Ces implantations de poteaux se sont faites à une distance à peu près égale des murs environnants (1,40 et 1,60 m de distance de la courtine est). Il s'agit sans doute d'aménagements liés à des réfections sur le bâti.

Car le sol US 2064 est entamé par une large tranchée de fondations US 2095, profonde d'environ 0,50 m, correspondant à la construction de la tour d'artillerie mur M30 (fig. 34).

Fig. 34 : La tranchée de fondation US 2095 de la tour d'artillerie, en cours de fouille. Vue de l'est. Cl. R. Pérennec, 2015, CD29/ Mission Archéologie.



Le bord de tranchée est implanté 1,75 m à 2 m au nord du parement courbe de la tour. L'arrêt du creusement sur l'arasement d'une structure antérieure maçonnée US 2096 a fourni une assise stable à la construction. Ses fondations, imposantes, sont constituées de deux gradins maçonnés successifs (fig. 35).

Le premier, US 2094, est monté en moellons et dalles de schiste liés à l'argile. Les constructeurs ne l'ont pas chaîné à la courtine M 31 contre laquelle il est appliqué. Tout au plus une ou deux pierres de l'assise haute englobent-elles l'US 2097 en débord. L'US 2094, haute de 0,20 à 0,33 m, est large de 0,75 à 0,95 m. Elle supporte un second gradin, US 2099, haut de 0,50 m, large de 0,45 m à 0,85 m. La construction de ce dernier est beaucoup plus belle : elle fait appel à des pierres taillées, d'un gabarit supérieur. C'est qu'il n'a pas été conçu pour être complètement enterré. Sa partie sommitale affleurerait, après comblement de la tranchée, un peu plus de 0,15 m au dessus du niveau du sol US 2064. C'est sur ce socle que le mur M30 de la tour a été édifié, avec une mise en œuvre de pierres de taille de gros module, légèrement galbées, collées au mortier de chaux (Pérennec 2013).

Le comblement de la tranchée US 2095 est hétérogène : US 2098 d'argile brun-jaune, US 2093 de plaquettes de schiste et petits débris de schiste ardoisier, US 2092 d'argile brun-jaune et plaquettes de schiste, US 2073 d'argile jaune, blocs de schiste et mortier (fig. 34 et 26).

Cette construction imposante, mais aussi la reprise éventuelle de la courtine orientale suggérée par les logements de poteaux US 2068 et US 2069, pourraient être intervenus après la guerre d'indépendance de Bretagne, pour remettre en état et moderniser la forteresse endommagée.



Fig. 35 : Les fondations en gradins de la tour d'artillerie : US 2094 et 2099.
Vue du nord-ouest. Cl. R. Pérennec, 2015, CD29/ Mission Archéologie.

Une reprise du niveau d'occupation se traduit par l'installation d'un dallage de dalles de schiste US 2070, posé sur le sol antérieur US 2064, et fonctionnant avec ce dernier. Il est limité au pourtour de la cheminée (fig. 36). Cela s'accompagne d'une réfection US 2071 de l'âtre, en réutilisant une meule brisée (fig. 36). Des meules entières, de gabarit comparable, avaient été mises au jour lors de la fouille du Roc'h. Elles étaient selon toute vraisemblance positionnées à l'étage du logis (Martineau 2005). Le château semble donc avoir été au XVI^e siècle le siège d'une activité meunière. Les modalités de celle-ci ne sont pas encore bien définies. Un moulin à vent a-t-il été installé sur le sommet venté du château ? Ou les meules étaient-elles actionnées à bras par des prisonniers ? Dans les deux cas un glissement s'opère, avec une ouverture vers des fonctions qui ne sont plus exclusivement militaires. La seconde hypothèse suppose une évolution progressive vers le rôle de prison qui sera dévolu au château au siècle suivant.



Fig. 36: Dallage US 2070,
et cheminée US 2022.
Cl. Y. Pugin, 2014,
CD29/Mission Archéologie.

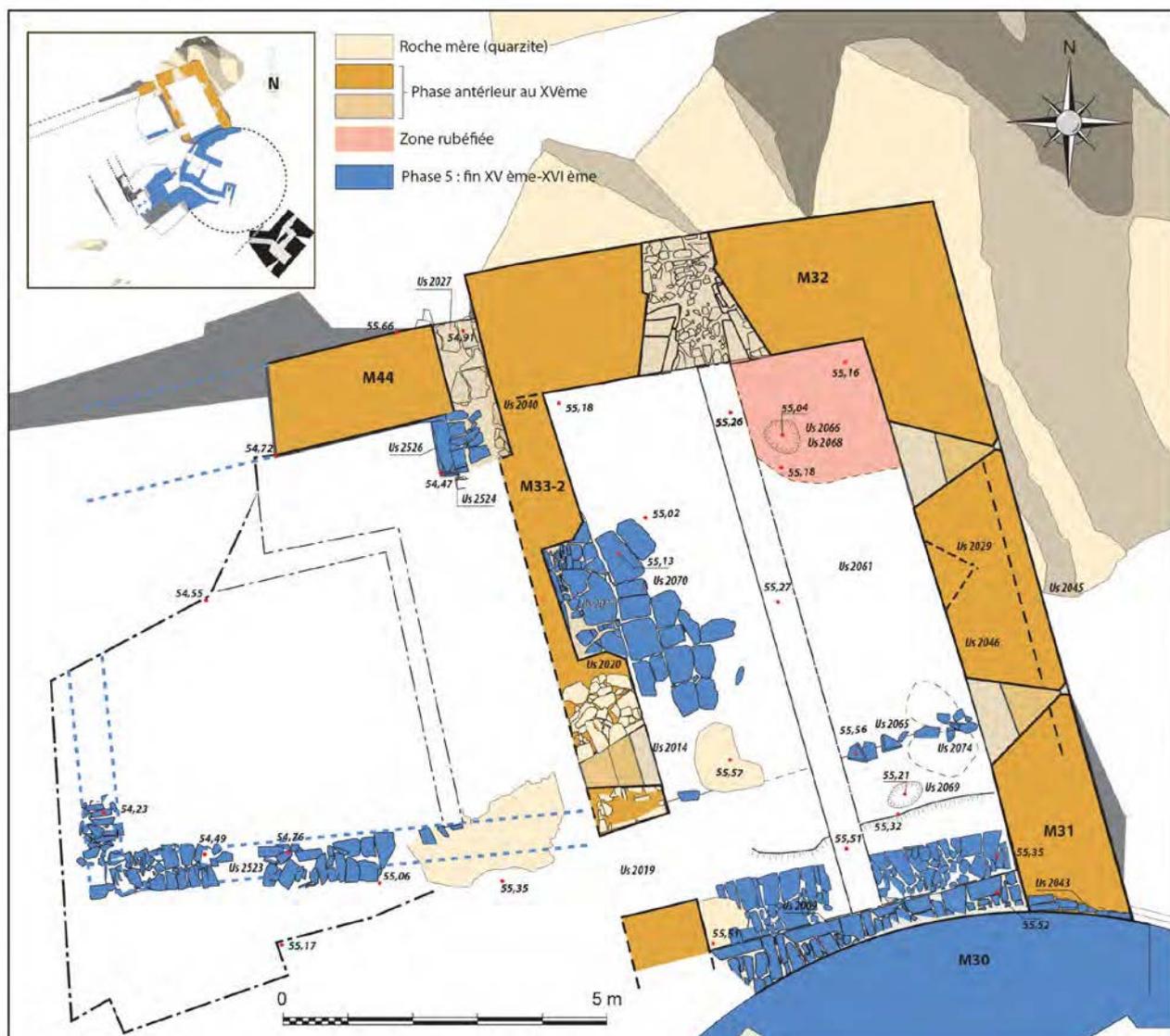


Fig. 37 : Secteur UH1-UH2, plan de la phase 5. DAO B. Grall, 2015, CD29/Mission Archéologie

Une fosse charbonneuse US 2074, sous la forme d'une double cuvette de 0,20 à 0,25 m de profondeur, est positionnée sous l'archère US 2012. Son emprise globale est de près d'1,60 m de longueur, pour 0,70 à 1 m de largeur (fig. 38). Sa fonction est indéterminée. Les parois de la fosse n'ont pas livré de traces de rubéfaction. En revanche, dans l'angle nord-est du bâtiment, un remblai de recharge de niveau US 2066 présente des traces de rubéfaction, qui n'ont pas laissé de séquelles sur les murs du bâti environnant. Il est possible que les US 2066, 2074, mais aussi la cheminée US 2022, dont la chauffe de la sole US 2071 a été très intense, aient pu participer d'une activité temporaire liée à des travaux.



Fig. 38 : Fosse charbonneuse US 2074, alignement de pierres US 2065. Logis en cours de fouille. Cl. Y. Pugin, 2014, CD29/Mission Archéologie.

1-4-2) Phase 5b : l'occupation du XVI^e siècle

La fosse US 2074 préexiste à deux épandages d'argile jaune à brun-jaune US 2067 et US 2061 (fig.26), séparés par une ligne de pierres orientée est-ouest US 2065 (fig. 38). Son rôle était sans doute de servir de marche, lors d'une partition de la pièce en deux espaces distincts, nord, et sud. Cette séparation a probablement été conditionnée par la présence de la porte US 2019 dans le mur M33, comme c'était déjà le cas dans la phase précédente. L'espace sud, situé en face de celle-ci, est considérablement plus restreint que celui du nord. Il pouvait isoler le passage, et peut-être une zone d'accès à l'étage, d'une partie nord relativement fonctionnelle. Le sol US 2061, lié aux marches, permettait un apport de matériaux pour atténuer le pendage du sol préexistant vers le nord. Cette US a livré de la céramique datable du XVe-XVI^e siècle, ou de la fin XVe-XVI^e siècle. La marche est abandonnée lors de la création du sol US 2067, qui va englober les pierres en supprimant le dénivelé de la salle. Puis le sol US 2067 est renforcé par un apport ponctuel de pierres et moellons remplissant un demi-cercle devant l'archère US 2012. Cet épandage US 2075 avait pour but de compenser un tassement du niveau 2067 au dessus de la fosse US 2074 (Pérennec 2014).

Enfin, la surélévation de sol créée par l'installation de l'US 2061 s'est accompagnée d'une rehausse du foyer correspondant à une utilisation normale de celui-ci : cendres et charbon US 2063.

La fourchette des datations des céramiques retrouvées dans les US 2061 et 2067 couvre la fin du XVe siècle jusqu'au tout début du XVII^e siècle, tout en étant principalement ciblée sur le XVI^e siècle. Deux objets de métal indéterminés, mais s'apparentant à des renforts de pelles à âme de bois avaient été mis au jour dans les US 2063 et 2061. Enfin, la part des trouvailles liées au vêtement était nettement moindre que dans l'UH2. Certains objets renvoyaient au monde des soldats : bouterolle de fourreau, morceaux de plomb informes ou partiellement fondus qui évoquent des réserves de métal pour la fabrication de balles d'arquebuse... (Pérennec 2014).

En fin de phase, en UH2, une tranchée oblique d'usage indéterminé US 2521 de 0,50 à 0,60 m de largeur pour environ 0,25 m de profondeur traverse les niveaux US 2520 et 2514 jusqu'au mur 2528 (Pérennec 2014). La forme de la cassure du mur 2523 suggère qu'il a lui aussi été traversé par cette tranchée, ce qui ne peut être absolument confirmé, du fait d'une perturbation postérieure. Le comblement de limon argileux brun et inclusions de chaux 2522 est identique au remblai US 2513/ 2519 sus-jacent, à la surface duquel des blocs ou plaques de schiste à plat évoquent un dernier niveau de circulation (US 2507/ 2518).

L'utilisation des lieux au début de la période est organisée, et les sols d'argile charbonneuse de l'UH2 évoquent une occupation qui paraît assez fonctionnelle, mais dans un cadre résidentiel. Les datations céramiques XVe-XVIe siècles pourraient placer son démarrage au tout début du XVIe siècle, c'est-à-dire au moment où un texte nous signale la reconstruction du château par le vicomte de Rohan (1504). En revanche, l'occupation de fin de phase est plus rudimentaire, et pourrait indirectement témoigner de la période de troubles des guerres de la Ligue, avant la destruction d'ensemble des lieux.

1-5) Phase 6 : fin XVIe-XVIIe siècle (fig. 40)

1-5-1) Phase 6a : La destruction du château

Un épisode de destruction est repéré au travers d'un niveau de démolition qui couvre toute l'étendue de la zone fouillée.

Dans le logis est, il est marqué par :

- un remblai argileux peu épais US 2062 contenant de nombreux blocs de schiste, granite et quartzite. Des traces notables de rubéfaction étaient visibles dans sa partie nord-est, à l'angle des courtines M31 et M32.
- Au pied du mur M30, un amas d'ardoises pilées US 2060 de 1 à 2 cm d'épaisseur, recouvrant l'US 2009.
- un remblai US 2059 d'ardoises de toitures, pouvant atteindre une dizaine de cm d'épaisseur (fig. 26). Cet épandage a laissé des traces sur toute la surface du bâtiment, mais il est surtout prononcé dans la partie nord, principalement côté ouest. Il a en effet été utilisé comme une recharge de nivellement, pour compenser un affaissement des niveaux sous-jacents. Ce remblai recouvrait l'intégralité de l'âtre de la cheminée US 2022.

A l'extérieur du logis, en UH2, cette phase de destruction est attestée par un épais remblai de démolition de 0,70 m d'épaisseur. Il s'agit d'une épaisse couche d'argile jaune 2515, et surtout d'un amas de blocs de schiste en grande partie tombés sur chant US 2516/ 2517, 2502, mêlé d'argile brune granuleuse ou d'argile jaune (fig. 39). Les murs US 2523 et 2556 sont abandonnés et arasés.

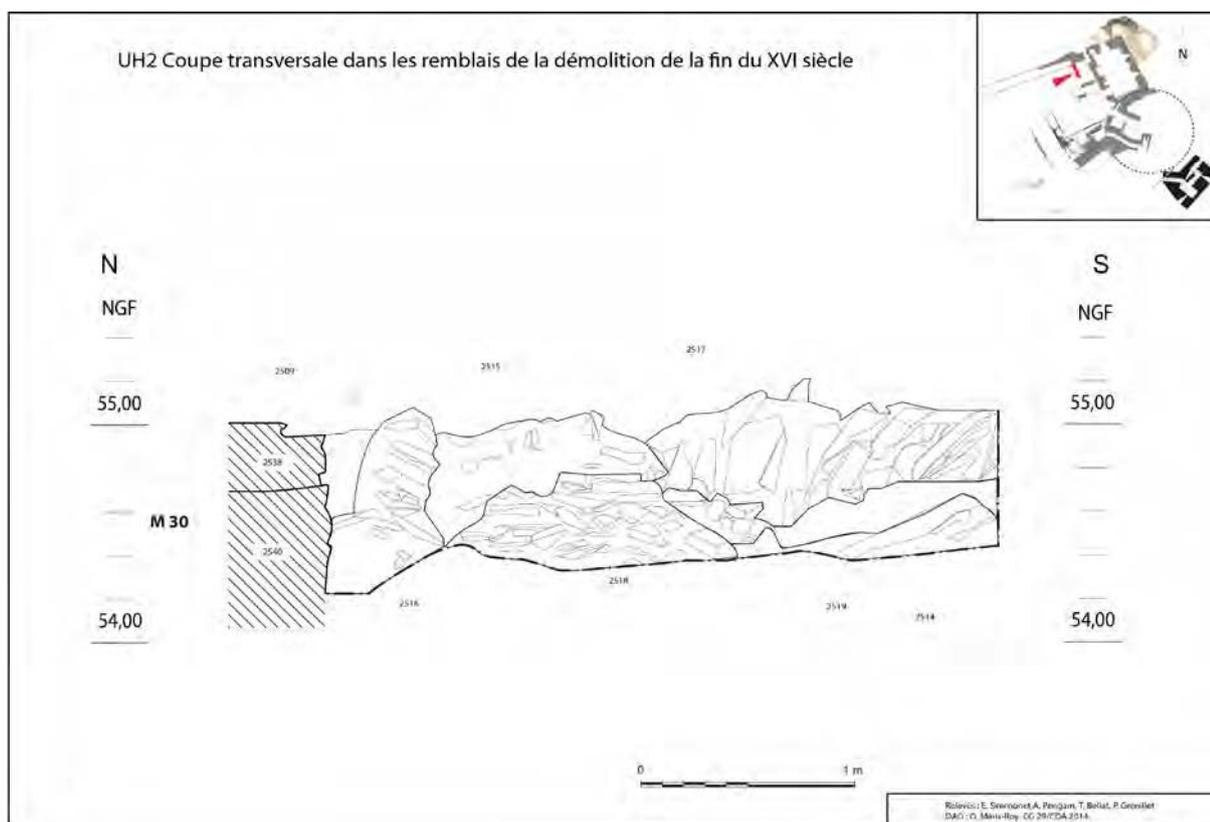


Fig. 39 : UH2, coupe transversale dans les remblais de démolition modernes, et tranchée US 2509. Relevé E. Simonet, A. Pengam, T. Bellat, P. Grémillet, DAO O. Maris-Roy, 2014, CD29/Mission Archéologie.

Le contexte historique et archéologique de cette destruction renvoie au contexte des guerres de la Ligue, à la fin du XVI^e siècle. Dans cette fin de siècle agitée, Ligueurs et protestants s'affrontent en Bretagne. Les Rohan tiennent pour le parti huguenot, minoritaire dans la région. En 1592, les états de Bretagne demandent le démantèlement des places fortes non essentielles à la défense du pays : « les garnisons sont inutiles dans les autres places, si les propriétaires ne les veulent entretenir de leurs deniers, autrement doivent souffrir que leurs maisons soient ouvertes et démolies »². Cette mesure a-t-elle pu être rapidement appliquée ?

La signature de l'édit de Nantes, en 1598, calmera momentanément les tensions : l'assassinat d'Henri IV les ravive quelques années plus tard. Henri II de Rohan entre ainsi, en 1621, en rébellion contre Louis XIII. Ses biens sont confisqués en 1627 et remis au prince de Condé, chargé de démolir les forteresses. Ces destructions programmées eurent au moins un début d'exécution sur certaines places, comme Josselin (Kernévez 2005), sans que l'on sache dans quelle mesure La Roche-Maurice a pu en être affectée. Les fouilles menées sur le Roc'h ont permis d'identifier des traces importantes d'incendie (Martineau 2005), évoquant a priori plus un sac qu'une destruction systématique pour un démantèlement de la place. Mais il faut reconnaître, en l'état de nos connaissances, que l'un a pu précéder l'autre.

² Les états de Bretagne demandent le démantèlement des places fortes non utiles pour la défense du pays et où pourraient se loger des brigands, 31 décembre 1592. Registre des états de Bretagne ; copie Bibliothèque nationale, ms. fr. 22311, f° 137r-v° (Kernévez 2005, t. 1, p. 133).

1-5-2) Phase 6b : Les travaux du XVII^e siècle (fig.40)

Un des apports de la campagne de fouille 2014 a été la mise en évidence de reconstructions opérées au cours du XVII^e siècle, sur une place forte dont le rôle exact était assez méconnu, mais jugée en voie d'abandon.

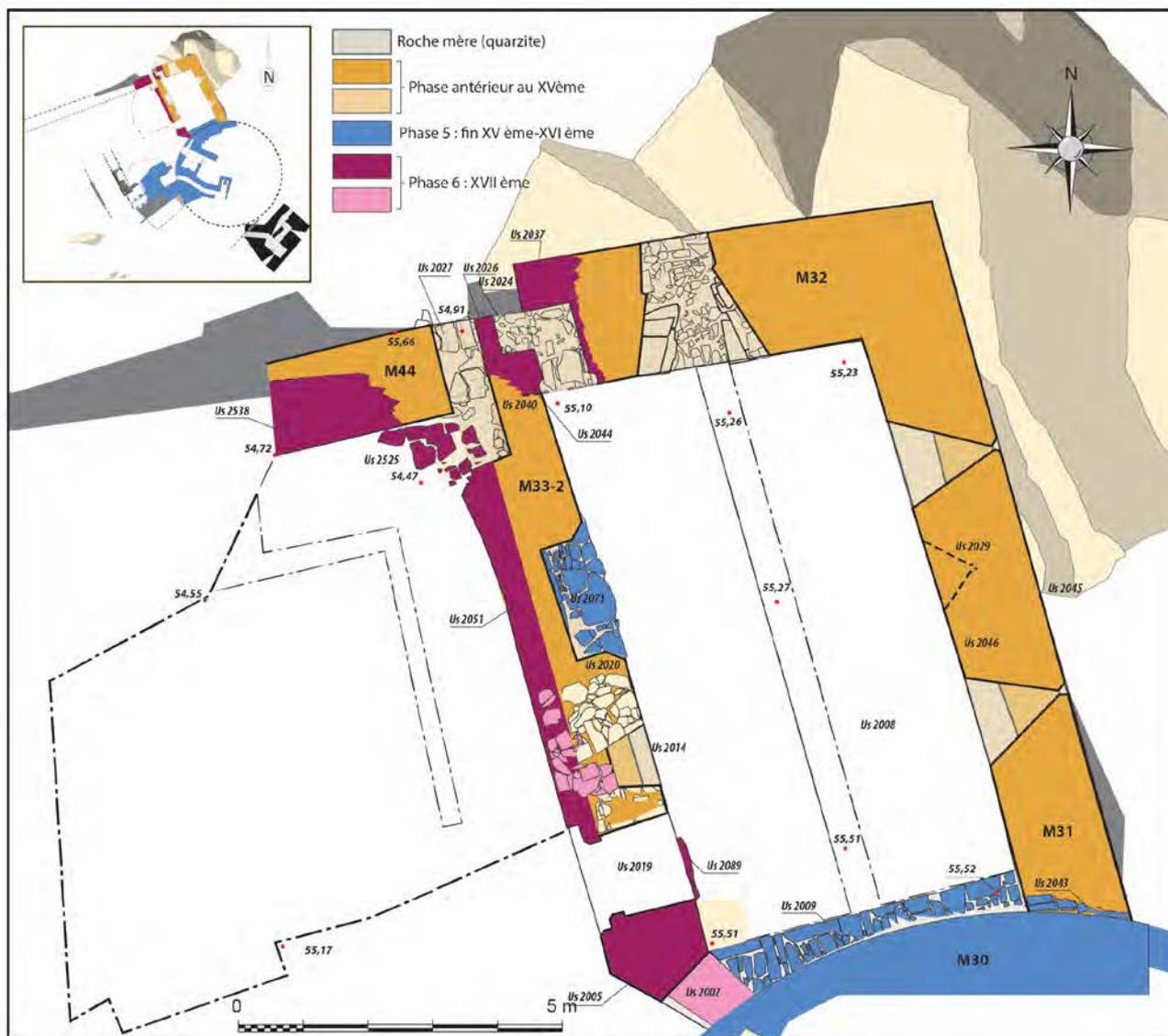


Fig. 40 : Secteur UH1-UH2, plan de la phase 6. DAO B. Grall, 2015, CD29/Mission Archéologie.

Les traces de ces travaux ont été mises au jour à l'ouest de la façade du logis, en UH2. Le remblai de démolition US 2502/2516/2517 est entaillé par deux tranchées US 2511 et 2509, le long de M33 d'une part, et le long de M44 d'autre part (Pérennec 2014).

Le Logis est :

L'US 2511 est une tranchée de fondation du mur M33. La réfection M33-1 concerne principalement le parement occidental, c'est-à-dire la façade extérieure (fig. 41). La maçonnerie antérieure est en effet conservée à l'intérieur, et intégralement chemisée côté ouest, tout au moins au nord de la porte US 2019. Un nouveau parement de moellons de schiste US 2051 englobe le parement antérieur US 2020 (fig. 41 et fig. 14). Au sud, le parement occidental de M33-1 n'est pas rectiligne : le massif US 2005 est à pan coupé. Ce dernier a occasionné un changement d'orientation du mur. De plus, le côté sud-est du massif 2005, dans la porte US 2053, n'est pas parfaitement rectiligne, mais légèrement incurvé.



Fig. 41 : Élévation ouest de la façade du logis, M33. Relevés M. Millet, DAO O Maris-Roy, 2014, CD29/Mission Archéologie.

Cet état de fait semble être commandé par la forme du parement du mur M30 de la tour d'artillerie : la disposition du massif à pan coupé US 2005 permettait d'établir une circulation, via la porte US 2053, le long de la tour. Le mur M33-1 avait donc lors des dégagements de 2013 été considéré comme étant contemporain ou postérieur à la tour. La création du pan coupé du

parement ouest de M33-1, plus large que le mur antérieur M33-2, aurait alors été nécessitée par la volonté de dégager la porte US 2101 du mur M30 de la tour. Le maintien d'un parement occidental rectiligne de la façade du logis aurait en effet occulté une petite partie de la baie, et masqué son piédroit oriental.

On note une différence d'appareil entre les deux segments de parements de M33-1 situés de part et d'autre de la porte. Elle provient du type de parti-pris de construction adopté : simple parement plaqué contre le mur ancien au nord, qui a été chemisé ; refonte plus importante au sud, avec une reconstruction d'ensemble, puisque le choix du pan coupé ne permettait pas d'adopter une autre solution. La maçonnerie du pan coupé est logiquement plus soignée, à la façon des montages soignés relevés habituellement sur tous les chaînages d'angle ou entourages de baies. Mais la différence de traitement entre les deux parties du mur nous paraît aujourd'hui plus importante. La partie nord, moins bien assise sur le dur, a en effet beaucoup travaillé et versé vers l'ouest. De nombreuses rangées d'assises se sont désolidarisées, ouvrant ainsi des fissures, et de très nombreuses pierres se sont fracturées, à tous les étages de la maçonnerie (fig. 41).

Au terme du chantier de reprise de la façade du logis, le mur M33 passe de 1,12m à 1,55m de largeur.

Cette opération condamne l'archère US 2014 puisque la reprise du mur s'accompagne du murage partiel de celle-ci au moyen d'un bouchon maçonné (fig. 14). La condamnation de l'ancienne ouverture de tir n'ayant pas été totale, elle a pu être convertie en niche murale. Mais la conservation des marches, non nivelées, peut aussi laisser penser que l'archère a pu être transformée en une petite meurtrière adaptée aux armes à feu.

Le chemisage du mur antérieur M33-2 par la nouvelle maçonnerie M33-1 comprend aussi la réfection du seuil de la porte US 2019, installée sur un retrait d'aplomb US 2089 débordant à l'est, et postérieur aux gradins de fondation de la tour d'artillerie (fig.19, 21 et 35). Elle est marquée par des piédroits de granite taillé, à deux ressauts reposant sur une même base chanfreinée (fig. 41). La couleur sombre des pierres de taille évoque la kersantite, mais la pierre offre ici une surface assez friable, bien loin des qualités du premier matériau. Les piédroits supportaient un arc en plein cintre US 2017.

Son départ s'effectue 1,95m au dessus du seuil de l'US 2019. Un certain nombre de blocs effondrés, provenant tant de cet arc que des montants, ont été retrouvés dans la porte lors de la fouille du remblai de démolition. Sur la largeur du mur, le couverture était assuré par une voûte en berceau faite de moellons et de plaques de schiste, US 2018, dont le départ est conservé.

La porte présentait donc un traitement architecturalement élaboré, qui devait lui conférer un aspect assez monumental. Le granite employé l'a sans doute été pour deux raisons : la facilité de taille, et une origine sans doute locale, qui reste à confirmer. Mais la qualité de « second choix » de la pierre, malgré une volonté ostentatoire patente, traduit sans doute un souci réel d'économie lors de la réalisation.

Le montant de la porte, en arrière des piédroits, est percé de deux logements quadrangulaires US 2015 et 2016. Leurs dimensions respectives de 22 x 21cm, et 14 x 15,5cm, peuvent les faire assimiler à des logements de barres de porte. Leur localisation aux deux extrémités de la porte peut cependant surprendre. La position de celui du haut l'a sans doute aussi destiné à supporter le cintre de bois sur lequel la voûte US 2018 a été construite (Pérennec 2013).

Une structure en creux a été aménagée dans le parement US 2051 de M33-1, de l'autre côté de la cheminée US 2022. Il s'agit d'un départ de cul de four US 2036, conservé sur 1,70 m de longueur, 0,28 m de profondeur (fig. 41 et fig. 42). Le niveau de la sole est semblable à celui de la plaque foyère de cheminée, mais la présence des pierres de taille du contre-cœur, US 2011, permettent

d'exclure que le chargement du four ait pu se faire à partir de l'intérieur du bâtiment. Ce four, adossé à M33-1, n'était utilisable que depuis la cour. Aucune structure de support de sole n'a été mise au jour à l'ouest des vestiges conservés dans M33-1.



Fig. 42 : Vestiges d'un four US 2036, partiellement intégré au parement US 2051 du mur de façade du logis M33-1. Cl. R. Pérennec, 2014, CD29/Mission Archéologie.

Des latrines sont installées à l'intérieur du bâtiment est. Le gros défaut initial de ces dernières est qu'elles n'ont pas été créées *ex nihilo* en saillie d'un parement extérieur. Les constructeurs ont souhaité optimiser leur construction en la jumelant à la latrine extérieure US 2027. A cet endroit, la courtine M32, sur l'emprise du logis, est en débord par rapport à la courtine M44. Les constructeurs de la nouvelle latrine US 2024 ont donc été conduits à araser l'angle nord-ouest de M32, pour installer les supports de la superstructure (fig. 43). Un parement US 2025 a donc été construit en ce sens, pour répondre aux ancrages antérieurs de la latrine US 2027 (saignées US 2054 pratiquées dans la maçonnerie de M44). Ce parement supporte une réfection de la courtine : la reprise US 2037.



Fig. 43 : L'implantation des latrines sur le parement nord de la courtine M32-M44. A droite, ancrage de la latrine US 2027 (saignées US 2054). A gauche, implantation de la latrine US 2024 : arasement partiel de l'angle de la courtine M32, parement US 2025 (ancrage), supportant une réfection de la courtine, US 2037
Cl. R. Pérennec, CD29/Mission Archéologie.

Le couloir d'accès à la latrine a en effet été obtenu au moyen d'un désépaississement de la muraille M32, puis de la reconstruction de la partie haute de cette dernière (US 2037), pour fermer ce couloir côté nord. Cette nouvelle construction mesure 0,76 m de longueur pour 0,67 m de

largeur, là où M32 en faisait initialement 2 m. Elle est conservée, à l'intérieur, sur 0,90 m de hauteur. Les vestiges de la cloison US 2026, qui sépare les deux latrines US 2024 et US 2027 sont conservés sur quelques assises. A l'intérieur du logis, l'installation des « commodités » est marquée par un couloir en équerre, dont la largeur varie de 0,64 m dans son segment ouest, à 0,94 m à l'entrée. Côté ouest, une arête maçonnée US 2040 limite l'emprise initiale du mur M33-2 de l'ajout d'un petit massif maçonné US 2044 au nord. Ce dernier est un complément au couloir US 2024. Il avait aussi pour rôle d'accueillir le montant de bois d'une porte, dont un logement vertical, US 2039, conserve la trace. Son pendant dans la courtine M32, US 2038, est beaucoup moins bien conservé (Pérennec 2013).

Au final, la création de la latrine US 2024 devrait pouvoir être considérée comme une amélioration résidentielle notable. Mais son insertion *a posteriori* dans le cadre du bâti existant ne semble pas témoigner d'une grande qualité d'exécution et de conception. Les supports étaient charpentés, peut-être aussi d'ailleurs l'élévation. Ce choix paraît procéder d'un caractère d'économie appliquée à un édifice nécessaire, sans caractère d'exemplarité. Certains éléments de confort sont présents, telle la porte donnant accès, depuis le logis, au couloir 2024. La localisation de l'édicule est prévue pour assurer une desserte à la fois depuis l'intérieur du logis, et depuis l'extérieur. Mais elle a un inconvénient significatif. L'arasement partiel de l'angle de M32 pour installer un troisième support charpenté reste limité. Or il est un obstacle à l'évacuation des matières fécales depuis le logis...

Enfin, l'angle de la façade et du couloir d'accès aux latrines extérieures US 2027 est très dégradé, en partie du fait de problèmes de stabilité du mur M33-1 déjà évoqués, en partie sans doute du fait de récupérations de matériaux après l'abandon du château. Les éléments subsistant, et le parfait état des maçonneries du couloir d'accès US 2027, permettent de penser que ces latrines sont restées en utilisation depuis la cour.

La tranchée US 2509, le long de la muraille M44, correspond à une réfection de la courtine nord. Les assises basses de M44, parfaitement régulières et horizontales, ont servi de base à un appareil US 2538 de moellons de schiste bruts agencés en lits irréguliers au moyen de joints d'argile relativement épais. Il a pu être mis au jour sur 2 m de longueur, et 0,80 m d'élévation (fig. 44).

Une partie de l'élévation de M44 antérieure à l'US 2538 est aussi conservée, à l'exception des pierres de taille des piédroits, sous forme d'un petit massif encore debout, formant retour d'angle dans l'accès à la latrine, US 2027. Cette partie a basculé vers le nord après destruction de la courtine, et a d'abord été calée par un apport de petits moellons de schiste assez mal assemblés US 2538bis, puis par l'US 2538. Sur la base d'un « coup de sabre » de trois pierres conservées en hauteur, côté ouest, on peut se demander si la démolition de M44 n'a pas été favorisée par l'existence d'une ouverture à cet endroit, ce qui reste en l'état difficilement vérifiable.

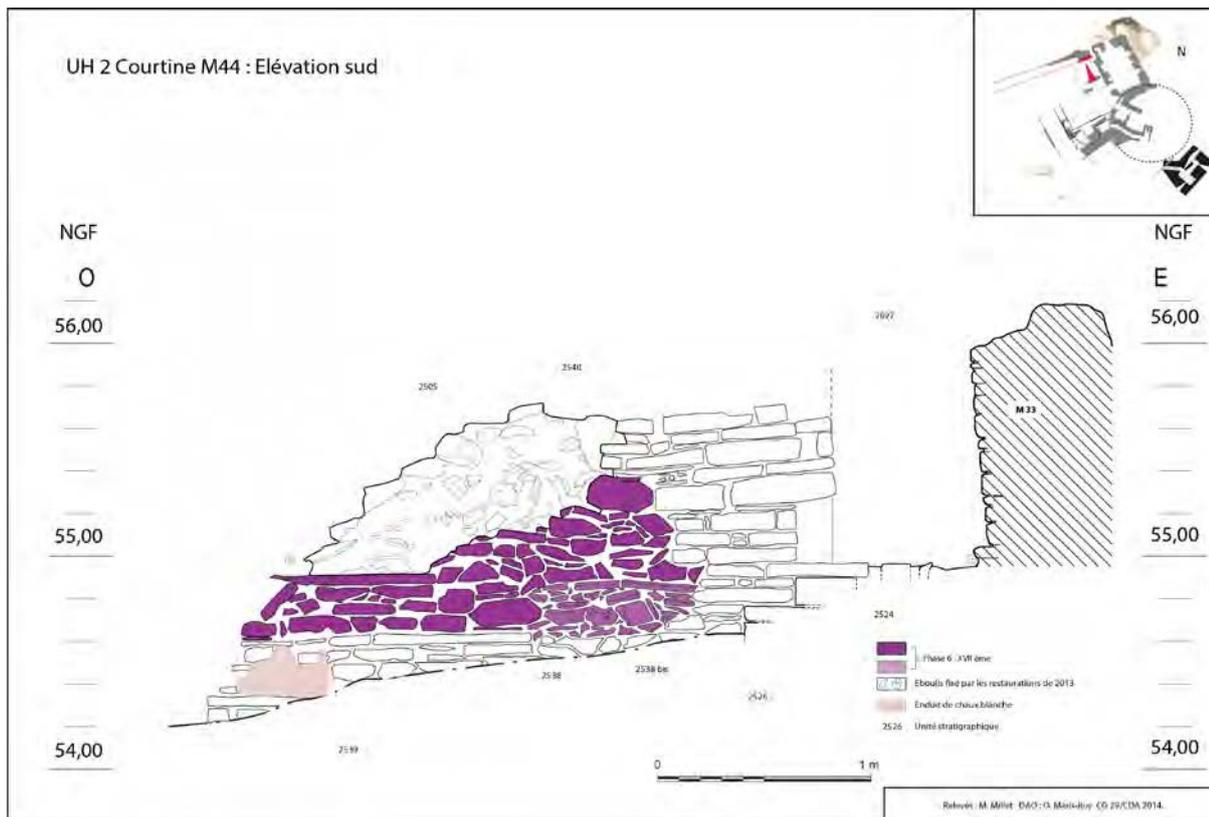


Fig. 44 : Courtine M44, élévation sud.
Relevés M. Millet, DAO O. Maris-Roy, 2014, CD29/Mission Archéologie.

Un niveau de sol partiel, retrouvé le long de M44 correspond sans doute aux travaux sur la courtine.

Le niveau de sol général de la phase d'utilisation du logis remanié et de la reprise de la courtine nord s'établit sur la surface du remblai de démolition US 2502/2516/2517, très empierré. A l'intérieur du bâtiment, il a d'ailleurs pu correspondre à la surface du remblai US 2062, et les ardoises US 2059 n'être apportées que dans un deuxième temps, pour niveler le terrain dans une phase d'apport de remblai préliminaire à la création d'un nouveau sol de circulation. Les traces de rubéfaction de l'US 2062 correspondent en effet globalement à celles d'un sol antérieur US 2066, et témoignent peut-être d'une relative continuité d'utilisation.

Un dallage partiel US 2525, fonctionnant avec l'US 2502, donnait accès à la latrine 2027 (Pérennec 2014). Ces vestiges partiels donnent-ils une indication sur le traitement général du sol sur le remblai US 2502 ?

Il est possible que le four US 2036 ait été abandonné à la suite de la création d'importants désordres dans la maçonnerie de M33-1. Le parement US 2051, établi sans fondations très sérieuses, était posé sur une partie de l'épaisseur du remblai de démolition US 2502. Le tassement du terrain a causé la gîte, les fissures et la fracturation des moellons déjà mentionnés. On peut penser que c'est à la suite de cette évolution que le four US 2036 a été abandonné, et que l'élévation de la structure débordant M33 vers l'ouest a été arasée : aucune trace n'en a été retrouvée lors de la fouille.

Dans un deuxième temps, un sol d'argile jaune damée US 2503/2504 est étendu sur toute la zone. Il se raccorde aux murs en élévation M33 et M44, et fonctionne avec le dallage US 2525. Ce sol, qui se poursuit dans le seuil US 2019 du mur de façade du logis, se poursuit dans l'intérieur du bâtiment, ou il a été numéroté US 2008 (fig. 45). Sa mise en œuvre a été précédée d'un nivellement : ardoises US 2059 (fig. 26), et soubassement brun-gris homogène US 2058 assez meuble, beaucoup plus épais dans la partie nord-ouest de la salle. Le sol US 2008, son

soubassement US 2058 et la recharge de nivellement d'ardoises US 2059 avaient condamné la cheminée US 2022. Dans cette dernière phase d'occupation, aucun dispositif de cuisson ou de chauffage n'existe plus.



Fig. 45 : Sol US 2008 dans le logis. Cl. Y. Pugin, 2014, CD29/Mission Archéologie.

La condamnation de la porte US 2053, contre le mur de la tour, M30, s'effectue vraisemblablement aussi à ce moment. Elle est obturée par un bouchon de maçonnerie de moellons de schiste, US 2002, dont seul un parement est conservé, à l'intérieur du bâtiment. Les formes céramiques présentes dans le sol US 2008 et son soubassement sont datables de la fin XVe-XVIe siècle.

Malgré la datation un peu trop ancienne des céramiques retrouvées, il s'agit bien là d'une phase d'occupation du XVIIe siècle :

- Elle fait suite aux destructions de la fin du XVIe siècle, ou du tout début du XVIIe siècle, et les constructions sont postérieures aux remblais de démolitions.
- Enfin, un élément de comparaison tout proche nous est fourni, dans l'enclos paroissial du bourg, daté de 1639-1640 : la maçonnerie de schiste des murs de l'ossuaire, façade exceptée, est réalisée au moyen de longues pierres taillées, montées avec des joints très fins. C'est le même appareil qui a été mis en œuvre dans le mur M33-1, au sud de la porte US 2019, dans le massif US 2005 (Pérennec 2014).

Ces reprises, à une époque généralement considérée comme une phase de quasi abandon, ne sont donc pas sans intérêt. Pour autant, il paraît difficile de considérer que la reprise de la courtine soit liée à une dernière fortification des lieux. La volonté de punir par le démantèlement a sans doute sonné le glas de la forteresse, et l'époque n'est plus trop au maintien d'une telle place-forte privée. La vocation militaire des lieux ne semble plus d'actualité, ce que semble confirmer une mention textuelle en 1641 : « Les chasteaux et forteresses de La Joyeuse Garde et de La Roche Morice, (...) avecq leurs clostures, estanz à présent comme à demi ruinés »³. C'est-à-dire précisément à l'époque de construction du mur du logis M33-1.

Des maisons sont sans doute dès cette époque installées sur des parties du château, où tout au moins les douves, telle « La maisonnette de Paol Rioual estant au pied du château (...) celle de Marye Helléouët, (...) celle de Yves Bondeur »⁴. C'est ce qui est expressément précisé dans un

³ Aveu, minu et déclaration de Marguerite de Rohan pour la principauté de Léon rendu après le décès de Henry, duc de Rohan, le 13 avril 1638, 8 août 1641. Archives départementales de Loire-Atlantique, B 1694 ; transcription R. Le Roy, P. kernévez (Kernévez 2005, t. 1, p. 136-139).

⁴ *Ibidem*

acte de 1681 : « Le four à ban dudit bourg couvert d'ardoises et deux maisonnettes couvertes de genest dans les issues des douffves du chasteau y avoict autour foyer de meschantes cahutttes et maisons quy sont à présent ruissnées et estoient tenues en ferme, scavoir l'une par paiol Rioual (...), Celle de Marye Helleouet (...), Celle de Guillaume Courault (...), Celle de Fiacre le Brunec (...), Celle d'Yves le Boudeuc »⁵.

L'utilisation militaire des lieux a donc sans doute vécu. Il faut dans ce contexte plus envisager la reprise de la courtine M44 (US 2538) comme la volonté de maintenir un parapet, ou un mur d'enceinte destiné à des fins civiles.

C'est sans doute à cette époque que le rôle du château se restreint à l'usage de prison. Cette fonction perdurera pendant au moins la majeure partie du XVIIe siècle, si l'on en juge par la pancarte des voyers de Daoulas en 1678. Ces derniers sont tenus « de garder les prisonniers () et détenus par les officiers de ladite cour de Daoulas, jusques au lendemain de leur prise, à l'heure de prime, et pour lors lesdits officiers sont obligez de prendre dudit voyer lesdits prisonniers, pour les mener aux prisons de la Roche-Maurice avec l'aide de quelques-uns des habitans dudit Daoulas, qui sont sujets, à cause de leur demeurances, d'aider à mener et conduire lesdits prisonniers ausdites prisons de la Roche-Maurice »⁶.

Dans ce contexte de glissement vers des fonctions carcérales, l'aménagement du logis (UH1) reste hors norme. Le traitement monumental de la porte, les éléments de confort que sont l'évier, la cheminée et les latrines, paraissent, particulièrement dans un premier temps, avant la condamnation de la cheminée, plus en adéquation avec le logement du gouverneur de la place qu'avec celui des détenus. Le « gouverneur et capitaine de la principauté de Léon et château de La Roche-Maurice » nous est alors connu par un texte : il s'agit de François du Louet. On peut se demander, au-delà des culs de basse-fosse attestés à l'extrême fin du XVe siècle, si la vieille citadelle ruinée, sur son Roc'h, n'aurait pas paru plus adaptée à l'univers carcéral.

1-6) Phase 7 : La démolition d'époque contemporaine

Le sol US 2008 est recouvert d'une couche compacte d'ardoises US 2004 provenant de la destruction de toitures. Cette US 2004, de 10 à 30 cm d'épaisseur, est plus épaisse au nord du bâtiment qu'au sud, où elle est mêlée d'argile brune.

Un remblai US 2001, affleurant sous une faible épaisseur de terre végétale, nappe toute la zone concernée par le décapage. Il s'agit d'un apport généré par une démolition : argile jaune et gravats de mortier ou enduit, avec une très grande concentration de moellons et pierres de taille. L'épaisseur de ce remblai est d'environ 0,90m à l'ouest (UH2). Dans la partie orientale (UH1), elle est par contre de l'ordre de 2,20m à 3m. Cette surépaisseur correspond à l'emprise du bâtiment est. Les murs arasés de celui-ci sont recouverts par ce remblai, qui s'est répandu en coulée, vers l'ouest, au-delà de la façade de l'édifice.

Les pierres de taille qui y ont été mises au jour proviennent principalement du parement de la tour située au sud-est. Ces pierres imposantes sont facilement reconnaissables, à la fois par les traces de taille qu'elles portent, et par la forme légèrement curviligne de leur parement. Un certain nombre d'entre elles étaient plantées quasi-verticalement. Un pan de mur de la tour, assez haut,

⁵ Déclaration de la baronnie de Landerneau par Louis de Rohan-Chabot, pour la réformation du domaine royal suivie de la sentence royale, 21 août 1681. Archives départementales de Loire-Atlantique, B 1728 (Kernévez 2005, t. 1, p. 143-147).

⁶ Pancarte des voyers de Daoulas, 21 août 1681. Archives départementales du Finistère (A. de COURSON, *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine*, Brionne, p. 567-571, p. 569 ; Kernévez 2005, t. 1, p. 143)

s'est donc effondré vers le nord. Ce choc a pu contribuer à fragiliser la courtine nord, beaucoup plus arasée que celle de l'est.

Une fosse 2571 au comblement meuble de limon brun clair US 2580, sur limon jaune US 2582, sur limon gris-jaune US 2583 a perturbé les niveaux d'occupation à l'ouest de l'UH2 (fig. 2 et fig.16, coupes BB', CC'/DD' et EE'). Elle contenait des éléments de sommier métallique. Le fait qu'elle soit recouverte par l'US 2001 atteste que dans la zone d'étude, et bien que les bâtiments soient semble-t-il abandonnés dès le début du XVIIIe siècle, les démolitions des bâtiments sont surtout dues aux XIXe et XXe siècles. C'est aussi l'époque où les démolitions volontaires, pour l'exploitation des matériaux, ont été les plus poussées.

Les travaux du XXe siècle

Un terrassement ponctuel a été opéré au pied de la courtine orientale M31, entre les deux archères US 2012 et 2013 alors visibles de l'extérieur. Le remblai de démolition US 2001 a été décaissé en surface pour permettre la réalisation d'un muret de soutènement US 2003, parallèle à cette courtine.

Ce muret, distant de 0,55m de M31, présente une amorce de retour parallèle à la courtine nord M32. Réalisé au moyen de moellons de taille irrégulière, il n'est parementé que d'un côté, sur une soixantaine de cm de hauteur. Ce petit ouvrage contient ainsi le remblai 2001, en ménageant un espace libre le long de la courtine. Sa présence témoigne clairement de la volonté d'alléger le poids du remblai sur le rempart, pour limiter les risques d'écroulement de ce dernier. Ces travaux sont probablement contemporains des dégagements menés sur la tour à la fin des années 1960 (Pérennec 2013).

2) Le front sud : les UH 7 et UH 8

La zone investiguée s'est développée autour de deux maçonneries partiellement apparentes sous les remblais postérieurs et la végétation, M45 et M46, séparées par le chemin d'accès au chantier. La zone sud-est avait ponctuellement été ouverte en 2014, au pied de la tour d'artillerie et d'un gros bloc de quartz (UH6). Elle avait permis de mettre en évidence l'évolution des courtines dans ce secteur, et l'existence d'un ouvrage antérieur à la tour d'artillerie. Après avis de l'architecte de la Conservation départementale du Patrimoine et des musées au Conseil Départemental du Finistère, la fouille n'a pas été reconduite à cet endroit pour ne pas fragiliser davantage la tour d'artillerie, avant confortement. Elle a donc été développée en UH7 autour de maçonneries indéterminées, ou entr'aperçues lors de cette première fouille.

Parallèlement, de l'autre côté du chemin, en UH8, l'ouverture a été motivée par la volonté d'appréhender le rôle de la structure M46, mais elle avait aussi pour but de vérifier l'hypothèse émise l'an passé de la présence d'une deuxième tour, assise sur le bloc de quartzite situé à l'ouest du chemin, pour s'assurer de l'existence éventuelle d'un châtelet d'entrée.

Aucun vestige de cette zone n'est attribuable à la phase 1.

2-1) Phase 2 (fig. 56)

Le développement de la surface fouillée a permis de mettre au jour, au pied de la paroi rocheuse sud-est, un parement courbe US 2269, correspondant à la tour M35/M41 déjà partiellement mise au jour au sommet du rocher. Plaqué contre l'aplomb quartzique, cette maçonnerie est elle-même bâtie sur un affleurement rocheux situé en contrebas (fig. 46). Du fait de la récupération ultérieure des matériaux sur la roche, son empreinte totale n'est pas conservée. Elle est construite, comme la

partie haute M35/M41, en moellons de schiste liés à l'argile, même si la présence de mortier a ponctuellement pu être observée sur certaines assises. Le parement externe est enduit. Très soigné, il comporte une grande dalle de schiste pouvant évoquer un seuil. Mais le démontage partiel de l'intérieur a logiquement permis de vérifier l'absence de tout aménagement. Les constructeurs ont monté la maçonnerie comme un mur de 0,70 m de largeur : un agencement circulaire de pierres montées très grossièrement contient en effet le remplissage US 2274 de pierres et blocs de quartzite et argile jaune, destiné à former masse derrière le parement (fig. 46 et 47).



Fig. 46 : Parement US 2269 et remplissage US 2274 de la tour M35/M41, côté ouest. Cl. E. Simonet, 2015, CD29/ Mission Archéologie.

Fig. 47 : Parement US 2269 après démontage du remplissage US 2274. Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.



L'implantation de cette tour M35/M41 est tributaire du relief quartzique qui en forme le socle. La courtine contemporaine est reportée en arrière, plus au nord ; la tour étant installée sur le bord de l'aplomb rocheux rectiligne. Sa taille est comparable à la fois à celles mises au jour sur le Roc'h (Martineau 2005a) et à celles de l'enceinte castrale de Landévennec, au XIII^e siècle. On peut penser à des dimensions relativement normalisées, qui peuvent préjuger d'une certaine contemporanéité. Pour les obtenir, les constructeurs ont donc du déborder vers l'ouest au-delà de la paroi rocheuse, et plaquer une grande partie de la maçonnerie, sur plus de 3 m d'élévation, contre celle-ci, au risque de l'affaiblir (fig. 48).



Fig. 48 : Au pied et à l'ouest de la paroi rocheuse, structures annexes et partie occidentale US 2269 de la tour M35/M41 mise au jour au sommet du rocher en 2013, sur les faces sud et est.
Cl. R. Pérennec, 2015, CD29/ Mission Archéologie.

Quelques mètres plus à l'ouest se trouve un autre roc, au profil moins rectiligne, avec à sa base une faille formant une cavité de 3 m de longueur sur 1,40 m de hauteur. Dans cette anfractuosité, un parement sub-circulaire M47, de 3,40 m de longueur et 0,55 m de hauteur maximale, affleurerait sous la terre végétale, sous une perturbation contemporaine US 2601bis l'ayant endommagé, et un éboulis récent US 2602. Derrière M47, construit en moellons de quartzite et de schiste, un blocage de moellons et d'argile, moins organisé, remplissait l'espace (0,80 m de profondeur), jusqu'à la paroi (fig. 49).



Fig. 49 : Base de la tour M47, vue du sud. Cl. R. Pérennec, 2015, CD29/ mission Archéologie.



Fig. 50 : Le relief quartzite sur lequel fut construit la tour M47. Au fond à gauche, la tour sud-ouest, remaniée, de l'enceinte basse. A droite, le donjon et le Roc'h. Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.

On pourrait penser que la fonction de cette maçonnerie a été de consolider une zone de faiblesse de la paroi rocheuse. Mais ce genre d'intervention se comprend surtout si un ouvrage se trouvait sur le roc. En effet, le rayon de courbure de M47 ne correspond pas à celui du bloc de quartzite, alors qu'il est similaire à celui de la tour M35/M41. D'autre part, il est installé sur une semelle de quartzite qui a été découpée pour l'accueillir (fig. 49). Il semble donc acquis que M47 soit le témoignage d'une tour disparue. La disparition des matériaux ne laissant pas, ou rarement de traces sur le quartzite, elle nous est parvenue au travers de quelques assises de sa partie basse, abritées dans une anfractuosit  rocheuse (fig. 50).

La proximité des deux tours, 6,50 m,  voque un ch telet d'entr e (fig. 51). Nous sommes en effet tr s  loign s ici des distances de confortement habituelles entre deux tours, g n ralement sup rieures   20 m. D'autres  l ments plaident aussi pour la pr sence possible d'une porte sur le flanc sud, comme la douve attest e de ce c t  pour renforcer les d fenses, la protection ult rieure de cette zone au moyen d'un bastion puis d'une tour d'artillerie. Toutefois ce point ne sera tranch  que dans les ann es   venir. Il faut en effet garder   l'esprit que la fouille du Roc'h avait permis la mise au jour de deux d parts de tours espac es d'un peu plus de 5 m, sans relation apparente avec un dispositif d'entr e (Martineau 2007a).

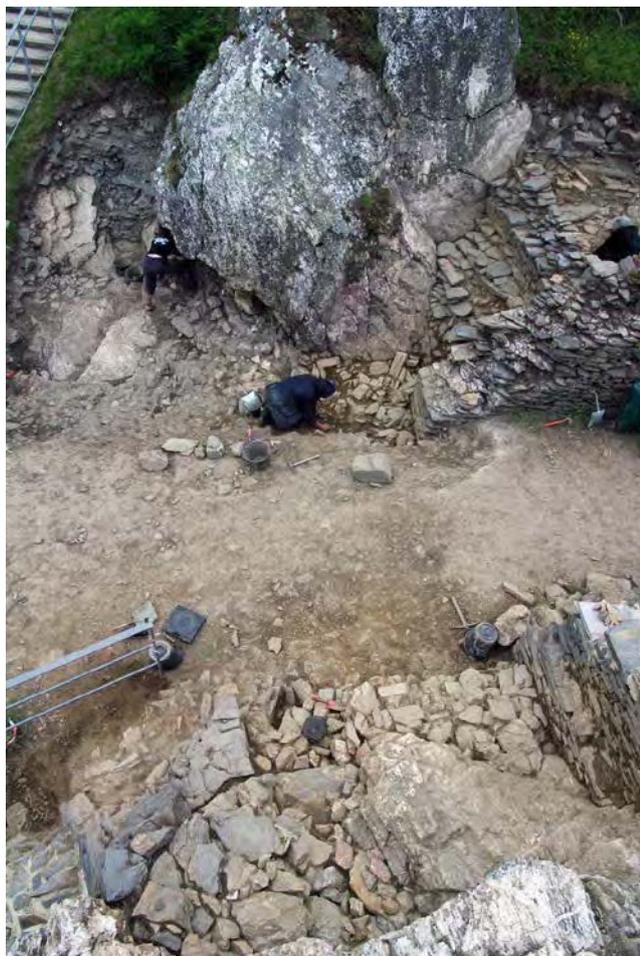


Fig. 51 : Proximité des tours M35/M41 (au premier plan) et M47 (second plan). Vue de l'est, en cours de fouille.

Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.

Un mur orienté sud-ouest/nord-est, et dont la fouille n'est pas achevée, se rapporte à ces deux tours. Il est matérialisé à l'est par un segment US 2277, maçonné en moellons de quartzite et de schiste, et lié à l'argile. Large de 1 m, il est plaqué contre le substrat rocheux qui sert de fondation à la tour M35/M41, là où le parement US 2269 a disparu (fig. 52). A l'ouest, son corollaire est un parement US 2646, lui aussi appliqué contre le relief quartzique. Seule une assise partielle en a été mise au jour (fig. 53).



Fig. 52 : De gauche à droite : Mur M45, mur US 2277, dallage US 2283, murs US 2250 et 2275 accolés à la tour, US 2269.

Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.

Fig. 53 : Mur est-ouest appuyé sur la tour M47. Parements US 2646, 2645, 2642, interrompu par une tranchée de récupération US 2643. Vue du nord. Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.



A l'ouest, deux autres parements ont été mis au jour : US 2642, au sud, conservé sur 1,20 m de longueur, est interrompu vers l'ouest par une tranchée de récupération US 2243. Le parement de moellons utilise aussi un bloc de quartzite de grande taille, dont la partie arrière a été intégrée à un autre parement, monté en blocs de quartzite, US 2245, au centre des deux premiers (fig. 53).

Le parement nord de 2277/2646 a été établi dans le prolongement du parement sud de la courtine M34. En l'état actuel de la fouille, on ignore l'emprise initiale du mur. S'il a fonctionné avec US 2242, sa largeur peut correspondre à celle d'une courtine, en débord vers le sud de l'US 2277. Elle serait, entre les tours, en saillie de l'épaisseur d'une courtine du tracé de la muraille sud. La réponse pourrait être apportée l'an prochain, après démontage des structures situées au sud de l'US 2277.

Une autre hypothèse consiste à envisager qu'un mur 2277/2246 ait, dans un second temps, été repris près de la tour ouest, plus au sud (mur 2642/2645/2277). Car il semble indéniable, qu'elle qu'ait été la configuration de départ, qu'un mur US 2642/2645 ait constitué une réfection, soit d'une courtine plus large, soit d'un autre mur US 2646, reconstruit plus au sud.

Un remblai d'argile limoneuse jaune-brun US 2276 paraît antérieur à tous les niveaux fouillés en UH7. Les restes d'un dallage d'ardoise US 2283 sont en lien avec le parement de la tour M35 (US 2269), et le mur US 2277 (fig. 52). Un sol de terre battue d'argile brune constitue un niveau de chemin mis au jour en UH8, sur les irrégularités des diaclases du socle rocheux de quartzite.

Dans un deuxième temps, deux murs US 2250 et US 2275 sont construits contre le parement de la tour orientale, US 2269 en UH7 (fig. 54 et 55). US 2250, situé 1,60 m au sud du mur US 2277, est le premier construit. Large de 0,65 à 0,70 m, c'est une construction de moellons de schiste présentant un fruit appuyé en partie basse. Le parement sud de ce glacis prend appui bien en dessous de la première assise de l'ensemble de l'ouvrage, construit sans fondation sur le remblai argileux US 2276. Le mur a donc été installé sur petite rupture de pente, sans doute en partie artificielle, puisque le remblai 2276 semble avoir été entamé par l'implantation de la base du glacis au sud (fig. 54). Il est possible que ce mur US 2250 ait lui aussi fonctionné avec le dallage US 2283.



Fig. 54 : Glacis du mur US 2250, et dénivelé du remblai US 2276. Au premier plan, courtine postérieure US 2238/ M40. Vue du sud. Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.

Le second mur, US 2275, vient ensuite s'appuyer contre le parement nord de 2250 (fig. 55). Il est lui aussi bâti sans fondations, posé à la fois sur le remblai US 2276 et le dallage US 2283. Il s'agit d'un complément destiné soit à compléter US 2250, soit à le renforcer. Dans le premier cas, la construction (aménagement annexe, banquette, etc.), a pu intervenir dans la même campagne de travaux. Dans le second cas, elle a pu viser la consolidation de l'ouvrage par un rôle d'étaie pour éviter une gîte, voire pour doubler la largeur de l'ouvrage existant, dans le cadre d'une réfection du système défensif contemporain de la courtine M43 (Pérennec 2014).

Ce dernier cas de figure reste problématique, la faiblesse des fondations ne permettant sans doute pas d'envisager une élévation conséquente.

Fig. 55 : Murs Us 2250 et 2275 accolés au parement occidental de la tour M35/M41 (US 2269). Vue de l'ouest.

Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.



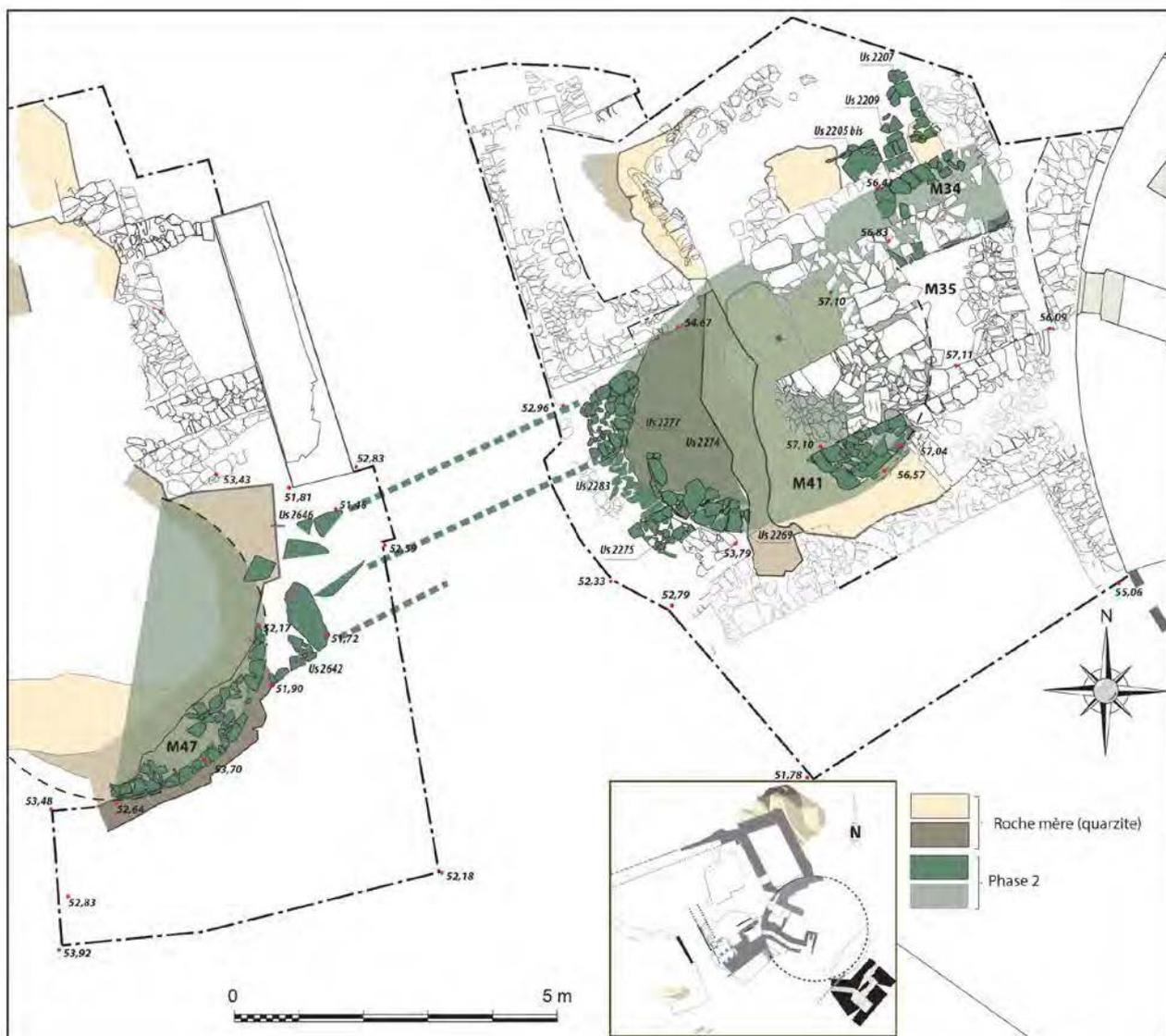


Fig. 56 : UH7-UH8 : plan de phasage de la phase 2. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

Le rôle de ces maçonneries est encore mal cerné : ouvrage avancé en avant d'une porte ? Mais en UH8 aucune trace de structure de ce type n'a été mise en évidence. On peut envisager que l'arasement de telles structures non fondées n'aurait pas forcément laissé de traces, mais du fait de la multiplicité de niveaux de sols mis au jour, cette hypothèse n'emporte pas l'adhésion. Il peut aussi s'agir d'un bâti annexe (guérite, etc.), dont le dallage US 2283 aurait constitué le sol. Mais les destructions inhérentes à la présence du chemin contemporain d'accès au site ne permettront sans doute jamais de le vérifier.

Fig. 57 : Dallage résiduel US 2282, réfection du dallage antérieur US 2283. Vue du nord-ouest.
Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.



Un niveau de petites pierres posées à plat, US 2282, constitue une réfection très mal conservée, contre le parement sud du mur US 2277, du sol US 2283 (fig. 57).

2-2) Phases 3 et 4 (fig. 62)

La courtine sud, du moins dans son tracé sud-est, s'est déplacée vers le sud (M40/US 2238). Ce déplacement s'est accompagné de la construction d'un ouvrage en saillie vers le sud, dans l'angle sud-est de l'enceinte. Sa présence est attestée par deux ouvrages successifs superposés, connus au travers des murs US 2234bis et US 2230, orientés nord-ouest/ sud-est (Cf Pérennec 2014). Cet ouvrage fut remplacé fin XVe – début XVIe siècle par une imposante tour d'artillerie (fig. 2 et 86). Une inconnue subsiste quant au tracé sud-ouest de la courtine sud, puisque l'ouverture effectuée en UH8 n'a pas permis de retrouver de prolongement vers l'ouest du segment de courtine US 2238. Il est probable que l'implantation en ait été faite en reprenant partiellement celle de l'ancienne courtine à cet endroit.

Ce réaménagement de la muraille s'est accompagné de la disparition des structures antérieures US 2250 et 2275, englobées dans la nouvelle courtine M40/US 2238. Le mur US 2277 n'est plus, lui non plus, en fonction. Un éboulis US 2280 + argile jaune orangée retrouvé sur le dallage 2282, entre les US 2277 et 2275 témoigne de la dégradation des murs. L'US 2280, comme les structures M35/2269, 2277, 2275 et 2250, est recouvert d'un remblai argileux jaune et petites pierres US 2270, de 0,30 à 0,50 m d'épaisseur, correspondant selon toute vraisemblance à l'argile de liant des structures épierrées.

En UH8, secteur sud, deux niveaux de chemins successifs US 2637 et US 2636 sont constitués de petites pierres dans de l'argile brune ou brun-jaune (fig. 49). Leur pente vers le sud est notable. Elle est par exemple, pour US 2636, de 0,26 m sur une longueur de 0,90 m. Ce dernier niveau est par ailleurs partiellement coupé par une tranchée US 2643 de récupération de matériaux, ouverte sur le mur US 2642 (fig. 53).

Deux massifs maçonnés rectangulaires et parallèles, M45 et M46, distants de 3,30 m, sont édifiés un peu plus au nord, à mi-distance de deux éminences rocheuses (fig. 58). Leur longueur est identique (4,30/4,40 m). Bien que des structures postérieures masquent le premier état, la largeur initiale semble moins importante pour le mur ouest M46. Elle pourrait atteindre 1,50 m pour M45 : US 2253 (hauteur reconnue 0,50 à 0,70 m) et US 2261 et 2272.



Fig. 58 : Les piles M46 (à gauche), et M45 (à droite). Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

Les deux structures de moellons de schiste liés à l'argile reposent sur des semelles de fondations débordantes de 0,30 m, retrouvées sur leur côté sud : US 2647 pour M46, US 2289 pour M45. Elles sont constituées de dalles de schiste. L'emploi de mortier granuleux beige est attesté pour le socle US 2647. Elles ont été mises au jour sous des tranchées de fondation US 2640 et US 2281 d'argile brune et pierres, de 0, 50 et 0,30 m de largeur (fig. 59).



Fig. 59 : Fondations des piles M46 et M45 : de gauche à droite, US 2647 et US 2289.
Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie

Les caractéristiques de ces structures, mais aussi leur localisation permettent de supposer qu'il s'agit là de piles d'un pont. 3,30 m à l'ouest de M46, sur la pente orientale du relief quartzique, l'amorce d'une semelle rectiligne nord-sud, affleurant à 56,70 m/NGF a été repérée sous la terre végétale, mais non encore totalement dégagée. Cette distance correspond à l'espacement entre M45 et M46. A la même distance à l'est de M45, un rocher affleurant vers 56,40 m/NGF a pu lui aussi servir d'appui à une autre retombée. Les piles semblent donc avoir été réparties à équidistance des reliefs, pour conserver des longueurs de travées identiques. En pente vers l'est, le dénivelé estimé de la passerelle reste modeste : 0,30 à 0,50 m pour environ 12 m de longueur. Sans doute pour pouvoir rester praticable par tout type de temps.

Le pont permettait ainsi une circulation plus aisée entre les deux plateformes de l'enceinte, pour accéder au Roc'h. On peut penser, puisque pour l'instant aucun autre accès ou escalier n'a encore été repéré dans la partie occidentale, qu'elle était la, ou une des voies de circulation principale de l'enceinte basse vers le Roc'h seigneurial.

En UH8, une maçonnerie de blocs de quartzite US 2613 est construite sur une semelle de roche aménagée, de même orientation que M46 (nord-est/sud-ouest). Faute d'extension de la surface fouillée, le rôle de cette structure très partiellement conservée n'est pas défini (fig. 60).



Fig. 60 : Structure US 2611, sur maçonnerie antérieure de blocs de quartzite US 2613, construite sur le socle rocheux. Vue du nord-est.
Cl. E. Simonet 2015, CD29/ Mission Archéologie.

Dans un deuxième temps, les piles de pont servent d'appui à d'autres murs, pour édifier semble-t-il des bâtis de faible ampleur. En UH8, deux murs de moellons de schiste liés à l'argile US 2638 et US 2639 sont construits (fig. 61). Orienté nord-est/ sud-ouest, US 2638 prend appui sur le quartzite à l'ouest. Son parement sud est calé contre M46. L'US 2639, orienté nord-ouest/ sud-est, est venue ensuite se plaquer contre l'US 2638. Nous n'avons actuellement aucune vision d'ensemble de l'aménagement.

Fig. 61 : Mur US 2638 (au centre), et mur perpendiculaire US 2639, à droite, en partie basse du cliché. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.



Fig. 62 : Plan des phases 3 et 4 en UH7-UH8.
DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.





Fig. 63 : Aperçu des reprises de maçonneries sur le massif M45. CD29/Mission Archéologie.

Côté est, la pile M45 est reprise. Une maçonnerie de moellons de schiste US 2297/ US 2271, en léger retrait par rapport à l'US 2253, est liée uniquement à l'argile et non plus au mortier (fig. 63). Il reçoit sans doute un badigeon de chaux : c'est en effet le cas pour les US 2271 et 2272 : un enduit blanc-beige US 2273 y est en effet conservé de manière discontinue, grâce aux remblais postérieurs. Les US 2297 et US 2271 forment un angle de mur appuyé à l'est au rocher, qui devait former une troisième paroi, ou supporter une maçonnerie jouant ce rôle, attestée pour la phase postérieure. Un sol empierré US 2279 a été mis au jour dans cet espace, qui s'apparente à un petit abri ou remise (fig. 64). Ce niveau plan (le dénivelé nord-sud n'est que de 4 cm), est constitué de petites pierres posées à plat. Sa largeur est très faible : sans doute à peine plus d'1 m. Sa longueur totale n'a pas encore été intégralement fouillée, mais elle ne peut excéder 3,30 m.



Fig. 64 : Vue de l'US 2279, prise de l'est.
Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

A l'ouest, au nord de UH8, un niveau de remblai de limon brun et plaquettes de schiste US 2618 recouvre la semelle de rocher et une partie de la structure du mur US 2613.

Dans un troisième temps, les piles sont encore modifiées. Le couronnement du parement US 2253 (base de M45) est repris, sur la majeure partie de sa longueur, sur 0,18 à 0,28 m de hauteur (US 2293). Parallèlement, une reprise de l'US 2297 concerne un bouchage suite à un écroulement partiel du parement (fig. 63). La reprise, US 2296, se développe 0,70 m au dessus de l'US 2253, et est large de 0,94 m à sa base. Le parement US 2253 présente, dans son extrémité nord, une feuillure US 2298, conservée sur 8 cm de hauteur, 10,5 cm de profondeur, 49 cm de longueur (fig. 63). Elle a son vis-à-vis en M46. Nous n'avons pas vraiment d'élément pour dater cet aménagement, qui peut correspondre au premier état de l'US 2253, mais qui aurait été conservé

par la suite. Quant aux modifications de détail que sont les US 2293 et US 2296, elles peuvent tout aussi bien se situer en phase 5.

Quoiqu'il en soit, dans un troisième temps de la vie des piles, un mur US 2287, de même orientation que M45, est construit contre le parement nord-est de ce dernier, qu'il englobe d'ailleurs (fig. 65). Ce mur de 0,80 m de largeur a été mis au jour sur 1 m de longueur. On peut supposer, avec toutes les réserves d'usage, qu'il a pu servir à isoler la plate-forme orientale.



Fig. 65 : Mur 2287 englobant le parement nord US 2261 de la pile M45. Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.

A l'ouest, une structure de moellon de schiste US 2611, légèrement orientée sud-ouest/ nord-est, est conditionnée par la présence d'un relief rocheux contre lequel elle est appliquée (fig. 60). Cette structure est postérieure à l'US 2611 qui lui a servi d'assise, comme le remblai US 2618. Elle se présente comme un mur à un seul parement, plaqué contre le rocher. Soit il ne s'agit là que d'une structure de terrasse, soit on peut envisager qu'un second parement se trouvait plus en hauteur (comme dans le cas de la courtine sud M40/US 2238).

2-3) Phases 5 et 6 (fig. 71)

Au nord de l'UH8, un nouveau remblai d'argile brun-jaune et plaquettes de schiste US 2616/2617, avec plus ou moins de colluvionnement, nappe le remblai US 2618, et englobe le parement nord de la structure US 2611. Un large mur US 3016 est construit dessus (fig. 84).

Les deux murs M45 et M46 sont toujours en état. Il est difficile de se prononcer actuellement sur de possibles réfections de M46, qui est assez dégradé. En revanche, des travaux concernent bien M45. La partie haute de ce mur est reconstruite (US 2295). La reprise est bien visible sur le parement ouest sur 0,40 m de hauteur. On la suit sur l'intégralité du parement est, posé sur le sol US 2279 (fig. 63 et 64).

Parallèlement, un mur M38 est construit en retour sur l'US 2271 (fig. 66). Le module du petit bâti précédent est donc conservé. Il n'est pas certain en revanche que M45 ait encore une fonction de support de passerelle. L'agencement de la maçonnerie de l'US 2295 de M45 est relativement mal organisé, raison sans doute pour laquelle il a versé vers l'ouest (fig. 64 et 63). Il semble de ce fait peu compatible avec le rôle de pile de pont.

Fig. 66 : Mur M38, se raccordant au massif M45 (US 2295), en arrière plan. Vue de l'est. Cl. E. Simonet/ B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.



Fig. 67 : Mur 2286 (à gauche), sur mur 2287, contre M45 (US 2261). Vue du nord. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

Un mur ou un muret de soutènement US 2286, orienté sud-ouest/ nord-est, semble fermer le petit bâti (fig. 67). Seul un parement, assemblé avec soin en moellons de schiste, en a été mis au jour, sur 0,80 m de longueur. Il est donc difficile à dater. Il peut appartenir à la phase précédente. Il paraîtrait logique en effet qu'il ait été édifié lors du réaménagement de la cour (UH2), et la construction du grand escalier du XVe siècle.

Un bâti semblable à M38 est aussi construit contre la pile M46. Un mur M48, de même orientation que M38, se raccroche au parement ouest de M46, 1,30 m au nord de son extrémité sud. M 48, de 0,65 m, repose sur trois retraits d'aplombs en escalier côté sud : US 2630, US 2625 et US 2629 (fig. 68). Entre ces deux murs, un éboulis de moellons US 2644 correspond à l'arasement des murs US 2638 et 2639 (fig. 69). Il est vraisemblable qu'il ait été originellement très en pente, en « cône d'éboulis » : au sud de M48, des pierres éboulées US 2634 retrouvées plus bas contre le rocher et le parement de M46, dans une terre granuleuse brun-jaune, correspondent à ce fait. La partie sud de l'éboulis est recouverte par un remblai affleurant au même niveau que l'US 2644 dans l'édicule, en forte pente vers le midi, plus au sud (US d'argile jaune et pierres 2624). Les US 2644/34 et 2624 semblent participer d'un même épisode d'effondrement de maçonnerie. Le mobilier en céramique commune de l'US 2634 est datable de la fin XVe-XVIe siècle. Cette couche a aussi fourni de nombreux tessons de céramique fine. Malgré l'absence de bords, il semble s'agir ici d'un modèle de cruche fréquemment rencontrée aux XVIe-XVIIe siècles.



Fig. 68 : En arrière plan à gauche, derrière le massif M46, le mur M48 et ses retraits d'aplombs US 2630, 2625, 2629. Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.



Fig. 69 : Eboulis US 2644, mur M48 en arrière plan. A droite, mur M49.
Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.

En UH7, on observe un épisode comparable au sud de M38. Un remblai d'argile jaune US 2268, adossé à la paroi rocheuse et pouvant atteindre jusqu'à 0,70 m d'épaisseur, est en forte pente vers l'ouest. Sa composition est celle des argiles utilisées comme liant. Cette coulée évoque donc soit la destruction brutale de maçonneries situées plus haut, soit plus vraisemblablement un épandage volontaire de matériaux jetés en contrebas depuis le sommet du rocher. L'absence de pierres ne cadre en effet pas avec un effondrement, même en envisageant a posteriori une récupération poussée des moellons. L'affleurement haut de l'US 2268 correspond à la base de M38 et à l'US 2271 sous-jacente. Un ferret d'aiguillette retrouvé dans le remblai confirme une datation de la fin XVe – XVIIe siècle, malgré la présence d'éléments céramiques plus anciens.

Un mur M49, d'orientation globalement semblable à M46 repose sans fondations sur ces niveaux. Il est postérieur à M48. Il s'appuie à l'ouest contre la paroi rocheuse, et des maçonneries antérieures, comme l'US 2613. Son parement présente une rupture d'angulation, et un décrochement de part et d'autre du mur antérieur US 2638, dont il englobe les vestiges (fig. 69 et 70). M46, M48 et M49 matérialisent un petit couloir (environ 1 m x 2,50 m), espace de taille sensiblement identique à celui existant entre M45, M38 et la paroi de quartzite, puis M36. L'éloignement de la muraille permet d'écarter l'hypothèse d'abris de type guérite. Ces deux espaces normalisés pourraient correspondre à des zones de stockage.



Fig. 70 : Mur M49 et éboulis US 2644, vus de l'est. A droite, les vestiges du mur 2638. Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.

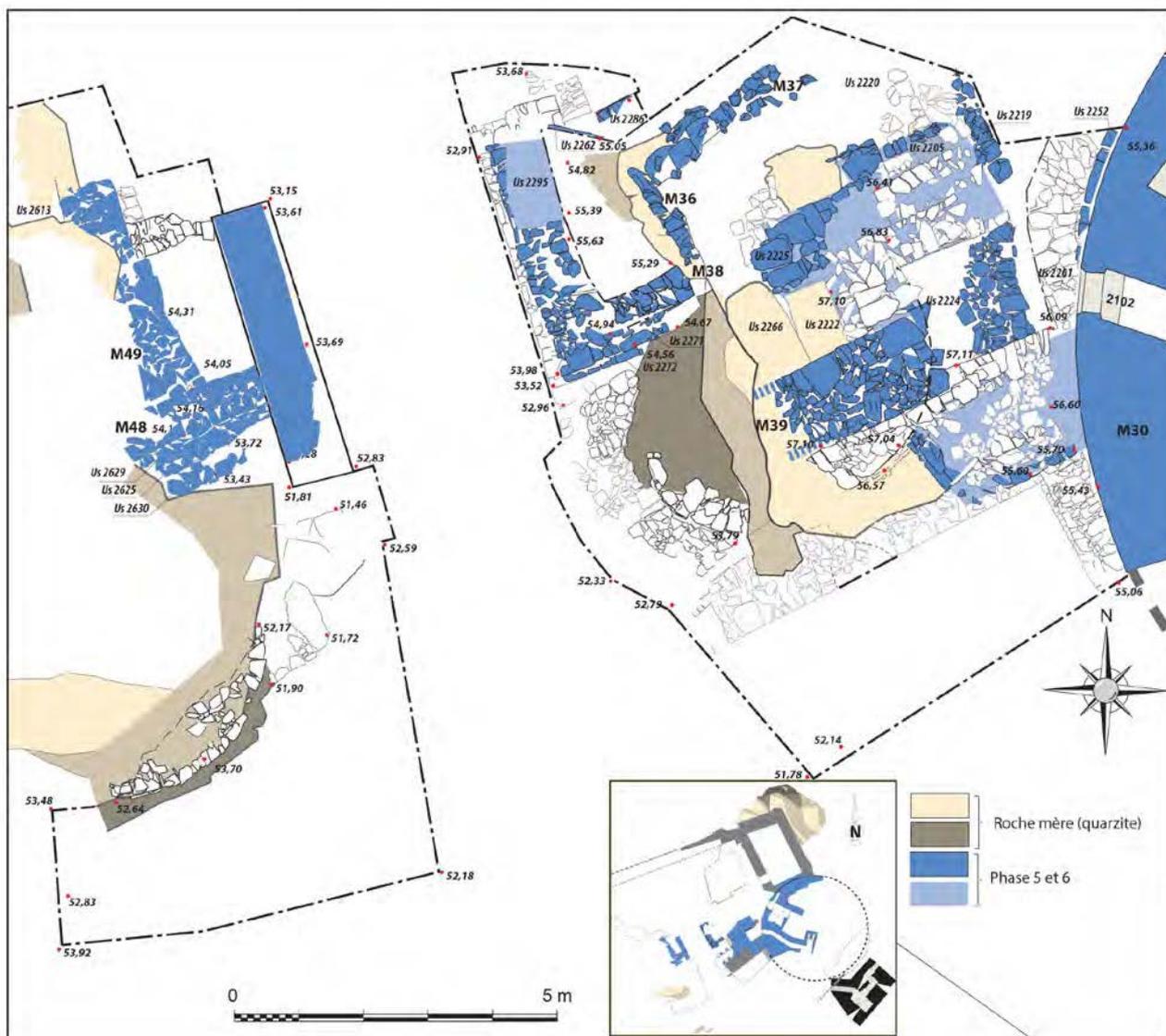


Fig. 71 : Plan des phases 5 et 6 en UH7-UH8. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

Leurs niveaux de sol sont marqués par :

- côté ouest (M46/M48/M49), un sol d'ardoises, dalles et pierres à plat sur limon brun-jaune US 2635, en pente vers le sud (8 cm pour 2,50 m). L'US 2635 affleure au même niveau que la base des murs M49 et M48.

- Côté est (M45/M38/M36), une US d'argile jaune, pierres et gravats terreux et caillouteux US 2278, d'une quinzaine de cm d'épaisseur. Ce niveau de sol est recouvert d'une couche US 2267 d'effondrement d'ardoises et argile brune, qui pourrait correspondre à la destruction du château au moment, et suite aux guerres de la Ligue à la fin du XVI^e siècle. Son mobilier céramique est cependant plutôt datable des XIII^e-XIV^e siècles.

Un creusement circulaire de faible profondeur US 2604 correspond à un trou de poteau positionné non loin de la paroi rocheuse, au pied du cône d'éboulis de l'US 2624. Il a perforé ce remblai, et est donc à mettre en relation avec un épisode postérieur, comme les travaux de construction des murs M48 et M49.

Le chemin de l'UH8, US 2636, est de nouveau réaménagé. Une nouvelle surface de circulation, US 2621/2633, se présente sous la forme d'un niveau d'argile jaune et petites pierres, en pente prononcée vers le sud : 0,60 m de dénivelé sur 5,50 m de longueur (fig. 72)).



Fig. 72 : Vestiges du chemin empierré US 2621. Vue du sud-ouest.
Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.

Dans un second temps, une recharge US 2631 de limon et petits cailloux de schiste renforce le niveau précédent. Elle a été mise au jour dans la partie ouest de l'UH8.

Une phase d'abandon des deux petits bâtiments adossés aux anciennes piles M45 et M46 est observable, en UH8, au travers d'un remblai d'argile limoneuse brun-jaune US 2632/2628, affleurant au niveau d'arasement de M49.

En UH7, son équivalent est un remblai d'argile jaune granuleuse et pierres US 2259/2211, qui traduit aussi un effondrement au moins partiel du parement de la maçonnerie US 2295 de M45 sur son pied de mur, côté est. Une intervention avant épandage a consisté à édifier un petit parement de soutènement US 2262 orienté nord-ouest/sud-est, pour contenir les remblais (Pérennec 2014).

2-4) Phase 7 : XIX^e et XX^e siècle

En UH7, des remblais d'argile jaune à brun-jaune avec plus ou moins de pierres, US 2288 et US 2292, correspondent à la démolition finale des bâtiments. Ils affleurent sous la terre végétale, et recouvrent la structure US 2262.

Le chemin de béton US 2294 qui traverse l'enceinte basse dans sa largeur, entre les murs M45 et M46, a été établi avec comme soubassement un empierrement grossier dans de la terre brune, US

2290. Ce dernier a été lui-même posé sur un remblai d'argile jaune et pierres US 2291. Tous ces niveaux, observés lors de la fouille de l'UH7, ont coupé les niveaux médiévaux observés dans cette zone. Le chemin US 2294 n'a pas été entamé côté UH8, tant il paraît clair que cet aménagement de valorisation du site s'est fait au détriment de la stratigraphie sous-jacente. On ne peut qu'espérer que la fondation de ce cheminement soit peu profonde.

En UH8, une US 2626 de terre brune a coupé le remblai US 2624, dans le prolongement de M46 vers le sud. Mais ce niveau, superficiel, ne correspond nullement à une tranchée d'épierrage du mur.

En UH8 aussi la destruction du château après son utilisation est bien marquée. Dans la partie nord de la zone, un remblai d'argile jaune US 2627 comporte de nombreux moellons de schiste de toutes tailles. Cette US, dont l'argile serait le lien de murs, évoque l'effondrement de maçonneries proches (M49/M48/M46). Plus à l'ouest, le niveau d'abandon correspond à une US 2612 de limon brun, plaquettes et ardoises de toiture, qui recouvre le remblai 2616 et le mur 2611. Au sud, il se traduit par une US 2603 de petites pierres et d'argile brune, qui recouvre l'US 2624.

Enfin, un écroulement, dans un second temps, s'est opéré après la phase de destruction volontaire pour récupération de matériaux du XIXe siècle. Un pan de mur encore assemblé, US 2609, est tombé à plat, recouvrant le couronnement des murs M46 et M48 et le remblai de démolition US 2627. Un projectile d'artillerie mécanique a été mis au jour lors du démontage de ce pan de mur.

Dans la seconde moitié du XXe siècle, un certain nombre de perturbations ont affectées assez profondément les niveaux en place en UH8 (zone sud).

Fig. 73 : Perturbation empierrée US 2602/ 2610/ 2620/ 2623 subsistant dans la paroi. UH8, zone sud. Vue de l'est.
Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.



C'est le cas pour une tranchée électrique US 2622, creusée profondément jusqu'à entamer sérieusement le socle rocheux quartzique. Elle alimentait un projecteur illuminant le donjon depuis la base du Roc'h. A cette première tranchée en a succédé une seconde. Cette dernière n'a pas été dissociée de la fosse US 2601 qui a scellé sa mise hors service. Celle-ci, d'une surface de plusieurs mètres carrés, était remplie d'argile jaune (avec matières plastiques), sous des gravillons gris et du sable blanc-jaune. L'ampleur du creusement, sans commune mesure avec un réseau électrique, trouve son explication dans l'abandon du dispositif d'éclairage. La structure portant le projecteur a été, une fois démontée, réenfouie sur le site même : la fouille en a mis en évidence les traverses de bois et les supports de béton. Cet exemple est caricatural, puisqu'un ancien dispositif de valorisation du site s'est transformé en élément destructeur de celui-ci ! Ce type d'éclairage de grande portée est ancien. Son abandon l'est tout autant : Du fait d'actes de vandalisme ou de vol, le système fut relativement éphémère.

A l'ouest de cette perturbation, entre la pente du Roc'h et l'escalier d'accès à celui-ci, la fouille d'un éboulis US 2602 affleurant sous la terre végétale a permis de pointer une autre dégradation contemporaine du site : l'US 2602 se poursuivait en profondeur dans une matrice d'argile jaune (US 2610), sur argile brun-gris et pierres US 2620, sur argile jaune US 2623 (fig. 73). L'US 2620 a livré du plastique et du verre contemporain, l'US 2623 du matériel électrique. Au total, les niveaux remaniés l'ont été sur 1,70 m de profondeur, sans doute pour un câble d'éclairage courant jusqu'au pied du donjon.

Les dégradations contemporaines n'ont de ce fait pas été cartographiées : à partir d'1 m de M46, elles couvrent toute la partie sud du sondage UH8 ! Tous ces aménagements ont été réalisés il y a 25 ans. Leur caractère destructif s'explique aisément par le fait qu'à cette époque, le site n'ayant pas encore été débroussaillé, la seule partie vraiment visible concernait le Roc'h, et principalement d'ailleurs son donjon. Le fait que le château ait pu être beaucoup plus étendu n'était pas encore rentré dans les mœurs.

Une dernière petite perturbation est beaucoup plus anecdotique : une petite fosse US 2601bis a été mise au jour dans une anfruosité du rocher. Elle a été creusée dans la terre végétale, jusqu'à détruire partiellement la structure de la tour M47, pour y abriter des cannettes de bières...

3) Le secteur nord-ouest: l'UH9 (fig. 75)



Fig. 74 : Vue du secteur UH9 depuis l'UH2.
Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

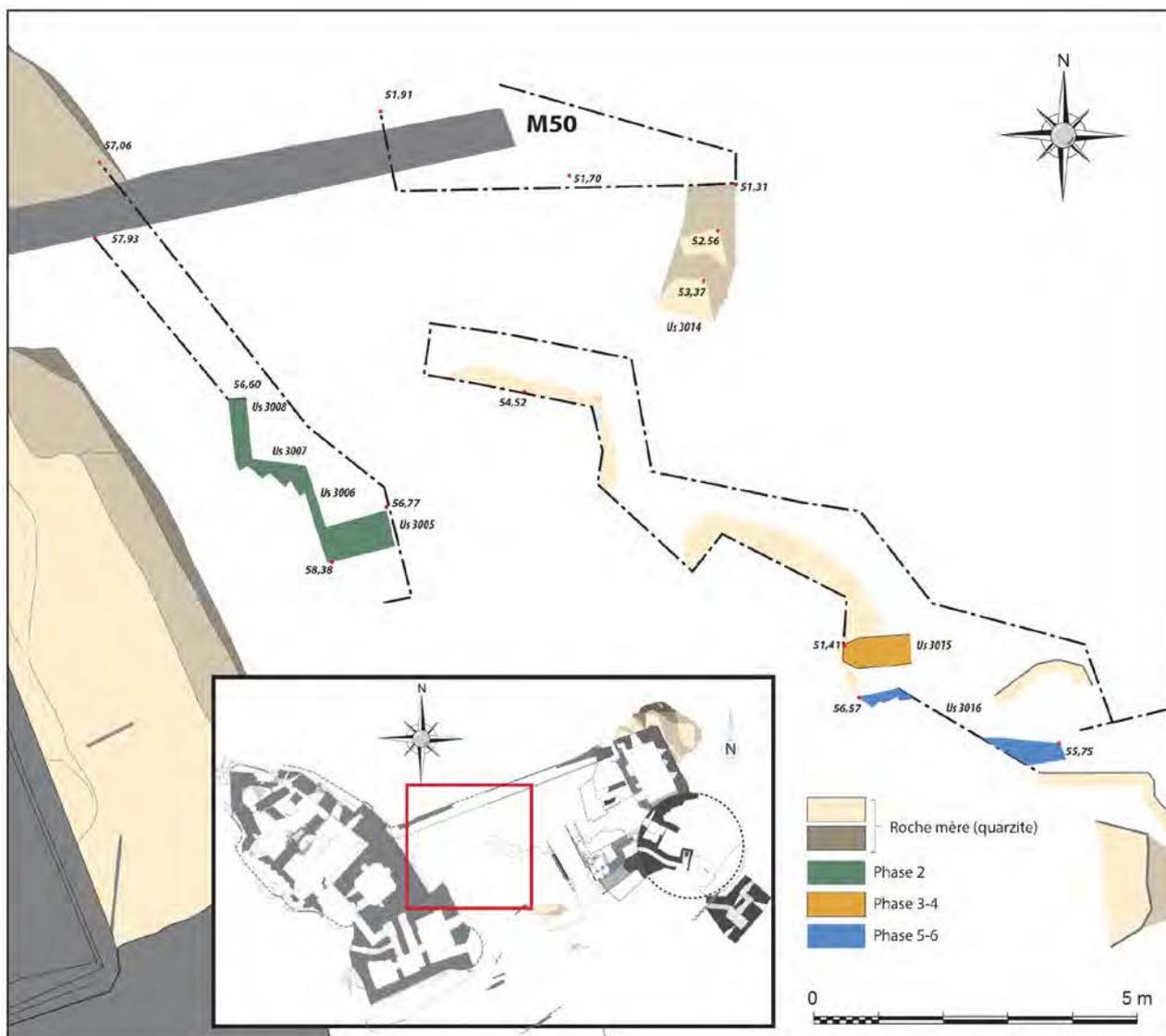


Fig. 75 : Plan de phasage de l'UH9. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

Pour pouvoir topographier des structures partiellement apparentes au-dessus du niveau d'affleurement de la terre végétale, un dégagement partiel de celles-ci a été nécessaire. Il a été réalisé par B. Grall, qui dispose d'une expérience et de matériel d'alpinisme, et qui est intervenu encordé. Afin de permettre une meilleure visualisation et compréhension de ces structures, il a été convenu d'évacuer la terre végétale alentour. Au final, le cubage décaissé aura été plus important que prévu, car d'importants remblais contemporains, comportant des plastiques et autres résidus XXe siècle, avaient été rejetés sur les pentes suite aux différents travaux d'aménagement du Roc'h et de son accès. Ils constituaient un véritable cône d'éboulis sur la pente.

Cette intervention limitée servait aussi de test pour envisager la possibilité de fouiller en sécurité ces pentes. Le décaissement partiel des remblais stériles a permis de dégager des sortes de corniches relativement planes, étagées, permettant dans un second temps une circulation sur la zone. Ces sortes de replats sont peut-être un peu plus larges que les surfaces dégagées ne le laissent percevoir (fig. 74). Les niveaux archéologiques n'ont pas été fouillés.

A la suite de cette intervention, il a été possible d'observer le mode de construction de la courtine nord, dans son tronçon ouest. Contrairement au tronçon oriental M44, édifié avec un fort talutage maçonné, la partie occidentale de la courtine, M50, présente un parement nord rectiligne, avec des ressauts débordants.

Fig. 76 : Parement nord de la courtine M50 : détail de l'un des retraits d'aplombs. Vue de l'est.
Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.



Deux de ces retraits d'aplombs, d'une largeur respective de 6 et 7 cm, espacés de 0,56 m, ont été mis au jour. L'état d'embroussaillement de la courtine n'a pas permis de vérifier s'il y en avait d'autre. La différence de construction des témoins subsistant, côté ouest et est, peut laisser penser que ces deux tronçons de la courtine nord ne sont pas contemporains.

La largeur de M50 qui est de 1,20 m au sommet, n'est que de l'ordre de 1,60 m en partie basse. Son arrachement a été nettoyé, ce qui a permis de s'assurer plus précisément de son mode de construction : les moellons et dalles de schiste, d'assez bonne taille, sont liés avec de l'argile brun-jaune à jaune, devenant brune avec l'humidité. Mais on a aussi pu observer l'utilisation de mortier maigre gris-beige, avec noyaux blancs. Sa mise en œuvre s'est apparemment faite en lit horizontal, une assise liée au mortier étant intercalée entre deux successions d'assises liées à l'argile.



Fig. 77 : Vue d'ensemble sur la courtine M50, et les vestiges du bâtiment adjacent.
Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.

La terre végétale recouvrait, à l'ouest de l'UH9, un ensemble de murs formant le pignon d'un bâtiment implanté le long de la courtine nord, d'environ 5 m de largeur (fig. 74 et 77). Il est matérialisé par :

- le départ d'un gouttereau US 3005, de même orientation que M50 (fig. 78). Ce mur US 3005 est construit, comme les autres, en moellons et dalles de schiste liés à l'argile. Sa largeur est de 0,65 m. Il est conservé en élévation sur 1,52 m de hauteur, et 1,06 m de longueur.



Fig. 78 : Mur est-ouest 3005, et amorce du retour nord-sud 3006. A l'arrière plan, mur nord-sud 3012, appuyé sur 3005.

Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.

- un retour perpendiculaire US 3006, imbriqué avec le mur US 3005. Sa largeur est inconnue. Il est conservé sur 1,44 m de hauteur, et 1,06 m de longueur. 0,48 m au dessus du niveau de fin de fouille, il présente un logement horizontal formant saignée, de 4 à 7 cm de hauteur pour 6 cm de profondeur. Ce logement est marqué sur toute la longueur du mur. Il accueillait probablement un madrier, pour un aménagement indéterminé (fig. 79).

- Une cheminée US 3011 a été aménagée dans ce mur US 3006. Elle est marquée par un retour est-ouest US 3007 de 0,96 m de profondeur, et un contrecœur US 3008, orienté nord-sud (fig. 80). Il est conservé sur 0,94 m de longueur, et 0,85 m de hauteur. Sa largeur est inconnue. Il présente une inclinaison prononcée vers l'ouest (extérieur du bâtiment), mais qui n'est pas constante. Les vestiges d'une hotte semi-circulaire US 3010 sont encore visibles, sous la forme d'une construction en encorbellement coiffant le côté sud (US 3007) de la cheminée (fig. 81).

Fig. 79 : pignon ouest du bâtiment adossé à M50 :
mur 3006. Noter la feuillure présente sur toute sa
longueur.
Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.



Fig. 80 : Au premier plan, profil du contrecoeur 3008, de la cheminée 3011.
Au second plan, retour de la cheminée 3007. Au fond, mur gouttereau du bâtiment, 3005.
Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie



Fig. 81 : Cheminée 3011 : départ de la hotte US 3010. A droite, la courtine M50. Vue du sud-est.
Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.



Fig. 82 : Vestiges maçonnés 3014 sur socle de quartzite aménagé. Vue du nord-ouest.
Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.

Environ 6 m plus à l'est, se trouvent des vestiges maçonnés sur un socle quartzite, US 3014 (fig. 82). Ce qui subsiste de la maçonnerie est monté en moellons de schiste liés à l'argile. La hauteur conservée est de 0,30 m, la longueur de près d'1 m, pour une profondeur de 0,35 m, jusqu'à une partie rocheuse affleurant un peu plus haut. Le socle rocheux est apparent sur plus de 2 m de hauteur. Sa base légèrement évasée est de 1,02 m. Sa largeur générale, de 0,65 à 0,68 m, est semblable à celle d'un mur. Cette impression est renforcée, sur sa face nord, par l'observation de petits replats aménagés, comme de petites corniches triangulaires ou quadrangulaires, pour supporter des moellons et faciliter la tenue d'une maçonnerie. La longueur de ces entailles est assez standardisée : 0,26 m ; 0,28 m ; 0,30 m ; 0,30 m. Seule leur profondeur offre une plus grande variabilité : 0,07 m ; 0,10 m ; 0,24 m ; 0,07 m. Elles sont associées à de petites ruptures de relief moins nettes, sans doute d'origine naturelle, qui ont pu elles aussi être mises à profit pour

asseoir un mur. L'aménagement anthropique de cette bande rocheuse ne fait pas de doute. Son orientation légèrement nord-est/sud-est correspondrait aussi, un peu plus au sud, à un vide repéré entre deux rochers. Cet espace aurait pu servir à caler un mur, de la même façon que la courtine nord M50 l'a été dans une faille, sous le donjon. Nous n'avons cependant pas d'éléments permettant de mettre US 3014 en relation directe avec le bâtiment partiel mis au jour plus à l'ouest (US 3005/3006/3011), dont il aurait pu constituer le pignon oriental, ou un mur de refend.

Quelques mètres plus à l'est, une petite semelle de moellons de schiste US 3017 (hauteur 0,18 m, longueur 0,40 m), orientée est-ouest, supporte un ensemble maçonné, lui aussi construit en moellons et schiste, mais d'orientation différente (légèrement sud-ouest/nord-est). L'absence de fouille ne permet pour l'instant pas d'interpréter ce ou ces dernières structures : un mur US 3015, de 0,52 m de largeur, est posé sur une maçonnerie débordant vers le sud, US 3018 (fig. 83). Il peut s'agir de deux murs successifs pouvant former, avec les US 2013 et M49 de l'UH7, deux ensembles successifs formant retour. Mais ces maçonneries ne sont peut-être pas en rapport, et, en l'état, le débordement vers le sud US 3018 peut aussi tout aussi bien correspondre à un retour vers le sud de l'US 3015, imparfaitement conservé. Les structures US 3015, 3017 et 3018 sont appliquées à l'ouest contre un massif rocheux. Le mur US 3015 a, dans un deuxième temps (?), servi de soutènement à des remblaiements qui ont abouti de fait à la construction d'une petite terrasse artificielle. Le remblai le plus récent, US 2617, aussi mis au jour en UH 8, donne une datation d'époque moderne à ce dernier état. L'US 3015/3018, antérieur aux phases 5 et 6, est contemporain de l'US 2611 de l'UH7, avec laquelle il n'est pas exclu qu'il ait fonctionné.



Fig. 83 : Maçonnerie 3015/3018, sur semelle de moellons 3017. En arrière plan, parement nord du mur postérieur 3016. Vue du nord-est.
Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

La terrasse artificielle a servi à construire une autre structure, US 3016, dont l'orientation est comparable à US 3015 (fig. 83 et 84). C'est une maçonnerie très large (de l'ordre de 1,40 m), implantée 0,98 m au sud de l'US 3015. Elle se compose de deux parements maçonnés de moellons de schiste liés à l'argile jaune, enserrant un bourrage interne constitué majoritairement de grosses pierres de quartz brutes, et d'argile jaune. Chaque parement est conservé sur une courte longueur, n'excédant pas le mètre. Mais le mur US 3016 en son entier nous est parvenu sur

3m de longueur et 0,69 m d'élévation maximale. Il est datable des phases 5 et 6 (XVIe et XVIIe siècles).



Fig. 84 : Coupe du mur 3016. A droite en contrebas, mur antérieur 3015.
Vue prise de l'est. Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.

4) La tour d'artillerie : l'UH 5 (fig. 2 et 4)

Le projet de réalisation d'une maison de patrimoine a nécessité la démolition d'une maison située à l'entrée du site, contre la tour à canons, et au dessus du moineau flanquant les douves (fig. 85). Il a donc été possible de faire des observations complémentaires sur cet ouvrage, trop fragilisé pour que l'on puisse intervenir directement dessus sans confortement préalable (en projet pour 2017).



Fig. 85 : Emprise de la maison détruite. Vue du sud. Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.

La destruction de la maison particulière, flanquée d'un appentis au nord, mais aussi celle d'un muret de soutènement de remblai XIXe-XXe siècle, a permis de mettre au jour l'amorce du parement de la tour, et le glacis de la base de celle-ci, sur environ 1,40 m d'élévation, à l'ouest de la maison. Au dessus de cette élévation conservée, au nord de l'appentis, la tour n'existe plus

qu'au travers de la masse de sa maçonnerie interne, tout parement ayant disparu (fig. 86). Un petit muret orienté nord-est/ sud-ouest, est postérieur à cette démolition.



Fig. 86 : Vestiges du parement de la tour d'artillerie et de son glacis, côté sud. La disparition du parement, au centre, donne l'emprise de l'appentis de la maison. A l'arrière-plan, le blocage interne est étayé et enduit, pour éviter son effondrement. Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.

La présence de l'appentis s'est faite en partie au détriment de la tour (fig. 86), et les parements de cette dernière ont aussi souffert d'aménagements liés à la maison (fig. 87). A l'est de celle-ci, une plateforme avait été construite dans le prolongement de l'appentis, pour accueillir une cabane abritant les latrines domestiques. Plus tard, ce dispositif sommaire fut complété par une fosse septique. Une cuve à fioul a aussi été installée, chaque aménagement laissant des traces plus ou moins fortes dans les maçonneries de la fin XVe –début XVIe siècle.



Fig. 87 : Exemple des dégâts occasionnés sur le glacis de la tour par les anciens aménagements de la maison détruite : ici par la cuve à fioul. Vue du sud-ouest. Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.

La maison elle-même s'est posée sur la casemate désormais enterrée. La surveillance archéologique de la destruction a permis de se rendre compte que :

Pour ménager un rez-de chaussée au niveau de la place du château, les constructeurs de la maison ont fortement épierrée la maçonnerie du moineau. La dalle est quasiment posée sur les voûtes. Les murs ont eux-aussi été assis au détriment de l'ouvrage, ne serait-ce que lors de la création des parements : après décaissement de la maison, le côté interne des murs nord et ouest a été repris sur 0,45 m, le parement externe étant assis sur la maçonnerie du moineau.

On a pu constater aussi que la maçonnerie du moineau est faite d'un blocage de dalles de schiste disposées dans un mortier de chaux granuleux qui n'offre aucune tenue. Cet agencement affleure environ 0,28 m sous le niveau de sol extérieur au sud-ouest de la maison détruite, et 0,05 m au nord-ouest (fig. 88). Enfin, la casemate est appuyée contre le glacis de la tour à canons. Aucune imbrication dans la construction n'a pu être repérée. Que les deux ouvrages aient fait ou non partie d'un même programme de construction, la tour a été construite en premier, et le moineau a été rapporté dans un second temps.



Fig. 88 : En coupe : limite entre les remblais de surface et l'intérieur de la maçonnerie du moineau, totalement détruite, quasiment jusqu'aux voûtes, par l'implantation de la maison XXe siècle. Vue du sud-est. Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.

Dans le cadre du futur projet de construction de la mairie, des sondages géotechniques ont été réalisés par la société Fondasol, agence de Brest. Pour des raisons indépendantes de notre volonté, comme de celle des opérateurs de Fondasol, cette réalisation n'a pas pu faire l'objet d'un accompagnement archéologique. Elle a pourtant permis de documenter davantage l'ouvrage enterré et son environnement. Un carottage (PR1) sur l'emplacement des douves nous permet désormais de connaître la profondeur de celles-ci : les remblais de comblement ont été rencontrés sur 4 m de profondeur, jusqu'au socle schisteux, soit 45,90 m/NGF. D'autre part, deux sondages mécaniques ont été ouverts au-dessus de l'emplacement du moineau (fig. 89). Le toit des voûtes y serait rencontré à 0,80 m sous le niveau du sol actuel dans un cas (RF2), 0,50 m dans l'autre (RF3). Ce deuxième sondage a de plus permis de mettre au jour le parement de moellons et dalles de schiste de la casemate (fig. 90). Ce sondage a été arrêté à 3,80 m de profondeur (Caroff et Kerdraon, rapport Fondasol 2015). Cette donnée tend à prouver ce que la logique de construction de ce type d'ouvrage suggérait déjà, à savoir que le moineau a été implanté sur le socle rocheux du fond de douve.

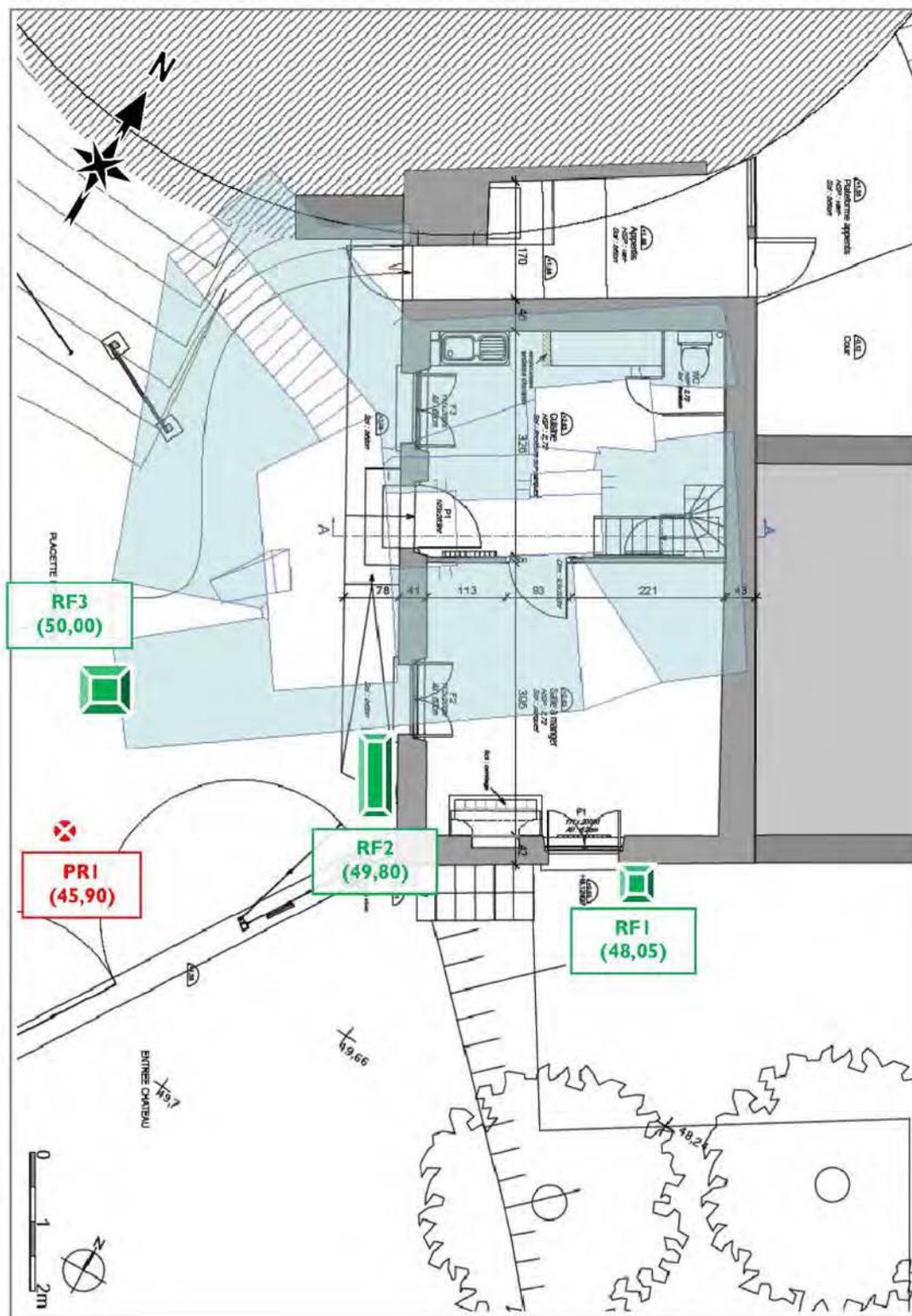


Fig. 89 : Plan des sondages géotechniques effectués dans le cadre du projet de maison de Patrimoine.
Extrait du rapport de la société Fondasol, (C. Caroff et F. Kerdraon : *La Roche-Maurice, création d'un bâtiment d'accueil. Etude géotechnique G1+G2 PRO et G5*). Rapport ANB.15-0069-pièce n°1-1^{ère} diffusion, agence de Brest, 2015, p. 17.

Fig. 90 : Le parement ouest du moineau, mis au cours d'un sondage géotechnique. Cl. Fondasol (rapport ANB.15-0069-pièce n°001. 1ère diffusion), agence de Brest, 2015, p. 17.



La mise au jour du parement et du glacis de la tour dans sa partie sud illustre d'autre part le traitement hétérogène de la tour d'artillerie, déjà signalé en 2014.



Fig. 91 : La tranchée de fondation US 2284 de la tour d'artillerie laisse apparaître l'arase maçonnée d'un ouvrage antérieur, US2285. L'appareil de pierres de taille du mur M30 de la tour, et son retrait d'aplomb circulaire US 2252 sont posés dessus. Vue prise du nord, en UH4. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

Côté nord, le parement de pierre de taille de la tour est bâti sur les vestiges d'une maçonnerie antérieure arasée, US 2285 (en UH4, fig. 91), et US 2096 (en UH1, fig. 21 et 34), affleurant à 54,76 m/NGF. Côté sud en revanche, le glacis de la tour a été observé à la côte de 49 m/NGF,

correspondant au niveau d'arasement des murs de la maison, pour servir de fondations à la future construction modulaire de bois. La mise en œuvre des pierres de taille dans les parties apparentes de la tour se fait donc au moins 5,76 m plus bas au sud qu'au nord. Probablement beaucoup plus si la tour, comme le moineau, était assise sur le rocher en fond de douve, près de 4 m plus bas. Les raisons en sont multiples, et tiennent bien sûr en premier lieu au relief du site. Mais la présence de la tour d'artillerie à cet endroit n'est pas non plus véritablement une innovation, mais plutôt une modernisation d'un système de défense préexistant. Sa présence même fut conditionnée par celle de l'ouvrage antérieur, dont les maçonneries plus ou moins arasées ont été réutilisées comme fondations.



Fig. 92 : L'appareil de pierres de taille de la tour d'artillerie, reposant sur des ouvrages antérieurs en saillie de la courtine. À droite, le talutage d'argile qui protège la partie basse des maçonneries. Vue de l'ouest. Cl. R. Pérennec 2014, CD29/ Mission Archéologie.

L'ouvrage emblématique que représente la tour d'artillerie protégeant l'accès au site n'a pas été construite ex nihilo comme un manifeste de la puissance des Rohan. De façon très pragmatique, elle alliait symbole de pouvoir et réalisation économiquement calculée. Sur l'emprise de l'ouvrage antérieur, le choix des constructeurs, en économisant les arasements de structures, est aussi celui d'une économie de pierre à tailler et mettre en œuvre lors de la reconstruction. En masquant les anciens parements de moellons sous un talus d'argile, ils donnaient la primauté visuelle à la pierre de taille, tout en protégeant les murs des chocs de boulet. Là où cela a été possible, c'est-à-dire là où les murs étaient fondés, le glacis de la tour est en terre (fig. 92). L'usage du glacis de pierre ne s'est-il imposé que quand le nouvel ouvrage, plus grand que l'ancien, fut bâti ex nihilo (fig. 86 et 87). Ce « bricolage » apparent, sur un plan de tour hérité du Moyen Âge, porte cependant en germe l'évolution vers la fortification bastionnée, qui commence alors à apparaître, et deviendra la norme dans les siècles suivants.

5) Récapitulation

5-1) Phase 1, XIe- XIIe siècles (fig. 6)

Un bâtiment maçonné est implanté sur la plate-forme orientale de l'enceinte basse. Il est orienté nord-sud. Sa longueur est inconnue. Sa largeur est de 4m. Si celle-ci paraît modeste, elle reste toutefois comparable à celle du bâtiment longeant la courtine nord des phases 3 et 4. Il est donc encore trop tôt pour le situer dans son environnement : il peut s'agir d'un élément d'un tout, d'une enceinte contemporaine du premier château de pierre sur le Roc'h, dans le dernier tiers du XIIe siècle ; mais on ne peut encore exclure qu'il puisse s'agir d'un ouvrage isolé, perché sur la petite éminence rocheuse faisant face au Roc'h.

Quoiqu'il en soit, même si nous ne disposons que de données partielles, nous sommes désormais certains de l'utilisation d'au moins une partie de la future enceinte basse à une date très précoce. Cet élément est aussi en soi porteur d'espoir quand aux possibilités de remonter encore plus haut, jusqu'au château XIe siècle du fondateur Morvan, dont on a rien pu retrouver sur le Roc'h, du fait de l'emprise des structures postérieures.

5-2) Phase 2, fin XIIe-XIIIe siècles, (fig.93)

Une enceinte maçonnée est construite à l'est du Roc'h, sous le donjon. Son tracé, bien qu'il ne soit pas contraint par le relief comme ce fut le cas sur le sommet du Roc'h, a tout de même été conditionné par la présence de rochers de quartzite, régulièrement utilisés comme points d'appuis. C'est notamment le cas pour deux reliefs du front sud, qui ont accueillis deux tours ; mais aussi pour l'angle nord-est de l'enceinte. Enfin, dans l'angle nord-ouest, la courtine est insérée dans une faille entre deux masses rocheuses. Cette disposition de la muraille permettait une meilleure stabilité de son élévation, dont les possibilités d'écroulement étaient limitées par les rochers situés de part et d'autre. D'autre part, elle avait aussi l'avantage de conforter la maçonnerie du donjon. Celui-ci est en effet construit sur une éminence rocheuse, et cette faille est le seul endroit où le parement oriental de la tour maîtresse est développé en contrebas (fig. 74). La courtine jouait donc aussi à cet endroit un rôle d'étalement de l'élévation très importante du donjon, sur son point de faiblesse le plus marqué.

Le plan de l'enceinte basse est obtenu par extrapolation, puisque la fouille n'a pas été exhaustive, mais à partir de suffisamment d'éléments pour être certain du schéma dans son ensemble, sinon dans ses détails. Il a été conçu selon le tracé orthonormé d'un quadrilatère rectangle. On pense spontanément au retour des plans réguliers des enceintes, à partir des années 1170, et surtout à l'influence marquante de la fortification philippine à partir de la fin du XIIe siècle. Son archétype est « une enceinte rectangulaire, des tours aux angles et aux courtines, parfois au milieu des courtines, une conception des logis et des services qui s'organise naturellement le long des côtés du rectangle, une porte ménagée entre deux tours au milieu d'une courtine, enfin une tour maîtresse placée soit au centre de l'ensemble, soit, bien plus fréquemment, à l'angle de deux courtines » (Mesqui 2013, t.1). Malgré les données encore incomplètes dont nous disposons, le château de La Roche-Maurice remplit une bonne partie de ces conditions. La présence de tours d'angles n'est en effet pas attestée, du fait de l'emprise d'un ouvrage postérieur (tour d'artillerie), et des récupérations de matériaux jusqu'au substrat quartzite. Il est de même difficile de se prononcer sur l'organisation des bâtiments le long des courtines dès le XIIIe siècle, mais il s'agit de la disposition qui aura cours dans les phases postérieures : l'héritage du XIIIe siècle est vraisemblable. Quant aux deux tours mises au jour sur le front sud, elles évoquent bien un châtelet d'entrée, et le donjon est centré, entre deux enceintes.

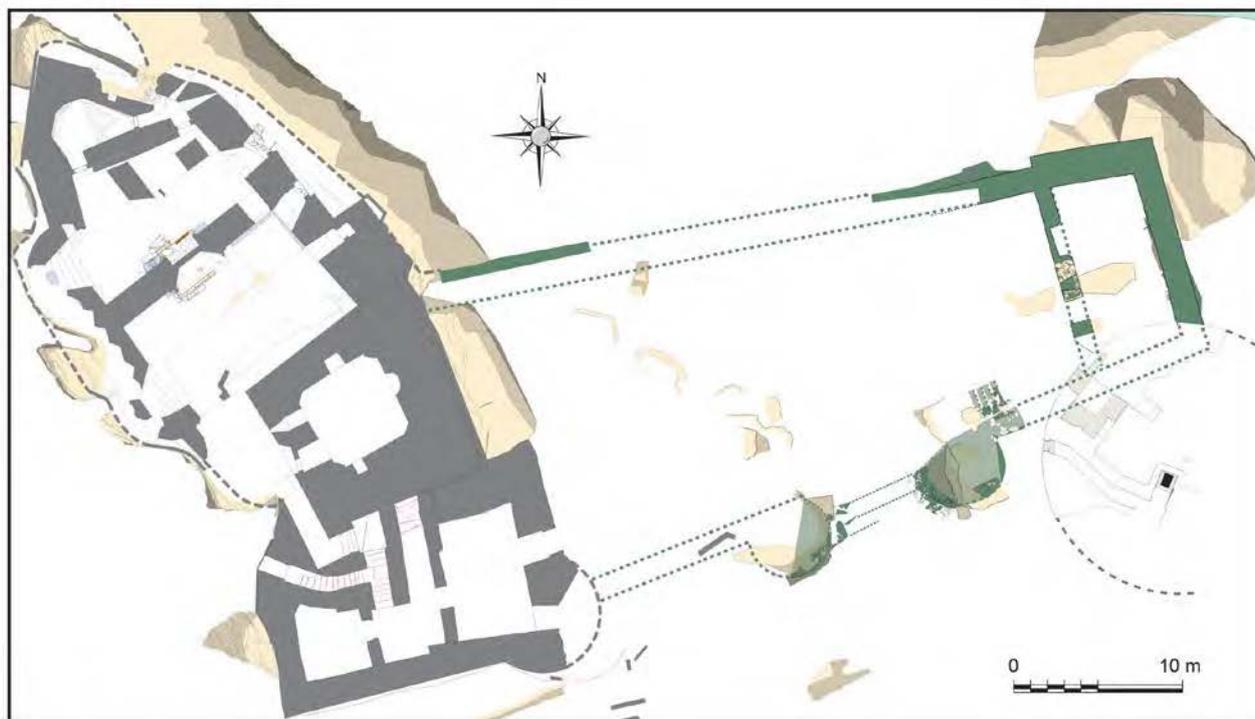


Fig. 93 : Plan de synthèse de la phase 2. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

La datation de cette phase ne repose encore sur aucune datation absolue. Il en était d'ailleurs de même pour les fouilles de J. Martineau, sur le sommet du Roc'h. Des tours aux caractéristiques comparables à celles de l'enceinte basse y ont été datées entre la seconde moitié du XII^e siècle et le milieu du XIII^e siècle. Mais notamment à la suite de comparaisons avec le domaine Plantagenêt, la datation retenue fut ici le troisième tiers du XII^e siècle (Martineau 2005). En revanche à Landévennec, l'enceinte géométrique rectangulaire comporte aussi des tours et des modes de construction identiques, pour une datation du XIII^e siècle (Bardel et Pérennec, étude en cours). Il est donc pour l'instant impossible de trancher sur une datation précise de l'enceinte basse, dont la construction peut être contemporaine de celle du château de pierre sur le Roc'h, soit à la fin du XII^e siècle, soit au début du XIII^e siècle ; mais qui peut aussi intervenir dans un second temps, dans le courant du XIII^e siècle.

5-3) Phase 3 et 4, XIV^e-XV^e siècle (fig.94)

Ces deux phases ne sont pas partout aussi bien distinguées.

Dès la phase 3, au XIV^e siècle, on est parfaitement assuré de l'organisation des bâtiments le long des courtines, autour de l'enceinte. La seule inconnue concerne la longueur de ceux-ci, notamment côté nord. Les données de la fouille, qui n'est pas exhaustive, ne permettent pas de trancher entre une longère accolée à l'ensemble de la courtine, jusqu'au logis oriental, ou des bâtiments de taille plus réduite. Le souci d'optimisation de l'espace a pu faire prévaloir la première hypothèse. Les traces d'occupation relativement succinctes ne permettent pas d'en fixer précisément le type d'occupation. La partie occidentale de l'aile nord n'a pas été fouillée. Dans sa partie orientale, un foyer et des latrines ont été mises au jour.

Une archère, et l'amorce probable d'une seconde, toutes deux tournées vers l'intérieur rappellent le contexte militaire, et la volonté, en cas d'intrusion armée, de pouvoir retarder l'ennemi dans une attaque du Roc'h, en transformant les deux logis en bastion défensif. L'une des archères, à l'ouest du bâtiment nord, est tournée vers l'entrée de la cour. L'autre, dans le logis oriental, prenait la cour en enfilade en flanquant le mur gouttereau de la longère voisine.

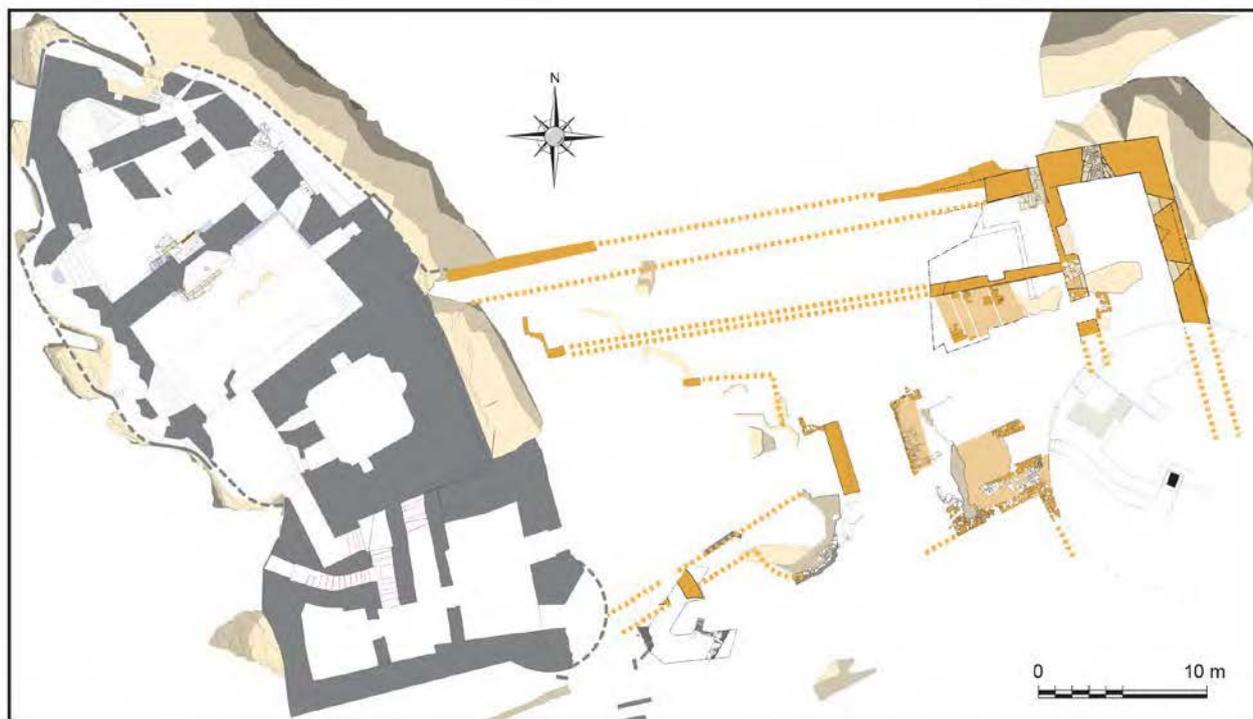


Fig. 94 : Plan de synthèse des phases 3 et 4. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

Le traitement différentiel des segments ouest et est de la courtine nord laisse penser qu'ils ne sont pas contemporains et qu'une partie au moins en a été reconstruite. Une telle intervention est en effet bien attestée, dans l'emprise du logis oriental, pour le segment de la courtine nord, et pour toute la courtine est. Ceci n'a rien d'étonnant dans ce siècle agité, qui voit alterner menaces de conflits et conflits ouverts. La reconstruction est pragmatique, et se fait *a minima*. Dans le logis oriental, elle ne concerne que la partie haute des élévations. Une ouverture à coussièges côté nord, et deux archères côté est, participent à la défense active des murs.

Côté sud, la courtine n'est connue que dans sa partie sud-est. Initialement perchée sur le relief quartzique, elle descend désormais en avant de celui-ci. Une volonté ostentatoire et dissuasive a sans doute décidé de cet aménagement : la courtine est désormais plus haute, plus imposante. L'appareil est en revanche plaqué sur près de 4 m d'élévation contre le rocher et les structures antérieures, d'où un risque de fragilisation en cas d'impact d'artillerie. L'affirmation de la puissance châtelaine, en privilégiant des courtines plus hautes, se serait donc faite, paradoxalement, au détriment de leur résistance effective. Un flanquement de cette courtine est obtenu par la construction d'un ouvrage en saillie, au sud-est. Cet emplacement n'est pas le fruit du hasard : au débouché de l'actuel bourg de La Roche-Maurice, il commande l'endroit où l'enceinte était le moins protégée par le relief. Cette création peut aussi correspondre à l'intégration dans la défense de la place des développements de l'artillerie. En revanche, le nouveau tracé de la courtine se fait au détriment de la tour sud-est du châtelet, qui est abandonnée.

Il est possible qu'à cette époque l'entrée ait d'ailleurs été déplacée vers l'ouest : l'amorce d'une poterne a en effet été mise au jour lors d'une surveillance de travaux ponctuelle en 2010, au pied de la tour sud-ouest, sous la porterie du Roc'h.

Malgré les inconnues qui subsistent sur une partie du tracé de la muraille sur le front sud, il paraît logique, au vu des éléments disponibles, que l'implantation des deux piles d'un pont se soit faite en retrait, à l'abri des murs. Cet ouvrage permettait le franchissement de l'important dénivelé séparant les deux parties de l'enceinte basse, notamment dans sa partie sud. Il assurait une liaison facilitée entre la plate-forme orientale et la partie ouest de l'enceinte, et, au-delà, le Roc'h.

Dans le bâtiment nord, des sols rubéfiés, gardant localement la trace du brûlis d'une structure de bois effondré, peuvent témoigner d'un épisode conflictuel.

Dans un second temps (Phase 4), les sols sont refaits, tant dans le bâtiment est que dans celui du nord. Ils conservent cependant, quelque-soit l'édifice concerné, un caractère indéniablement rustique, renforcé par le fait que les remblaiements successifs n'ont jamais eu vocation à niveler les surfaces en pente, mais simplement à remonter les niveaux de manière homogène. Dans le bâtiment oriental, un soin tout particulier est apporté à la zone située en face de la porte, qui permettait peut-être l'accès à un escalier desservant l'étage. Dans la longère du nord, l'aménagement d'une estrade empierrée évoque une fonction de stockage, au moins dans une partie du bâtiment, entre la porte d'entrée et l'accès aux latrines...

Un bouchon maçonné permet de remonter le seuil de la porte du bâtiment nord, lors de travaux sur la cour. Celle-ci est en effet intégralement réaménagée. La forte pente initiale du sol vers l'ouest est maîtrisée par la création de vastes gradins formant un large escalier maçonné. En partie haute, cette nouvelle cour/escalier garde cependant un rôle fonctionnel : un foyer adossé près de l'angle des deux logis a en effet été mis au jour.

Une transformation de l'escalier de la cour consiste en un remblaiement ciblé, forcément associé à une surélévation du parement d'une des anciennes marches. Le but était ici de supprimer l'une des marches, pour obtenir une terrasse plane sur une 6 m de longueur. L'escalier d'accès, rétréci, est déporté vers le sud. Il n'a pas été mis au jour.

Des travaux affectent les piles de pont. D'autre part, profitant des murs existants, d'autres structures viennent s'y agréger. Pour l'essentiel, nous n'en connaissons que peu de choses. Pas suffisamment en tout cas pour pouvoir restituer les aménagements qui se font jour à ce moment. Exception faite d'un petit abri ou remise adossé à la pile orientale.

Les courtines sont aussi reprises. Assez largement semble-t-il du côté sud. A l'est, une réfection non négligeable est à noter : la reconstruction du parement extérieur, qui s'était effondré.

En 1489, le château subit de lourds dommages pendant la guerre d'indépendance de Bretagne. Au nombre de ceux-ci figure la destruction du bâtiment accolé à la courtine nord.

5-4) Phases 5 et 6 fin XVe – XVIIe siècles(fig. 95)

5-4-1) Phase 5 (fin XVe-XVIe siècle)

Lors de la reconstruction, sous le gouvernement du capitaine Perceval de Lezormel, la disposition générale des bâtiments reste globalement la même. Après un épisode de récupération de matériaux dans les décombres du bâtiment nord arasé, un nouvel édifice est reconstruit, sur les remblais de démolition et les structures antérieures. Sa largeur initiale, de 4 à 4,50 m, passe désormais de 5,50 m à 6,50 m. Le niveau de sol y est en terre battue. C'est aussi le cas dans le bâtiment oriental : un aménagement dallé n'a été mis au jour qu'autour de la cheminée.

La reprise du système défensif de l'angle sud-est constitue une innovation notable. Une imposante tour d'artillerie est construite en lieu et place d'un ouvrage antérieur, sans doute déjà destiné à accueillir de l'artillerie. La réutilisation de ce bastion pour servir de fondation à la tour a cependant influé sur la construction même de celle-ci. Les hauteurs de parement sont en effet hétérogènes : importantes là où la tour débordait l'ouvrage antérieur, elles sont renforcées en partie basse par un glacis de pierres. En revanche, sur l'emplacement du bastion, l'élévation de pierres de taille est à déduire de la hauteur des arases conservées en fondation. La différence entre le nord et le sud de

la tour est de plusieurs mètres. Il fallut donc renforcer la base de la tour par un glacis, fait non de pierres cette fois, mais de terre.

La courtine sud, ou tout au moins son tracé sud-est, est reconstruite en retrait, pour s'appuyer sur le sommet du rocher. Les constructeurs ont tenu compte des écroulements des remparts antérieurs, édifiés au sud de la paroi rocheuse, et trop largement plaqués contre celle-ci et les structures antérieures.

Cette nouvelle courtine implique de facto l'abandon d'un appentis autrefois adossé à l'ancien rempart sud. Des terrasses sur deux niveaux (US 2220) modifient l'accès à la courtine sud, au détriment d'un escalier antérieur. La terrasse basse à sans doute servi de zone de stockage, comme cela est attesté pour un petit entrepôt de boulets, près de la tour d'artillerie.

Les deux piles de la passerelle sont reprises. On n'est cependant pas assuré de la continuité de leur utilisation primitive. En revanche, elles servent d'appui pour la construction de deux petits abris normalisés, en partie établis sur des remblais de démolition.

Le chemin mis au jour au sud de l'UH8 reste toujours en service.

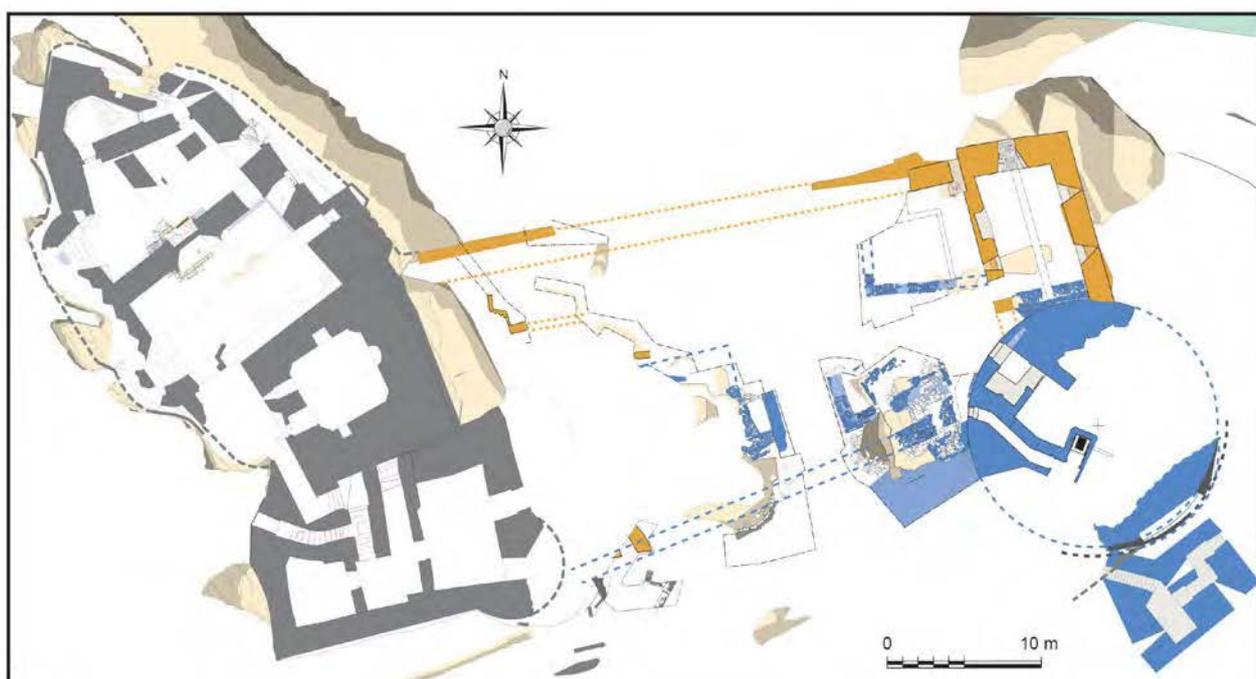


Fig. 95 : Plan de synthèse des phases 5 et 6. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

5-4-2) Phase 6 (XVIIe siècle)

Les bâtiments qui ont été utilisés pendant tout le XVIe siècle, sont endommagées, comme la forteresse, au moment des guerres de la Ligue. Il n'est cependant pas possible, dans les zones fouillées, de faire la part des destructions provenant d'un sac et de celles résultant d'un début de démantèlement au début du XVIIe siècle, après la confiscation par le roi des biens du vicomte de Rohan. Toujours est-il que le bâtiment nord est définitivement abandonné, tout au moins dans sa partie orientale. C'est aussi le cas, sans doute à ce moment, des deux petits abris adossés aux anciennes piles de pont.

L'activité sur le château est cependant palpable, y compris au travers de travaux :

La maçonnerie de la courtine sud est en partie reprise. La faiblesse de l'élévation subsistante attribuable à cette époque ne permet cependant pas de savoir si la réfection concerne une courtine toujours en utilisation, ou un simple parapet destiné à sécuriser la cour. La latrine du

bâtiment nord est maintenue en utilisation après la disparition de celui-ci. Elle est désormais accessible depuis la cour.

Le bâtiment oriental subi d'importants travaux. Sa façade est intégralement reconstruite. Elle intègre une porte extérieure au traitement monumental. D'autre part, une latrine est créée à l'intérieur, jumelée avec celle qui existait auparavant côté nord. Cette création se fait au détriment d'une maçonnerie au rôle structurel, qui est vaguement réaménagée. La volonté de confort s'est ici heurtée, apparemment, à des réalités économiques. Il n'en reste pas moins que le bâtiment, en fin de construction, présente à la fois des caractères ostentatoires (porte) et de confort (latrines, cheminée, système d'évacuation des eaux, qui ne sont pas à négliger. Cette reconstruction serait plus ou moins contemporaine de celle de l'ossuaire de l'enclos paroissial, soit des années 1640.

C'est l'époque où le château, donné comme à demi ruiné, perd en grande partie son rôle militaire. Des maisons sont signalées dans les douves quarante ans plus tard. Les reconstructions ont donc sans doute été moins motivées par une fonction militaire, que par la fonction carcérale, attestée par les textes depuis le XVe siècle jusqu'à à la fin du XVIIe siècle. L'abandon de la place reste pour l'instant délicat à dater : le mobilier est en effet rare, et les perturbations liées à des démolitions et récupérations de matériaux d'époque moderne nombreuses. Il n'intervient pas avant l'extrême fin du XVIIe siècle en tout cas, et sans doute plutôt la fin du XVIIIe siècle.

5-5) Phase 7, XIXe XXe siècles

Dès lors qu'il ne sera plus habité, le château, va être très vite abandonné. En l'absence d'entretien, la vétusté se traduit par la ruine. Les propriétaires étant loin, il alors est tentant de venir se servir en pierres : la nouvelle vie de carrière de matériaux que connaît l'ancienne forteresse a sans doute débutée à l'occasion de chutes naturelles de pans de murs. Les remblais de démolition qui ont pu être fouillés témoignent d'une récupération assez poussée des pierres, hormis quelques moellons épars et des pierres de petit format, sans intérêt pour les récupérateurs. Les pierres de taille sont généralement recherchées. L'argile de liant reste sur place. Des déprédations volontaires ont très certainement accéléré le volume disponible de pierres : le bourg de La Roche-Maurice, reconstruit dans le courant des XIXe et XXe siècles, en fournit un témoignage éloquent.

Les destructions ont perduré au moins jusque pendant la seconde guerre mondiale : les fragments d'un lit métallique, et des douilles de fusil étaient recouverts par des remblais de démolition. Le lit, jeté dans une fosse au sommet de la plate-forme orientale, occupe une place pour le moins incongrue pour un rejet effectué depuis le bourg. Il cadre cependant beaucoup mieux avec l'occupation des lieux par un poste de DCA allemande pendant le conflit.

Des destructions relativement importantes ont aussi pu être mises en relation avec l'installation, puis l'abandon, de réseaux électriques en lien avec les éclairages du château, à la fin du XXe siècle.

Conclusion

Les recherches entreprises depuis 2014 notamment, ont permis d'établir une chronologie relative de l'évolution d'une partie des défenses de la place et de ses aménagements internes. Bien sûr, cette chronologie n'est pas partout aussi bien assurée. Il manque encore des datations absolues : nous n'avons connaissance, au moment de finir le rapport, ni des résultats des analyses 14C, ni de ceux des études numismatiques. Mais la fouille des niveaux de sols en liens avec les maçonneries a cependant fourni des éléments céramiques, encore insuffisamment exploités, mais qui permettent notamment de mieux percevoir la datation des phases les plus récentes d'occupation du château. Enfin, des avancées significatives ont été obtenues depuis 2014 quant à la connaissance du plan de la place-forte, et des modifications qui y ont été apportées. La mise en évidence d'une nouvelle phase de construction, antérieur à la courtine orientale, est inattendue et particulièrement intéressante.

Il paraît donc assez bien établi dorénavant qu'une occupation s'est développée très tôt sur la plateforme orientale, soit sous la forme d'une première enceinte non encore perceptible au vu des données disponibles, soit sous celle d'un ouvrage avancé. Il est même possible qu'elle puisse être peu ou prou contemporaine de l'établissement du château de pierre sur le Roc'h. Il ne s'agirait donc pas d'une extension tardive.

Le traitement de l'enceinte postérieure, normalisé, s'inscrit dans la vogue de la fortification philippine. La muraille utilise au mieux le relief, et se sert des blocs rocheux qui émergent par endroit comme points d'appui. Du côté sud, l'agrandissement de la surface fouillée a effectivement permis de retrouver une tour supplémentaire, validant l'hypothèse émise en 2014. Deux petites tours semi-circulaires ont donc été établies sur l'aplomb de deux à-pic rocheux. Leur proximité, la topographie des lieux et la présence d'un mur joignant les deux tours sont autant d'éléments permettant d'envisager la présence d'une porte défendue par un châtelet. Cette hypothèse expliquerait aussi le changement d'orientation de la courtine en phase 3, pour permettre, au moyen d'un massif ou bastion en saillie dans l'angle sud-est, de rétablir le flanquement de l'entrée, disparu depuis la suppression de la tour est. L'hypothèse de la porte de ce côté s'accorde aussi assez bien avec ce que l'on sait de l'évolution ultérieure du château : la présence d'une douve renforçant les défenses sud est bien attestée. Un pont levis est par ailleurs mentionné dans un devis de charpente de 1493⁷. Cependant, si l'identification de ces deux tours à un châtelet d'entrée est plausible et tentante, elle n'est pas encore définitivement assurée. La confirmation ne pourrait sans doute venir qu'en poursuivant la fouille des sondages entamés, et en développant la surface ouverte sous le chemin contemporain qui coupe l'enceinte basse en deux. Mais il s'agit là de l'unique voie de desserte du chantier, tant pour les hommes que pour les engins. Une ouverture totale à cet endroit paraît encore prématurée.

L'évolution des défenses commence à être appréhendée plus finement, en intégrant des évolutions qui n'étaient pas encore perceptibles l'an passé, notamment du côté est. Le front sud a connu des réfections d'importance au fil du temps, notamment dans sa partie orientale. Mais les tracés des courtines successives sont encore loin d'être connus. Le tronçon sud-ouest est quasiment inconnu. L'amorce d'une porte mise au jour en 2010 de ce côté pose des problèmes d'attribution, d'autant plus importants que tout ce secteur est quasi-intégralement gelé par des aménagements permettant l'accès du public au Roc'h.

⁷ Devis des travaux de charpenterie à faire au château de La Roche-Maurice, février 1493, Archives départementales du Morbihan, 20 J 224. (Cf. Kernévez 2005, t. 1, ; et Kerhervé 1982).

La connaissance de l'aménagement intérieur a aussi beaucoup progressé. Par la fouille des bâtiments déjà connus d'une part, par des dégagements partiels opérés sous le donjon d'autre part. Ils permettent en effet d'envisager la présence de bâtiments adossés à la courtine nord dans sa totalité. Les aménagements extérieurs, dans la cour de la plate-forme orientale, permettent d'entrevoir des foyers utilitaires près des bâtiments, et la transformation de cette cour à la pente marquée en escalier, plus tard lui-même remanié pour obtenir une terrasse près de l'accès au bâtiment nord et surtout à celui de l'est.

Enfin, la fonction d'un certain nombre d'aménagements mis au jour ou à peine entrevus n'est pas encore bien attribuée. La poursuite de la fouille devrait permettre de lever un certain nombre d'incertitudes.

Le choix d'aborder la tour d'artillerie par l'extérieur découlait l'an passé d'impératifs techniques et sécuritaires contraignants, empêchant à l'heure actuelle toute intervention de fouille sur cet édifice, avant un confortement et une consolidation préalable des vestiges. Nous avons pris l'attache d'autres intervenants au sein du Conseil départemental, pour trouver une solution à cet état de fait, et permettre une programmation de travaux.

La fouille menée à l'extérieur de la tour d'artillerie en 2014 (UH6) n'a pas pu être poursuivie cette année pour ne pas affaiblir l'ouvrage avant confortement. Son intérêt aurait été une meilleure connaissance des fortifications médiévales antérieures, et des éventuelles occupations extérieures. Une surveillance de travaux menée à l'occasion de la démolition d'une habitation dans le cadre d'un projet de maison de Patrimoine porté par la mairie et la communauté de communes a cependant permis de nouvelles observations sur la tour d'artillerie et le moineau flanquant la douve.

L'objectif est donc, à partir de 2016 et dans un cadre pluriannuel, de poursuivre les investigations entamées et de les compléter :

En 2016, poursuivre la fouille sur la plate-forme orientale, dans les bâtiments nord et est.

Fort de la connaissance acquise cette année sur l'aménagement de la cour, il est aussi envisagé d'augmenter l'ouverture de l'UH2, en décaissant les remblais jusqu'aux vestiges de l'escalier du XV^e siècle. Une telle opération permettrait de faire la jonction entre UH2 et UH3 et 4. Il serait ainsi plus facile d'établir des liens entre les structures découvertes de part et d'autre, et de mieux asseoir la chronologie. Il n'est pour l'instant pas envisagé de descendre sous le niveau de l'escalier, même si l'ampleur des manques de celui-ci le permet : cet espace devra accueillir, sous une forme ou une autre, une voie de circulation desservant le chantier.

Enfin, la fouille des UH3 et UH4, mise en sommeil cette année, serait reprise. L'attendu est que la fouille des niveaux de l'UH4 permette d'avancer la datation de la courtine sud, et qu'elle puisse aussi, avec les données recueillies en UH1, permettre la compréhension de la structure maçonnée sur laquelle la tour d'artillerie s'est posée.

Dans la partie basse, il est prévu de :

Vérifier l'agencement de la courtine sud, en ouvrant plus à l'ouest. Un sondage ne paraît pas immédiatement possible sans démontage des cheminements et condamnation de l'accès du Roc'h au public. Il est donc prévu une ouverture assez minime, pour obtenir une coupe permettant de suivre la transformation de la tour sud-ouest, sous la porterie du Roc'h, en espérant pouvoir retrouver des traces de l'accroche d'une courtine. Les résultats de cette intervention pourraient guider les ouvertures ultérieures de ce côté.

Parallèlement, la fouille reprendra sur les UH7 et UH8. Une ouverture générale entre ces deux zones n'est pas encore possible. Une extension plus mesurée est cependant prévue du côté est, afin de vérifier un aménagement possible de la courtine sud à cet endroit.

L'essai d'exploration mesurée de la partie occidentale de l'intérieur de l'enceinte, qui a été mené cette année, est prometteur. Sa poursuite se heurte à des obstacles multiples : emprises de structures d'aménagement contemporaines, problèmes de sécurité du fait de pentes importantes. Au terme de ce test, il s'avère aussi qu'une fouille pourrait être plus facilement menée en partant d'abord du sommet de la pente, puis en redescendant celles-ci, éventuellement même en rejetant les déblais sur les pentes au fur et à mesure. Ce dernier choix induit une double manipulation des terres, qu'il faudra bien enlever à un moment, mais il peut être ponctuellement une solution intéressante, par la création de paliers de sécurité. Un sondage sur la partie occidentale de l'enceinte, dans sa partie plane, au débouché de l'escalier d'accès, est une option à l'étude pour permettre de mieux appréhender les aménagements et circulations de l'intérieur de l'enceinte.

Enfin, la poursuite du chantier de maison du Patrimoine pourrait amener de nouvelles interventions sur la tour d'artillerie : une consolidation partielle est actuellement envisagée, pour prévenir tout risque lié au chantier (vibrations etc.). D'autre part, le projet prévoit aussi le décaissement de remblais de la charnière XIXe-XXe siècle, ou de la première moitié du XXe siècle, rapportés contre le glacis de la tour d'artillerie.

La phase terrain sera menée en 2016 pendant un mois, en été, sur la base d'une équipe de 12 personnes, encadrement compris. Comme cette année, il sera majoritairement fait appel à des étudiants bénévoles en formation. Ces derniers interviendront après un décaissement mécanique préalable de remblais stériles, induit par l'extension de certaines surfaces de fouille. Leur intervention sera donc consacrée à la fouille manuelle, au lavage du mobilier. Ils seront d'autre part initiés, et mis à contribution pour les relevés en plan de structures, de coupes stratigraphiques et d'élévations de maçonneries, et les levés topographiques.

BIBLIOGRAPHIE

Bardel et Pérennec, non paru : BARDEL A., PERENNEC R., *Céramiques et objets du quotidien à Landévennec, contribution à l'étude des productions et des modes de vie en Basse-Bretagne du VIII^e au XVIII^e siècle*, non publié, 422p.

Beuchet 2014 : BEUCHET L., « Aux origines du château du Guildo », in P.-Y. LAFFONT dir., *Les élites et leurs résidences en Bretagne au moyen Age*, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p.155-171.

Beuchet *et al.* 1998 : BEUCHET L., DUFOUNIER D., FICHET DE CLAIRFONTAINE F. « Les ateliers de potiers médiévaux de Fontenay, à Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) du XI^e au XIV^e siècle » dans *Archéologie médiévale*, XXVIII, 1998, p. 71-120.

Beuchet *et al.* 2004 : BEUCHET L., LABAUNE F., PICAULT C., PILET-LEMIERE J. « Trois lots de mobilier du XVI^e siècle provenant du château du Guildo (Côtes d'Armor) » dans *Revue Archéologique de l'Ouest*, 21, 2004, p. 189-223.

Blanchard 1889-1895 : BLANCHARD R., *Lettres et mandements du duc Jean V, duc de Bretagne (1402-1442)*, 5 vol., Nantes, 1889-1895.

Bourgès 1997 : BOURGES A.-Y., « L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale », *Bulletin de la société Archéologique du Finistère*, 1997, p. 355-374.

Démians d'Archimbaud1980 : DEMIANS D'ARCHIMBAUD G., *Les fouilles de Rougiers (Var). Contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen*, éd. du CNRS, Paris, Valbonne, 1980, 724 p.

Fréminville 1832 : DE FREMINVILLE C.-P., *Antiquités de Bretagne : Finistère*, t. I., Brest, 1832.

Giot et Morzadec 1996 : GIOT P.-R. et MORZADEC H., *La poterie onctueuse*, DAF n° 55, p. 114-125.

Grall 2014 : GRALL M., « L'étude céramologique », In R. PERENNEC, *La Roche-Maurice, château de Roc'h Morvan : enceinte basse, rapport de fouille programmée 2014*, 2014, p. 86-107.

Halbout *et al.* 1987 : HALBOUT P., PILET C., VAUDOUR C., *Corpus des objets domestiques et des armes en fer de Normandie, du I^{er} au X^e siècle*, Centre Archéologique de Normandie, Caen, 1987, 255p.

Kerhervé 1982 : KERHERVE J., « Château de La Roche-Maurice : travaux à la fin du X^e siècle (documents inédits) », dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CX, 1982, p. 332-336.

Kernévez 1994 : KERNEVEZ P. : *Les sources documentaires de l'histoire du château de La Roche-Maurice*, étude préliminaire, non publiée, 1994, 94 p.

Kernévez 2004 : KERNEVEZ P. : *Les sources documentaires de l'histoire du château de La Roche-Maurice*, rapport 2004, non publié, 193 p.

Kernévez 2005 : KERNEVEZ P. : *Les sources documentaires de l'histoire du château de La Roche-Maurice*, rapport 2005 ; *tome 1 : les sources de l'histoire du château de La Roche-Maurice ; tome 2 : L'histoire du château et des seigneurs de La Roche-Maurice*, non publiés, 2005, 288 p. + illustrations non paginées.

Kernévez 2007 : KERNEVEZ P. : « Annexe 2 : Résumé de l'étude historique : les seigneurs du Léon, les vicomtes de Rohan et le château de La Roche-Maurice », dans MARTINEAU P. (dir.), *La Roche-Maurice, château de Roc'h Morvan, rapport final d'opération 2002-2005*, non publié, 2007, p. 147-179.

Kernévez 2011 : KERNEVEZ P., *Vicomtes et seigneurs de Léon du XIe au début du XVIe siècle*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Bretagne Occidentale, 2 tomes, non publié, 2011, 596p.

Labaune 1998-2000 : LABAUNE F. « Les lots de mobilier d'époque moderne et médiévale » (Textes et figures) dans POUILLE D. (dir.) *Rennes (Ille-et-Vilaine), place Sainte-Anne*, Rapport final d'opération de fouille, Rennes, INRAP/SRA Bretagne, 1998-2000, volume 4-1 et 4-2.

Labaune 1999 : LABAUNE F. « Le mobilier céramique » dans LE BOULANGER F., LABAUNE F., NICOLAS E., GAUBERT L., *Quimper (29), Collège de la Tour d'Auvergne, Evolution d'un îlot médiéval à Quimper (XIIIe-XVIIe siècle)*, Rapport final d'opération de fouille, Rennes, AFAN/SRA Bretagne, 1999, p. 39-42, 57-61, 89-91, 103-106, 132-136, 153-158.

Labaune-Jean 2007 : LABAUNE-JEAN F. « Analyse du mobilier archéologique » dans MARTINEAU J. (dir.), *La Roche-Maurice, Château de Roc'h Morvan (Finistère)*, Fouilles programmées, rapport final d'opération 2002-2005, Rennes, INRAP/SRA Bretagne, 2007, p. 119-144.

Labaune-Jean 2012 : LABAUNE-JEAN F., avec la collaboration de POUILLE D. « Répertoire des céramiques de Rennes aux XV^e et XVI^e siècles, à partir des découvertes du site de la place Sainte-Anne (Ille-et-Vilaine, Bretagne) » dans *Revue Archéologique de l'Ouest*, 29, 2012, p. 259-286.

Le Bihan et Villard 2005 : LE BIHAN J.-P., VILLARD J.-F., *Archéologie de Quimper, matériaux pour servir l'Histoire, Tome 1, De la chute de l'Empire romain à la fin du Moyen Âge*, éditions Cloître, 2005, 460 p.

Le Goffic 1993 : LE GOFFIC M., *Le château de Roc'h Morvan en La Roche-Maurice (Finistère)*. Rapport de sondage, Service départemental d'Archéologie du Finistère, non publié, 18 p. texte, illustrations non paginées.

Leguay 1985 : LEGUAY J.-P., « L'approvisionnement des chantiers bretons en matériaux de construction aux XIV^e et XV^e siècles », dans CHAPELOT O. et BENOIT P. (dir.), *Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Age*, éd. EHESS 1985, réédition EHESS 2001, p. 27-79.

Le Noac'h 2009 : LE NOAC'H C., *La poterie onctueuse en Bretagne, 10^e-16^e siècle. Etude archéologique, archéométrique et documentaire. Production/Consommation/ Diffusion*. 2 tomes. Thèse de doctorat Rennes 2, 2009, non publiée, 591p.

Levot 1858 : LEVOT P., *Notice sur Landévennec et son abbaye, état ancien et moderne*, Brest, Paris, Nantes, 1858.

Maccari-Poisson 1992 : MACCARI-POISSON B., « Les objets et leurs fonctions : métaux, os et pierre », in PIPONNIER F. (dir.), *Le château d'Essertines (Loire), Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes n°8*, Lyon 1993, p. 139- 159.

Martineau et Kernévez 2009 : MARTINEAU J. et KERNEVEZ P., « Le château de La Roche-Maurice », dans *Monuments du Finistère, congrès archéologique de France 2007*, Société française d'archéologie, Paris 2009, p. 151-166.

Martineau et al. 2001 : MARTINEAU J., SANZ-PASCUAL F., BOUMIER F. 2001, *Château de Roc'h Morvan, La Roche-Maurice*, DFS d'étude de bâti, non publié, 27p. de texte, annexes et illustrations non paginées.

Martineau et al. 2002 : MARTINEAU J., SANZ-PASCUAL F., BOUMIER F. 2002, *Château de Roc'h Morvan, La Roche-Maurice*, rapport intermédiaire, année 2002, non publié, 27 p. de texte, illustrations non paginées.

MARTINEAU J., KERNEVEZ P. 2003 : *Château de Roc'h Morvan, La Roche-Maurice*, rapport intermédiaire, année 2003, volume 1 – texte, non publié, 45 p., annexes non paginées.

MARTINEAU J., SANZ-PASCUAL F., BOUMIER F. 2003 : *Château de Roc'h Morvan, La Roche-Maurice*, rapport intermédiaire, année 2003, volume 2, non publié, 53 planches.

Martineau 2005 : MARTINEAU J. (dir.), *Château de La Roche-Maurice (Finistère)*, rapport intermédiaire, année 2004, non publié, 2005, 24 p.

Martineau 2006 : MARTINEAU J. (dir.), *Château de La Roche-Maurice (Finistère)*, Fouilles programmées, rapport d'activité annuelle 2005, non publié, 2006, 38 p., annexes non paginées.

Martineau 2007a : MARTINEAU J. (dir.), *La Roche-Maurice, Château de Roc'h Morvan (Finistère)*, Fouilles programmées, rapport final d'opération 2002-2005, non publié, 2007, 224 p.

Martineau 2007b : MARTINEAU J. (dir.), *La Roche-Maurice, Château de Roc'h Morvan (Finistère)*, Fouilles programmées, rapport final d'opération 2006, non publié, 2007, 38 p.

Martineau J. 2011 : MARTINEAU J., « Les tours à canons du duché de Bretagne au XVe siècle », dans N. PROUTEAU, E. de CROUY-CHANEL et N. FAUCHERRE, *Artillerie et fortification, 1200-1600*, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p.191-214.

Mesqui 2013 : MESQUI J., *Châteaux et enceintes de la France médiévale, de la défense à la résidence. T.1, les organes de défense ; t. 2, La résidence et les éléments d'architecture*, Picard, Paris 1991, réédition 2013,

Morice 1974 : MORICE H., *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742-1746, 3 vol., rééd. Paris, 1974.

Morice et Taillandier 1974 : MORICE H., TAILLANDIER C., *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 2 vol., Paris, 1750-1756, rééd. Paris, 1974.

Pérennec 2013 : PERENNEC R. (dir), GRALL B., *La Roche-Maurice (Finistère), château de Roc'h Morvan : enceinte basse : le « petit château »*, rapport de fouille programmées 2013, Le Faou-Quimper, Conseil général du Finistère, Centre départemental de l'archéologie – Service Régional de l'archéologie de Bretagne, 2014 , 83 p.

Pérennec 2014 : PERENNEC R. (dir), *La Roche-Maurice (Finistère), château de Roc'h Morvan : enceinte basse*», rapport de fouille programmées 2014, Le Faou-Quimper, Conseil général du Finistère, Centre départemental de l'archéologie – Service Régional de l'archéologie de Bretagne, 2014 , 120 p.

Pérennec et Grall 2009 : PERENNEC R. et GRALL B., *Abbaye du Relec, rapport de fouilles 2004-2006*. Service départemental d'archéologie du Finistère, non publié, 2009, 161 p.

Pérennec et Grall 2010 : PERENNEC R. et GRALL B., *Compte-rendu de la surveillance de travaux, château de La Roche-Maurice*, 3 et 4 mars 2010, non publié, 2010, 4 p.

Pérouse de Montclos 2002 : PEROUSE DE MONTCLOS J.-M., *Architecture, méthode et vocabulaire*, 1972, réédition, Monum, éditions du Patrimoine, 2002.

Rocolle 1989 : ROCOLLE P., *2000 ans de fortification française*, 2 vol., éd. Lavauzelle, Paris 1989.

Rosenzweig 1895 : ROSENZWEIG L., *Cartulaire général du Morbihan : recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département*, Vannes, 1895.

Seltenreich 1982 : SELTENREICH Y., *La famille de Rohan (1396-1540)*, thèse de doctorat d'histoire, dactylographiée, 3 vol., Université de Nantes, 1982.

Serdon 2005 : SERDON V., *Armes du diable, arcs et arbalètes au Moyen Age*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 335 p.

Tournier 2000 : TOURNIER F., *Château de Roc'h-Morvan, La Roche-Maurice*, fouille d'évaluation archéologique, AFAN, Service départemental d'archéologie du Finistère, non publié, 2000, 36 p.

Viollet le Duc 1978 : VIOLLET LE DUC E., *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XIe au XVIe siècle*, 1854-1868, réédition partielle : *L'encyclopédie médiévale*, Millau, 1978.

Zaour 2000 : ZAOUR N., *Etude du mobilier métallique du château du Guildo (Côtes d'Armor)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Rennes 2, 2 tomes, non publié, 2000.

ANNEXE 1

LE MOBILIER

- 1) Le mobilier céramique
 - inventaire du mobilier céramique
- 2) Le mobilier non céramique
 - inventaire du mobilier non céramique

1) Le mobilier céramique

Le mobilier céramique mis au jour devait être étudié comme l'an passé par M. Grall, régisseuse du dépôt de fouille du Finistère. Mais son poste n'a pu être reconduit, pour des raisons administratives, sans qu'il ait été possible de l'anticiper dans l'organisation de la fouille. Le mobilier n'a donc pas été dessiné, ni pu bénéficier d'une étude exhaustive et poussée. Des observations préliminaires ont cependant permis de proposer des datations, par comparaison notamment avec le site d'habitat monastique de Landévennec (Bardel et Pérennec) et l'étude réalisée sur La Roche-Maurice (Grall 2014). Très souvent, la très faible représentativité des formes ne confère qu'une valeur somme toute très relative à cette première approche.

Le lot céramique est très fragmenté.

La prédominance des formes de cuisson est très nette. Au sein de ce groupe, les marmites sont majoritaires. Des cruches et pichets sont cependant attestés par quelques tessons.

Les céramiques onctueuses, habituellement les plus distribuées au cours du Moyen Age sur l'emprise du département et au-delà, ne sont ici que très faiblement représentées (fig. 98 : inventaire du mobilier céramique). La quasi absence de cette production du sud Cornouaille laisse percevoir la vitalité d'ateliers léonards. De fait, de nombreuses formes qui sont en onctueuse sur le site cornouaillais de Landévennec, sont ici réalisées en céramique commune, à pâte mieux cuite et plus dure. On observe d'ailleurs, de petites variantes dans les caractéristiques générales de certains bords, qui tendent à corroborer l'hypothèse d'ateliers différents pour les deux sites.

UH1- US 2061

Trois bords de marmites en céramique commune sont attribués aux XVe-XVIe siècles (lèvres à rebord quadrangulaire peu débordants), voire à la fin XVe-XVIe siècle (bord en crochet anguleux).

UH1-US 2064

Un bord quadrangulaire horizontal en céramique commune est attribuable, sous réserve, au XVe siècle.

UH1- US 2105

Une unique lèvre à large débord, carré et massif, provient d'une marmite en céramique onctueuse, des XIII-XIVe siècles.

UH7-US 2211

Seules des céramiques communes, qui sont majoritaires dans l'US, ont fourni des formes : lèvre rectangulaire plate à rebord élargi, datable des XIIIe-XIVe siècles, et bord quadrangulaire court attribuable, avec plus d'imprécision, aux XIIe-XIVe siècle (fourchette de datation de cette forme céramique en onctueuse). Ces datations restent cohérentes avec celles qui ont été établies en 2014 pour cette US, sur un corpus plus représentatif, avec des datations plutôt XIVe siècle.

UH7-US 2267

Des bords en céramique commune de terrine ou jatte à lèvre quadrangulaire horizontale peu saillante ; et de marmites à lèvre plate quadrangulaire horizontale sont attribuées au XIIIe, voire au XIVe siècle.

Un bord en onctueuse, mal conservé, est atypique.

Près de la moitié des fragments de céramique fine sont attribuables à la Saintonge. Un tesson porte un fragment d'inscription dont seul un « H » est conservé. Des fragments d'encolure verticale de type bandeau sont sous réserve datés de la fin XIVe-XVe siècles.

UH7-US 2268

Une lèvre quadrangulaire à débord horizontal pourrait être XIIe-XIIIe siècles.

UH7-US 2292

Le seul fragment de bord retrouvé, en onctueuse est atypique et non datée. Il est identique à celui qui a été mis au jour dans l'US 2267.

UH2- US 2514

La céramique onctueuse est une marmite à lèvre verticale à gouttière et décor de cordons sur la panse. Elle est datée des XVe-XVIe siècles. C'est aussi la datation retenue pour les céramiques communes. L'étude céramique de 2014, sur la base d'un lot plus important, avait elle aussi fournit cette même fourchette de dates (Grall 2014).

UH2-US 2527

Cette US a livré deux fragments de bords en céramique commune datables, sous réserve, des XVe-XVIe siècles.

UH2-US 2530

Les décors de cordons digités sur la panse de marmites en céramique onctueuse sont attestés à Landévennec à partir du XVe siècle. Toutefois, le seul bord étudié cette année est, sur ce même site, plutôt daté de la fin XVe-XVIe siècle.

Cette datation est cohérente avec celle des céramiques communes, qui sont attribuables au XVe, ou à la fin du XVe-début XVIe siècle.



Fig. 96 : Détail des moulages de clés de serrure sur le fond ou couvercle en poterie onctueuse de l'US 2533.
Cl. E. Simonet, CD29/ Mission Archéologie.

UH2-US 2533

Deux bords sont datés des XVe ou XVIe siècle : lèvre à rebord extérieur et goulotte interne, et lèvre quadrangulaire à faible débord. Une lèvre à débord horizontal pourrait être plutôt attribuée aux XIVe-XVe siècles.

On notera qu'un fond plat de récipient évasé en céramique onctueuse porte un décor de quatre clés opposées, en relief (fig. 96). A moins qu'il ne s'agisse plutôt d'un couvercle. Un unique autre décor de clés est en effet associé à des motifs concentriques en ligne, sur un exemplaire provenant du château du Juch (Giot 1975, Giot et Morzadec 1996, Le Noac'h 2009).

Fig. 97 : Détail d'une des clés moulées sur le fond ou couvercle de L'US 2533.
Cl. E. Simonet, CD29/ Mission Archéologie.



La précision des détails des différents reliefs permet de reconnaître les caractéristiques d'une même clé qui aurait été moulée sur une plaque d'argile. Celle-ci a ensuite servi de matrice à la réalisation de fonds ou de couvercles. L'anneau de la clé qui a servi de modèle est prolongé sur l'arrière par un débord rectangulaire en saillie (fig. 97). On retrouve un traitement un peu du même type sur une clé métallique de l'US 2514. Le fait est intéressant, puisque les deux US sont extrêmement proches dans le temps.

UH2- US 2543

Deux bords mal datés sont attribués à l'époque moderne. Une lèvre éversée. Bord fragmentaire partiellement glaçuré, avec un décor de petits cercles sur l'extrémité : lèvre de coupe ?

UH2- US 2550

Un bord presque rectangulaire, horizontal, à faible débord, est daté du XVe siècle, voire du XVIe siècle, moins probable.

UH2-US 2552

L'unique NMI, en poterie commune, est un bord vertical à gouttière interne, quadrangulaire, avec un départ d'anse. Il est daté des XIVe-XVe siècles, voire du XVe siècle.

UH2-US 2572

Une lèvre plate débordante en commune est attribuée aux XIIIe-XIVe siècles.

UH2-US 2573

Cette US n'a pas livré d'onctueuse. Une lèvre oblique à débord est datée des XIVe –XVe siècles. Un bord plat débordant est sans doute attribuable aux XIIIe-XIVe siècles.

UH2-US 2576

Une lèvre en flèche à rebord, en onctueuse, est datée des XV-XVIe siècles. Une forme est à rapprocher de l'un des éléments mis au jour dans l'US 2581. Il s'agit d'une lèvre à rebord horizontal, datable des XIIIe-XIVe siècles.

UH2-US 2577

Une grosse cruche en céramique fine, à encolure confondue, dégraissant apparent, est mal datée. Mais ces productions ne sont pas antérieures au XIIIe siècle, et se poursuivent pendant l'époque moderne. Quelques tessons de commune sont aussi attribués au XIIe-époque moderne. Une lèvre oblique à débord important est datée des XIVe-XVe siècles, voire du XIVe siècle, par comparaison avec des formes onctueuses.

UH2-US 2580

Un fragment de poterie commune, au bord à inflexion externe et rebord élargi, est datable des XVe-XVIe siècles. La comparaison avec le corpus d'onctueuse fournit des critères chronologiques plus anciens (XIVe-XVe siècles). Cette US est attribuée au XXe siècle, sur les critères stratigraphiques.

UH2- US 2581

La céramique commune a fourni deux types de bords, sous la forme de lèvre plate très débordante datée XIIIe-XIVe siècles ; et de lèvre subhorizontale à faible débord, datée à Landévennec des XVe-XVIe siècles, mais des XIVe-XVe siècles sur les onctueuses.

Cette dernière datation est confirmée par une analyse radiocarbone fournissant un intervalle à 95% de chances compris sur deux plages : entre 1305 et 1365, et entre 1385 et 1420.

UH2-US 2584

Un bord en poterie commune est daté des XIVe-XVe siècles.

UH8-US2612

Une coupe en céramique commune présente une lèvre simple quadrangulaire. La glaçure paraît d'époque moderne. Une céramique commune rouge à bord carré est daté des XVe-XVIe siècles.

UH8-US 2624

1 NMI en commune, à lèvre à inflexion externe à rebord élargi, est datable des XVe-XVIe siècles.

UH8-US 2627

Quatre bords de marmite à inflexion externe et rebord élargi sont datés des XVe-XVIe siècles. L'un d'eux est pourvu d'une « anse » en cordon surmontée de cabochons triangulaires. Une lèvre à débord oblique est elle-aussi datée des XVe-XVIe siècles. Deux marmites sont en onctueuse à pâte rugueuse, ou pseudo-onctueuse. Une lèvre en flèche et une lèvre horizontale à débord et rebord épaissi, sont toutes deux datées des XVe-XVIe siècles.

UH8-US 2632

Une forme de terrine ou jatte typique des onctueuses en Cornouaille est ici réalisée en commune rouge à lèvre en flèche (XVe-XVIe siècles). La même forme, plus carrée et trapue, est réalisée dans une autre poterie rouge, à la pâte un peu différente. Une commune à lèvre oblique en débord, au rebord aminci, est datée des XVe-XVIe siècles.

UH8-US 2634

La majorité des 41 tessons de céramique fine proviennent d'une même cruche, sans bord, d'époque moderne (XVIe-XVIIe siècles). Un bord à inflexion externe à crochet anguleux et bec pincé, en poterie commune, est daté de la fin XVe-XVIe siècles. Une autre commune à bord horizontal est elle-aussi datable de la fin XVe-XVIe siècles.

UH8-US 2635

Deux formes en poterie commune et en commune rouge sont probablement antérieures à la fin du XVe siècle.

INVENTAIRE DU MOBILIER CERAMIQUE

UH	St./ US	Céramique												Faience	Remarques
		Onctueuse				Commune				Fine					
		Bords	Fonds	NR	NMI	Bords	Fonds	NR	NMI	Bords	Fonds	NR	NMI		
UH1	2061					3	2	12	2				2		
	2064 ss dallage cheminée							1							
	2064	1		1	1			10				2			
	2066							1							
	2072					1		4	1						
	2073							1							
	2074											2			
	2077							1							
	2078							1							
	2085											1			
	2086							1							
	2105	1		1	1										
	UH2	2502							1						1
2514		3	6	15	1	6	1	56	5	2		13	2		
2527				2		1	2	3	1			1			
2530		1	6	11	1	13	11	72	13	3		32	2	1 anse commune	
2530?						1		2	1			1			
2533		2	2	8	2	3	3	10	3		1	8		Empreintes de clefs sur un fond commune	
2542								2							
2543						1	2	9	1	1		5	1		
2547						1		6	1		1	3			
2550						2		10	2	1		1	1		
2552						1		2	1			2			
2553						2		6	2			3			
2568							1	1							
2569							1	1							
2572						1		4	1						
2573						5	6	19	3	1	2	4	1		
2576		2	1	3	1	1		18	1						
2577						4	3	40	1	1		20	1	1 anse fine	
2579				1								2	3		
2580						1		1	1			2	2		
2581					5		8	5			6				
2582							3				1				
2584					1		13	1							
HS					4	2	16	3	1		6	1	1 anse fine		
UH8	2211		2	5		6	5	27	6			4			
	2267	1	2	6	1	13	12	125	13	4		19	4	Dont Saintonge. 1 anse fine.	
	2268					1		2	1		1	1			
	2284					1		2	1						
	2291							1							
	2292	1		10	1			5							
2600	1		1	1	3	1	10	3		1	6		10	Pot de fleur	

2610		1	1		1	1	4	1			2		
2612			1		1		1	1					
2621					2		6	2					
2624			1		1		6	1			8		recollage possible avec 2634
2626			1								1		
2627	2		6	2	10	2	27	9			7		
2631					1		1	1					
2632					3	2	12	3					
2633											1		
2634					2			2		1	41		2 anses fines
2635					2	1	8	2					
2643							3						
ZN HS	1		1	1			2		1		5	1	
UH9	2800				2	1	5	2			1		
HS			3		1	2	23	1	2		6	2	1 départ d'anse fine
TOTAL	16	20	78	13	107	61	605	98	17	11	220	16	

Fig. 98 : Inventaire du mobilier céramique mis au jour en 2015 (E. Simonet et R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie :

2) Le mobilier non céramique

Le petit mobilier non céramique n'a pas encore été étudié. L'étude en est prévue à la fin de la pluriannuelle demandée, pour bénéficier de lots représentatifs.

Nous n'en donnerons donc ici qu'un aperçu.

2-1) Le lapidaire

Si aucun boulet de canon n'a été mis au jour, comme ce fut le cas précédemment, les projectiles d'artillerie ne sont pas absents. Il s'agit cette fois d'artillerie mécanique. En tenant compte des temps de réglage des machines avant de tirer, il est peu probable que de telles armes aient été installées dans le château. Elles auraient été quasiment inopérantes sur un ennemi mobile. La présence de ces « munitions » dans le château est plus vraisemblablement le témoignage d'impacts lors d'un siège.

Ces projectiles sont représentés par :

- une grosse boule de granite ovoïde, de 0,35 x 0,24 x 0,23 m, en US 2609. Sa conservation a été assurée par son réemploi en maçonnerie.
- Une demi boule de granite, conservée sur 0,26 x 0,20 x 0,13 m, en US 2270.
- Enfin, le fragment d'une boule de granite, retrouvé dans L'US 2602 est, sous réserve, attribué lui aussi à un projectile d'artillerie.

Deux fragments de meules de granite sont issus des US 2602 et 2530. Leur datation reste cohérente avec celles des meules mises au jour, en réemploi dans la sole de cheminée du logis oriental de l'enceinte basse, et surtout sur le Roc'h, effondrées avec le plancher lors d'un incendie attribué au XVI^e siècle (Martineau 2005a).

Une petite lame de silex taillée a été retrouvée, hors contexte, dans une US du XVI^e siècle (2530), dans le bâtiment nord.

2-2) Le mobilier métallique

Armes

Une partie du mobilier métallique renvoie aussi à des activités guerrières. C'est le cas pour certains éléments de fer, relativement corrodés, parfois fragmentés, mais qui sont bien identifiables comme étant des fers de traits. La douille d'au moins deux d'entre eux conserve encore des traces de bois (US 2533).



Fig. 99 : Carreaux d'arbalètes (Cl. E. Simonet, CD29/ Mission Archéologie)

12 carreaux d'arbalètes ont été mis au jour en 2015 (fig. 99). Leur répartition sur le site est très inégale. 3 ont été découverts en UH8, malheureusement dans des niveaux remaniés aux XIXe et XXe siècles. Un seul a été mis au jour dans le logis oriental, hors stratigraphie. Tous les autres proviennent du bâtiment nord.

Globalement, ils se divisent en deux grandes catégories : des fers effilés (3 exemplaires), et des fers plus trapus, avec le départ de la pointe marqué par un étranglement (8 exemplaires). Un dernier fragment non complet est indéterminé (US 2579).

Les trois traits effilés proviennent de l'UH2 (US 2533 et US 2579). Ce type de fer de trait apparaît parfois dans la littérature sous l'appellation de pointe de flèche (Halbout *et al.* 1987). Reconnu par ailleurs comme carreaux d'arbalète, ils sont considérés, du fait de leur fort pouvoir de pénétration, comme destinés à percer les armures (Serdon 2005). Leur longueur, assez standardisée, est comprise entre 9 et 10 cm (9 cm, 9,2 cm, 10cm). La largeur de la douille est de 1,3 cm pour deux artefacts, 1,5 cm pour le dernier, plus atypique. Un très léger épaississement de la pointe y est observable (US 2533). Ces trois fers sont datables des XIVe-XVe siècle. Le fer plus atypique étant plutôt XVe siècle.

Dans le second groupe, un seul à une tête pyramidale à trois faces. Il est malheureusement issu d'une US perturbée, du XXe siècle (US 2610). Sa longueur totale est de 6,2 cm. L'extrémité de la douille, assez standardisée sur ces fers, est de 1,2 cm de diamètre. La pointe pyramidale, qui est au plus large de 0,8 cm, est longue de 1,2 cm. Des exemples similaires sont datés du XIVe siècle à Essertines (Maccari-Poisson 1992), du milieu du XIVe siècle à Saint-Vaast-sur-Seulles (Halbout *et al.* 1987), du XIVe-début XVe siècle à Rougiers (Démians d'Archimbaud 1980).

Les autres carreaux ont tous un rétrécissement marqué entre la pointe et la douille évasée. Ils présentent des variantes marquées, qui n'ont pas encore été vraiment étudiées faute de temps. La

pointe est de petite taille, à quatre faces, souvent losangée, ce qui les rapproche du type F de V. Serdon, généralement datés du XIIe au XIIIe siècle, mais du XVe siècle au Guildo (Serdon 2005). Cette dernière datation, qui plus est régionale, est plus proche des contextes de découverte de La Roche-Maurice : US 2548, longueur 7,4 cm, pointe de 2,5 cm : XIVE-XVe siècle ; US 2579, longueur 5,8 cm, pointe de 2,5 cm, plus trapu, la liaison douille/pointe étant moins marquée : XIVE-(XVe ?) siècle ; US 2533, longueur 7,6 cm, pointe de 2,2 cm : XVe siècle US 2514, longueur 7,4 cm, pointe de 3 cm, mêmes caractéristiques que celui de l'US 2579 : fin XVe-début XVIe siècle. Les autres carreaux sont hors stratigraphie, et/ou plus incomplets.

Des plaques de fer, ou fragments de plaques ont été mis au jour dans les US 2066, 2077, 2627, 2635. Aucune attribution à des plaques d'armure n'a été réalisée à ce jour.

Indéterminé



Fig. 100 : Objet indéterminé.
Cl. E. Simonet, CD29/ Mission
Archéologie.

Un objet de fer à la fonction indéterminé est en forme de « A ». Possible étrier d'arbalète ? Il provient de l'US 2569, dans le bâtiment nord (XIVE-XVe siècle). Sa largeur maximale est de 9 cm, minimale de 5 cm. Sa longueur maximale est de 14 cm, sur le côté le plus long. Une traverse est placée à 3 cm (dimensions internes) du petit côté. Il présente des traces abondantes de restes ligneux piégés par la corrosion (fig. 100).

Éléments de fermetures



Fig. 101 : gonds. Cl. E. Simonet, CD29/
Mission Archéologie.

Deux gonds de porte ou plutôt de coffre proviennent des US 2533 (XVe siècle) et 2579 (XIVe-XVe siècle), dans le bâtiment nord (fig. 101). Sont conservés : les anneaux imbriqués (diamètre 3 cm), et une partie des pattes de scellement (longueur de 6 cm à 7,5 cm. Sur l'une des pièces, la rotation des anneaux est encore effective.

Un morillon provient de l'US 2530, datée de la fin XVe-début XVIe siècle (non illustré). Sa longueur est de 12,5 cm, pour une largeur comprise entre 2,5 cm et 1,5 cm.

Deux clés bénardes en fer ont été mises au jour (fig. 102).

Une petite clé de coffre dans l'US 2533, d'une longueur totale de 4,5 cm, pour 2,5 cm de hauteur. Le panneton est large de 2 cm, comme l'anneau aplati, dont les dimensions sont comprises entre 2 et 2,5 cm. Elle est datée du XVe siècle.

Une clé de porte de l'US 2514 est tout à fait singulière. Sa longueur totale est de 11,8 cm, pour une hauteur de 3,5 cm. La tige n'est pas cylindrique : sa largeur décroît régulièrement vers le museau, de 1,9 cm à 0,9 cm, pour 1,2 cm d'épaisseur. L'anneau, aplati (3,4 x 4,5 cm), se prolonge sur l'arrière par un débord rectiligne, aux angles vifs (cf. autre exemple en fig.97). On devine les pertuis du panneton, de 2,5 cm de largeur, sous la corrosion.

Fig. 102 : Clefs des US 2514 et 2533 (en bas). Cl. E. Simonet, CD29/ Mission Archéologie.



Les vêtements

Ils sont très peu représentés. Un bouton en ardoise d'un diamètre de 3 cm a été mis au jour en US 2600, soit hors contexte (terre végétale). L'attache est obtenue au moyen de trois percements centraux.

3 épingles en alliage cuivreux proviennent des US 2064 (XVe siècle), 2078 (XIVe-XVe siècle) et 2546 (équivalent de l'US 2521, fin XVe-XVIe siècle). Une autre, provenant de l'UH1, est hors contexte.

Des boucles et fragments de boucles proviennent des US 2064 (2 x 2,5 cm), US 2059 (1 x 1 cm) : boucle en forme de « D », avec l'ardillon conservé, ainsi que les plaques enserrant la lanière de cuir, US 2077, fragmentaire. Elles ont toutes été retrouvées dans le bâtiment oriental, dans des contextes différents : US 2059 : fin XVIe-XVIIe siècle ; US 2064 : XVe siècle, US 2077 : XIVe-XVe siècle. Cette localisation dans le logis oriental était aussi valable pour les épingles, sauf une, provenant du bâtiment voisin.

Deux ferrets d'aiguillette ont été mis au jour en UH1 et UH7. Ils sont datés des XIVe-XVe siècles (US 2080), et de l'époque moderne (US 2268).

La quincaillerie

Comme sur beaucoup de sites, les clous sont très représentés dans le corpus d'objets en fer. 113 clous ou fragments de clous ont été mis au jour. Ils sont très majoritairement issus de l'UH1, puis de l'UH2, et sont absents de l'UH7 (3 exemplaires seulement).

Les scories restent, comme l'an passé, abondantes dans les niveaux des UH1 et UH2, mais jamais en position primaire. En l'état actuel, on peut attester un travail du métal dans l'enceinte, sans pour autant localiser la forge.

2-3) Divers

La présence de fragments de pipe en terre cuite est attestée cette année, non plus dans des remblais contemporains, mais dans des niveaux d'époque moderne (US 2517, US 2547), dans le bâtiment nord. La présence des nombreux mobiliers liés à la vie quotidienne qui ont été recueillis dans le bâtiment nord invitent à y voir, malgré la rusticité des niveaux d'occupation, un édifice fonctionnel ou résidentiel (corps de garde), mais pas un édifice en lien avec l'accueil d'animaux (écurie) ou le stockage de fourrage, etc.

Construction

161 fragments de tuiles ont été mis au jour en 2015. Ils proviennent quasi-exclusivement des zones de bâtiment de la plate-forme orientale, les UH1 et UH2. Leur apparition ne débute pas sur le site avant la fin XVe-début XVIe siècle, et leur utilisation se poursuit au cours de l'époque moderne. Leur nombre reste cependant très restreint : il ne s'agit en effet pas de tuiles plates, mais de tuiles faitières. Pour le Moyen Age, l'étanchéité des sommets de toits était donc assurée par un autre biais : faitage en ligolets de toits en bois, ou plus probablement en ardoises. Les ardoises de toiture sont en effet présentes dans des niveaux du XIVe- (XVe) siècle, au moment où les tuiles n'ont pas encore fait leur apparition.

Enfin, un unique fragment de carreau de terre cuite, hors contexte en UH9, laisse entrevoir la possibilité de revêtements de sols. Mais du fait de sa localisation, il faut aussi envisager qu'il puisse résulter d'un rejet effectué du Roc'h seigneurial.

La présence de coquillages marins est attestée dans la consommation des hommes au travers de quelques rejets. La présence des moules est sans doute fréquemment sous-estimée du fait de problèmes de conservation. Certaines fouilles castrales, comme celle de Suscinio, en livrent cependant des quantités abondantes (Laura Le Goff, communication personnelle). La consommation des huîtres est mieux attestée. Elles étaient aussi parfois fournies à titre de redevance au seigneur, comme à l'abbaye de Landévennec (Levot 1858). La présence des patelles, sur un site non côtier, est plus surprenante.

Il faut probablement envisager que les coquilles aient pu servir, en utilisation secondaire, à la fabrication de mortier de chaux. Cette hypothèse n'a pas été vérifiée, les murs du site étant très majoritairement liés à l'argile.

INVENTAIRE MOBILIER NON CERAMIQUE

UH	Fer				All. Cuivreux				Organique				Architectural et lithique			
	St/US	nb Objets	désignation	scories poids en gr.	Nb Objets	Désignation	Métaux	Charbon, en gr.	Os animal	coquilles gas	Poisson	Tabatières	Brûquetier le	Verre	lithique	Autres, remarques
	2533	6	3 carreaux d'arabes, 1 charnière, 1 clou, 1 de	208	859			6	40	3 huiles 1 palette						
	2541											1 Luke				
	2542	2	1 clou et 1 élément rectangulaire assez épais	10					36							
	2543	2	2 clous	9					4							
	2544															
	2545															
2	2547															1 morceau de pierre
	2548	1	1 carreau d'arabes	18												
	2552							9								
	2553								4							
	2554	1	1 fragment de clou	3					5							
	2555	1	attache?	4												
	2564															
	2569	1	1 élément métallique indéterminé	167	320				2							
	2573	1	1 fragment de clou	1	1054			5								
	2576							7								
	2577	1	1 clou	2					13							
	2579	4	1 carreau d'arabes, 1 pointe de flèche, 1 fragment de carreau d'arabes, 1 fragment de clou, 1 charnière	125	86					1 huile						
	2580															
	2581	2	2 clous	9	4			27	5							
	HS	8	7 clous, 1 fragment de carreau d'arabes	39	986				11							
	2211				24											

UH	INVENTAIRE MOBILIER NON CERAMIQUE																	
	Fer					Ornemental					Architectural et lithique							
SK/US	nb Objets	désignation	poids en gr.	scories	poids en gr.	Nb Objets	Désignation	Monnaies	Charbon en gr.	Os animaux	Coquillages	Poisson	Tablettes	Brique/terre	Verre	lithique	Autres remarques	
2267	3	2 crous, 16 fragments de crous, 1 indéterminé	103	3	811				35	151	5 huîtres, 8 perles, 3 coquilles	6						
2268	1	1 clou	2			1	1 ferail			7								
2270																		
2273											1 huître							
2275									inf. à 1									
2280																		
2600	3	1 bouclon en ardoise, 2 billes en terre	6	1	847					1	1 huître							
2602																		
2609																		
2610	3	3 crous, 3 fragments indéterminés, 1 carreau d'abaque	35							64								
2621				1	35					2								
2623	1	1 fragment de crou	2							10								
2624	3	indéterminés	37	5	50					21								
2626						1	1 pointe spatule ou manche											
2627		3 fragments de plaque, 2 carreaux d'abaque, 3 autodéformés	103						7	46				2 tuiles				
2631	1	1 clou	5							12								
2632										26								
2634	10	10 crous	85	1	117				92	27				120 fgs de tuiles				
2635	2	1 clou et 1 petite plaque	23	8	406					117	1 huître							
2640	5	3 crous, 2 indéterminés	54							4								
2642	1	1 clou	1							3								
2644	1	1 clou	1															
2647										2								
HS						2	1 broeur et 1 base de lampe à pétrole											
HS														1 carreau				
HS	1	1 clou	1785	120	8400	15		5	1133	1197	65	12		162	2762	11		
total	105		1785	120	8400	15		5	1133	1197	65	12		162	2762	11		

ANNEXE 2

DIAGRAMMES STRATIGRAPHIQUES

- Diagramme stratigraphique de l'UH1
- Diagramme stratigraphique de l'UH2
- Diagramme stratigraphique de l'UH7
- Diagramme stratigraphique de l'UH8

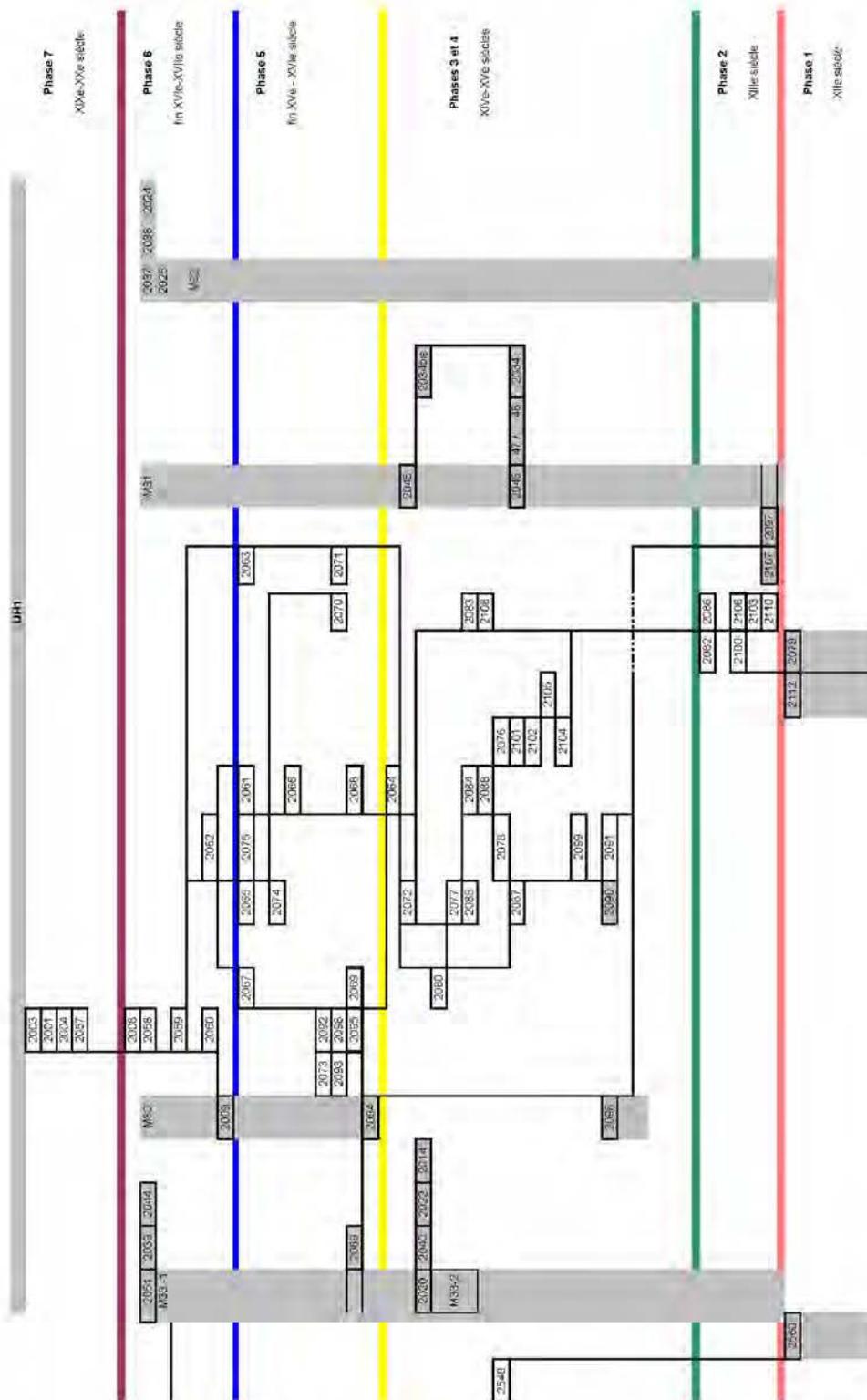


Fig. 104 : Diagramme stratigraphique de l'UH1

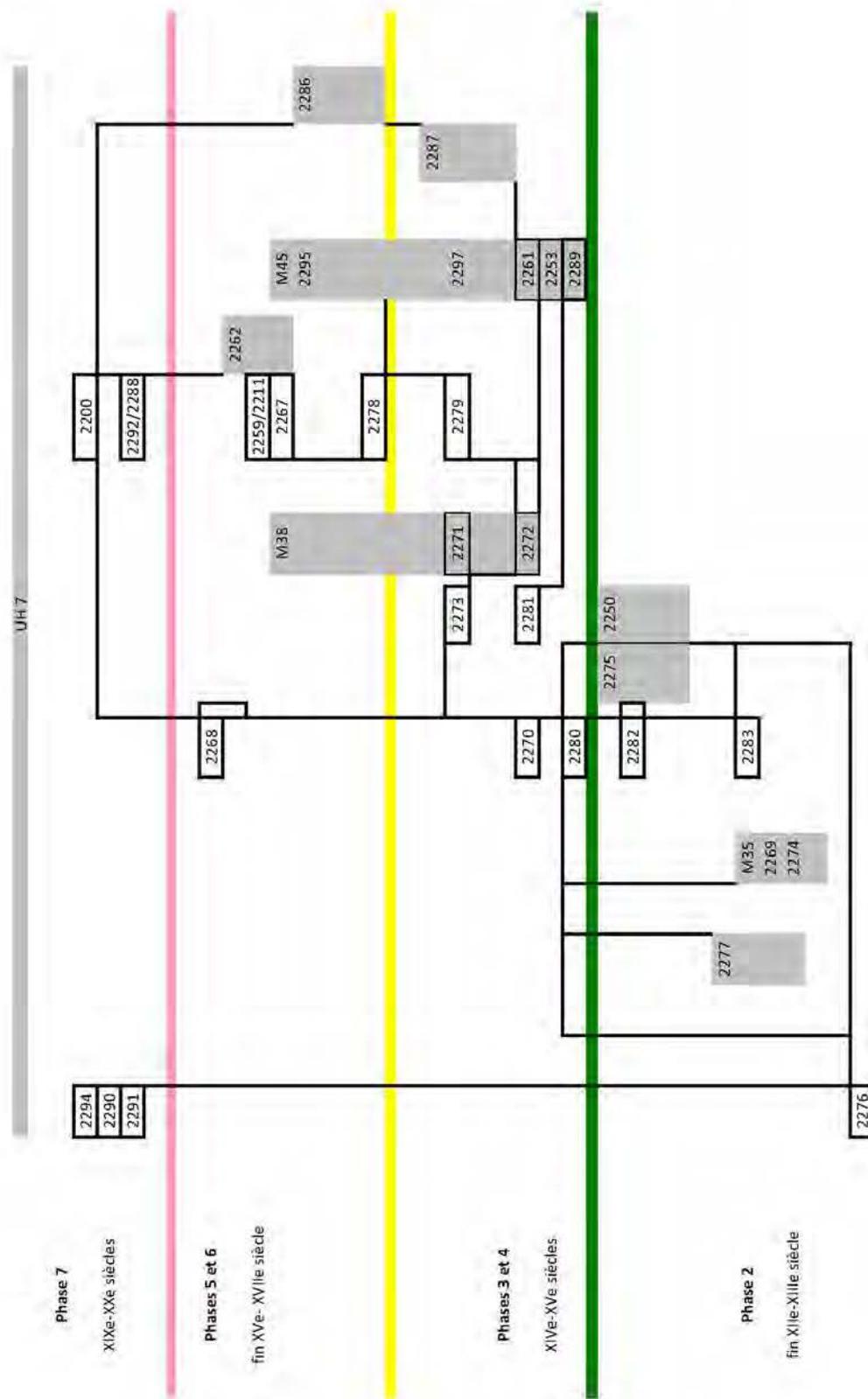


Fig. 106 : Diagramme stratigraphique de l'UH7

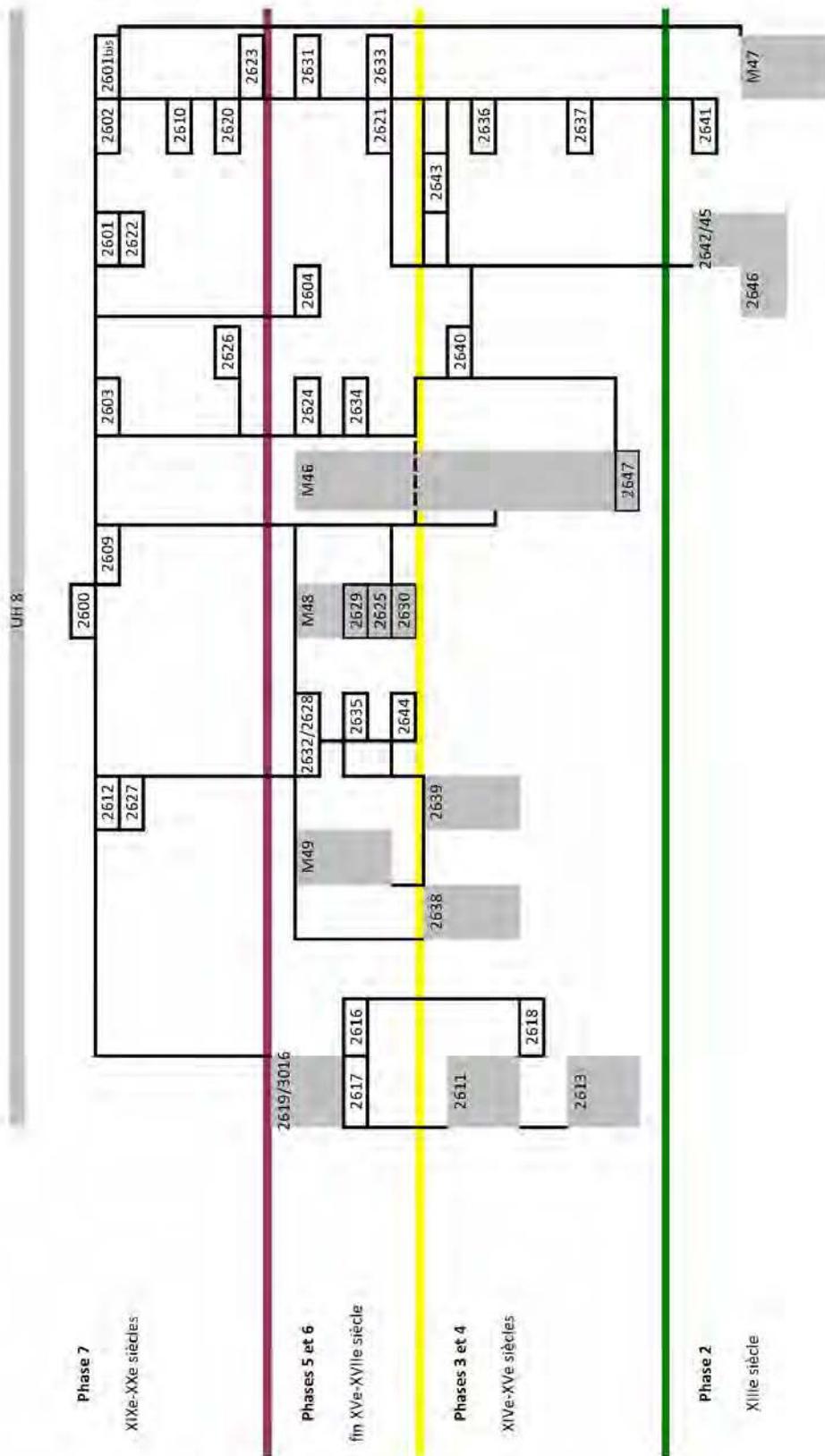


Fig. 107 : Diagramme stratigraphique de l'UH8

ANNEXE 3

RAPPORT D'ANALYSES RADIOCARBONES



BETA ANALYTIC INC.

DR. M.A. TAMERS and MR. D.G. HOOD

4985 S.W. 74 COURT
MIAMI, FLORIDA, USA 33155
PH: 305-667-5167 FAX:305-663-0964
beta@radiocarbon.com

REPORT OF RADIOCARBON DATING ANALYSES

Mr. Ronan Perennec

Report Date: 12/16/2015

Conseil departemental du Finistere

Material Received: 11/24/2015

Sample Data	Measured Radiocarbon Age	d13C	Conventional Radiocarbon Age(*)
Beta - 424825 SAMPLE : LRM2015_2073 ANALYSIS : AMS-Standard delivery MATERIAL/PRETREATMENT : (charred material): acid/alkali/acid 2 SIGMA CALIBRATION : Cal AD 1160 to 1265 (Cal BP 790 to 685)	820 +/- 30 BP	-24.1 o/oo	830 +/- 30 BP
Beta - 424826 SAMPLE : LRM2014_2222 ANALYSIS : RadiometricPLUS-Standard delivery MATERIAL/PRETREATMENT : (charred material): acid/alkali/acid 2 SIGMA CALIBRATION : Cal AD 1295 to 1410 (Cal BP 655 to 540)	590 +/- 30 BP	-24.5 o/oo	600 +/- 30 BP
Beta - 424827 SAMPLE : LRM2015_2581 ANALYSIS : AMS-Standard delivery MATERIAL/PRETREATMENT : (charred material): acid/alkali/acid 2 SIGMA CALIBRATION : Cal AD 1305 to 1365 (Cal BP 645 to 585) and Cal AD 1385 to 1420 (Cal BP 565 to 530)	570 +/- 30 BP	-25.3 o/oo	570 +/- 30 BP

Dates are reported as RCYBP (radiocarbon years before present, "present" = AD 1950). By international convention, the modern reference standard was 95% the 14C activity of the National Institute of Standards and Technology (NIST) Oxalic Acid (SRM 4990C) and calculated using the Libby 14C half-life (5568 years). Quoted errors represent 1 relative standard deviation statistics (68% probability) counting errors based on the combined measurements of the sample, background, and modern reference standards. Measured 13C/12C ratios (delta 13C) were calculated relative to the PDB-1 standard.

The Conventional Radiocarbon Age represents the Measured Radiocarbon Age corrected for isotopic fractionation, calculated using the delta 13C. On rare occasion where the Conventional Radiocarbon Age was calculated using an assumed delta 13C, the ratio and the Conventional Radiocarbon Age will be followed by ***. The Conventional Radiocarbon Age is not calendar calibrated. When available, the Calendar Calibrated result is calculated from the Conventional Radiocarbon Age and is listed as the "Two Sigma Calibrated Result" for each sample.

CALIBRATION OF RADIOCARBON AGE TO CALENDAR YEARS

(Variables: C13/C12 = -24.1 o/oo : lab. mult = 1)

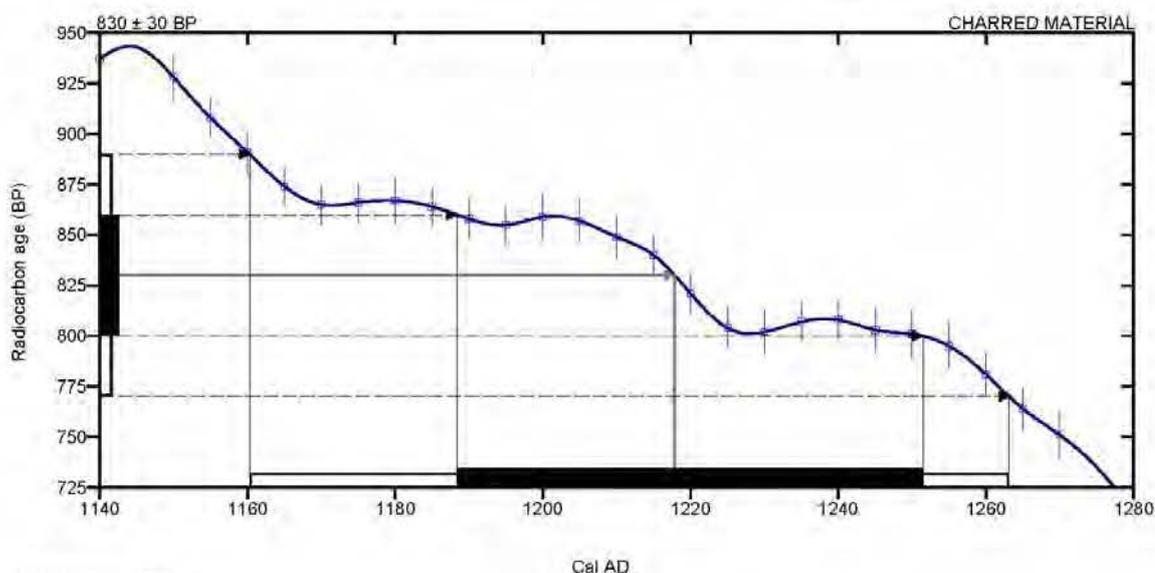
Laboratory number **Beta-424825 : LRM2015_2073**

Conventional radiocarbon age **830 ± 30 BP**

Calibrated Result (95% Probability) **Cal AD 1160 to 1265 (Cal BP 790 to 685)**

Intercept of radiocarbon age with calibration curve **Cal AD 1220 (Cal BP 730)**

Calibrated Result (68% Probability) **Cal AD 1190 to 1250 (Cal BP 760 to 700)**



Database used
INTCAL13

References

Mathematics used for calibration scenario

A Simplified Approach to Calibrating C14 Dates, Talma, A. S., Vogel, J. C., 1993, Radiocarbon 35(2):317-322

References to INTCAL13 database

Reimer PJ et al. IntCal13 and Marine13 radiocarbon age calibration curves 0–50,000 years cal BP. Radiocarbon 55(4):1869–1887., 2013.

Beta Analytic Radiocarbon Dating Laboratory

4985 S.W. 74th Court, Miami, Florida 33155 • Tel: (305)667-5167 • Fax: (305)663-0964 • Email: beta@radiocarbon.com

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Fig. 1 : Localisation du site sur carte IGN et plan cadastral	p. 8
Fig. 2 : Plan topographique et structures mises au jour	p. 10
Fig. 3 : Vue générale, en cours de fouille, du dispositif d'évacuation des déblais	p. 12
Fig. 4 : Plan des secteurs fouillés	p. 12
Fig. 5 : Parement US 2560, sous la façade du logis oriental M33, en UH2	p. 15
Fig. 6 : Secteur UH1-UH2, plan de la phase 1	p. 16
Fig. 7 : Elévation de la courtine est M31, paroi ouest : phasage	p. 17
Fig. 8 : Angle des murs US 2079 et US 2112, en UH1.	p. 18
Fig. 9 : Courtine nord M31 : US 2097 sous l'US 2117	p. 19
Fig. 10 : Fosse US 2106 et US 2107.	p. 19
Fig. 11 : Plan de phasage de la phase 2 en UH1-UH2	p. 20
Fig. 12 : Mur gouttereau US 2528 du bâtiment adossé à la courtine nord, avec départ d'ouverture ou d'archère US 2590.	p. 21
Fig. 13 : porte US 2588 dans le mur US 2528, et son bouchon maçonné postérieur US 2589.	p. 21
Fig. 14 : Mur M33 : archère US 2014 et vestige du parement US 2020	p. 22
Fig. 15 : Plan de phasage des phases 3 et 4 en UH1-UH2	p. 22
Fig. 16 : UH2, coupes stratigraphiques	p. 23
Fig. 17 : Foyer US 2577, dans le bâtiment nord	p. 24
Fig. 18 : Surface d'argile rubéfiée US 2578, devant l'escalier d'accès aux latrines	p. 24
Fig. 19 : Vestiges de la structure US 2090	p. 25
Fig. 20 : Tranchée US 2101 en UH1	p. 25
Fig. 21 : Structure US 2096, antérieure à la tranchée de fondation de la tour d'artillerie, UH1	p. 26
Fig. 22 : Un exemple du pendage des niveaux de sol dans la cour : l'US de chaux 2561	p. 27
Fig. 23 : Foyer US 2558, dans la cour (UH2)	p. 27
Fig. 24 : Estrade US 2548, dans le bâtiment nord.	p. 27
Fig. 25 : Recharge d'éclats de schiste US 2076, en UH1.	p. 28
Fig. 26 : Coupes stratigraphiques en UH1	p. 29
Fig. 27 : Structure de chauffe US 2084-US 2088, dans le bâtiment oriental	p. 30
Fig. 28 : Marche US 2555 de l'escalier de la cour	p. 31
Fig. 29 : Zone rubéfiée US 2527, plaque foyère US 2531 et foyer charbonneux US 2534	p. 31
Fig. 30 : Us 2530 provenant de la démolition du mur 2528, mur 2528, zone rubéfiée US 2527 et dallage US 2529, mur 2523	p. 32
Fig. 31 : Le mur US 2523 et l'amorce de son retour US 2556. Au second plan, le mur antérieur US 2528.	p. 33
Fig. 32 : L'angle des murs 2523 et 2556. Au premier plan, le mur antérieur 2528.	p. 33
Fig. 33 : Coupes transversales de l'UH2, US 2514	p. 34
Fig. 34 : La tranchée de fondation US 2095 de la tour d'artillerie, en cours de fouille.	p. 35
Fig. 35 : Les fondations en gradins de la tour d'artillerie : US 2094 et 2009.	p. 36
Fig. 36 : Dallage US 2070, et cheminée US 2022.	p. 36
Fig. 37 : Plan de phasage de la phase 5, en UH1-UH2.	p. 37
Fig. 38 : Fosse charbonneuse US 2074, alignement de pierres US 2065.	p. 38
Fig. 39 : coupe transversale dans les remblais de démolition modernes, et tranchée US 2509 en UH2	p. 40
Fig. 40 : Plan de phasage de la phase 6 en UH1-UH2	p. 41
Fig. 41 : Elévation ouest de la façade du logis oriental, M33	p. 42
Fig. 42 : Vestiges du four US 2036, dans la façade ouest du mur M33-1.	p. 44
Fig. 43 : L'implantation des latrines sur le parement nord de la courtine M32-M44	p. 44
Fig. 44 : Courtine M44, élévation sud	p. 46
Fig. 45 : Sol US 2008 dans le logis.	p. 47
Fig. 46 : Parement US 2269 et remplissage US 2274 de la tour M35/M41	p. 50
Fig. 47 : Parement US 2269 après démontage du remplissage US 2274	p. 50
Fig. 48 : Au pied et à l'ouest de la paroi rocheuse, structures annexes et partie occidentale	p. 51

US 2269 de la tour M35/M41 mise au jour au sommet du rocher en 2013, sur les faces sud et est	
Fig. 49 : Base de la tour M47, vue du sud	p. 51
Fig. 50 : Le relief quartzite sur lequel fut construit la tour M47.	p. 52
Fig. 51 : Proximité des tours M35/M41 et M47	p. 53
Fig. 52 : Mur M45, mur US 2277, dallage US 2283, murs US 2250 et 2275 accolés à la tour, US 2269.	p. 53
Fig. 53 : Mur est-ouest appuyé sur la tour M47	p. 54
Fig. 54 : Glacis du mur US 2250, et dénivelé du remblai US 2276	p. 55
Fig. 55 : Murs Us 2250 et 2275 accolés au parement occidental de la tour M35/M41 (US 2269)	p. 55
Fig. 56 : plan de phasage de la phase 2 en UH7-UH8	p. 56
Fig. 57 : Dallage résiduel US 2282, réfection du dallage antérieur US 2283	p. 57
Fig. 58 : Les piles M46 et M45	p. 58
Fig. 59 : Fondations des piles M46 et M45 : US 2647 et US 2289.	p. 58
Fig. 60 : Structure US 2611, sur maçonnerie antérieure de blocs de quartzite US 2613, construite sur le socle rocheux	p. 59
Fig. 61: Mur US 2638 (au centre), et mur perpendiculaire US 2639	p. 60
Fig. 62 : Plan de phasage des phases 3 et 4 en UH7-UH8.	p. 60
Fig. 63 : Aperçu des reprises de maçonneries sur le massif M45	p. 61
Fig. 64: Vue de l'US 2279, prise de l'est	p. 61
Fig. 65: Mur 2287 englobant le parement nord US 2261 de la pile M45	p. 62
Fig. 66 : Mur M38, se raccordant au massif M45 (US 2295)	p. 63
Fig. 67 : Mur 2286 (à gauche), sur mur 2287, contre M45 (US 2261)	p. 63
Fig. 68 : Le mur M48 et ses retraits d'aplombs US 2630, 2625, 2629, et le massif M46	p. 64
Fig. 69 : Eboulis US 2644, mur M48 en arrière-plan. A droite, mur M49	p. 64
Fig. 70 : Mur M49 et éboulis US 2644, vus de l'est	p. 65
Fig. 71 : Plan des phases 5 et 6 en UH7-UH8	p. 65
Fig. 72 : Vestiges du chemin empierré US 2621	p. 66
Fig. 73 : Perturbation empierrée US 2602/ 2610/ 2620/ 2623 subsistant dans la paroi. UH8, zone sud.	p. 67
Fig. 74 : Vue du secteur UH9 depuis l'UH2	p. 68
Fig. 75 : Plan de phasage de l'UH9	p. 69
Fig. 76 : Parement nord de la courtine M50 : détail de l'un des retraits d'aplombs	p. 70
Fig. 77 : Vue d'ensemble sur la courtine M50, et les vestiges du bâtiment adjacent	p. 70
Fig. 78 : Mur est-ouest 3005, et amorce du retour nord-sud 3006. A l'arrière-plan, mur nord-sud 3012, appuyé sur 3005.	p. 71
Fig. 79 : pignon ouest du bâtiment adossé à M50 : mur 3006. Noter la feuillure présente sur toute sa longueur.	p. 72
Fig. 80 : Au premier plan, profil du contrecœur 3008, de la cheminée 3011. Au second plan, retour de la cheminée 3007. Au fond, mur gouttereau du bâtiment, 3005	p. 72
Fig. 81 : Cheminée 3011 : départ de la hotte US 3010.	p. 73
Fig. 82 : Vestiges maçonnés 3014 sur socle de quartzite aménagé	p. 73
Fig. 83 : Maçonnerie 3015/3018, sur semelle de moellons 3017. En arrière-plan, parement nord du mur postérieur 3016.	p. 74
Fig. 84 : Coupe du mur 3016. A droite en contrebas, mur antérieur 3015	p. 75
Fig. 85 : Emprise de la maison détruite. Vue du sud	p. 75
Fig. 86 : Vestiges du parement de la tour d'artillerie et de son glacis, côté sud. La disparition du parement, au centre, donne l'emprise de l'appentis de la maison. A l'arrière-plan, le blocage interne est étayé et enduit, pour éviter son effondrement.	p. 76
Fig. 87 : Exemple des dégâts occasionnés sur le glacis de la tour par les anciens aménagements de la maison détruite	p. 77
Fig. 88 : En coupe : limite entre les remblais de surface et l'intérieur de la maçonnerie du moineau, totalement détruite, quasiment jusqu'aux voûtes, par l'implantation de la maison XXe siècle.	p. 78
Fig. 89 : Plan des sondages géotechniques effectués dans le cadre du projet de maison de Patrimoine. Extrait du rapport Fondasol ANB.15-0069-pièce n°001. 1 ^{ère} diffusion, agence de Brest, 2015, p. 17	p. 79

Fig. 90 : Le parement ouest du moineau, mis au cours d'un sondage géotechnique. Cl. Fondasol.	p. 80
Fig. 91 : La tranchée de fondation US 2284 de la tour d'artillerie laisse apparaître l'arase maçonnée d'un ouvrage antérieur, US2285. L'appareil de pierres de taille du mur M30 de la tour, et son retrait d'aplomb circulaire US 2252 sont posés dessus.	p. 80
Fig. 92 : L'appareil de pierres de taille de la tour d'artillerie, reposant sur des ouvrages antérieurs en saillie de la courtine. A droite, le talutage d'argile qui protège la partie basse des maçonneries.	p. 81
Fig. 93 : Plan de synthèse de la phase 2	p. 83
Fig. 94 : Plan de synthèse des phases 3 et 4.	p. 84
Fig. 95 : Plan de synthèse des phases 5 et 6	p. 86
Fig. 96 : Détail des moulages de clés de serrure sur le fond ou couvercle en poterie onctueuse de l'US 2533.	p. 97
Fig. 97 : Détail d'une des clés moulées sur le fond ou couvercle de L'US 2533.	p. 98
Fig. 98 : Inventaire du mobilier céramique mis au jour en 2015	P. 100
Fig. 99 : Carreaux d'arbalètes	p. 102
Fig. 100 : Objet indéterminé	p. 103
Fig. 101 : gonds	p. 103
Fig. 102 : Clefs des US 2514 et 2533	p. 104
Fig. 103 : Inventaire du mobilier non céramique	p. 106
Fig. 104 : Diagramme stratigraphique de l'UH1	p. 110
Fig. 105 : Diagramme stratigraphique de l'UH2	p. 111
Fig. 106 : Diagramme stratigraphique de l'UH7	p. 112
Fig. 107 : Diagramme stratigraphique de l'UH8	p. 113